

RAPPORT ANNUEL 2001



mEDCOST

TABLE DES MATIERES

1.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS	3
1.1.	Responsable du document de référence	3
1.2.	Attestation du responsable du document de référence	3
1.3.	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	3
1.4.	Attestation du Commissaire aux Comptes	4
2.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	5
2.1.	Renseignements concernant MEDCOST	5
2.2.	Renseignements concernant le capital	14
	Capital social	14
	Capital autorisé non émis	14
	Capital potentiel	15
	Autre titres donnant accès au capital	17
	Titres non représentatif du capital	18
	Evolution du capital social de MEDCOST	18
2.2.1.	Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis 3 ans	19
2.2.2.	Engagement de conservation des actionnaires dirigeants	19
2.3.	Répartition du capital et des droits de vote	19
2.4.	Marché des titres	20
2.5.	Contrat de liquidité et de tenue de marché	21
2.6.	Dividendes	21
3.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ	22
3.1.	Présentation de MEDCOST	22
3.2.	Historique	22
3.3.	Organigramme juridique	22
3.4.	Les métiers de MEDCOST	23
3.4.1.	Répartition du chiffre d'affaires par activité	23
3.4.2.	Le conseil et la conduite de projets	25
3.4.3.	La conception, le développement et l'hébergement de services en ligne	25
3.4.4.	L'ingénierie informatique	27
3.4.5.	Un nouveau métier : l'édition grand public	28
3.5.	Description de la clientèle	28
3.6.	Marché : présentation du système de soins et des marchés liés aux nouvelles technologies de l'informatique de santé	31
	Un système de santé en profonde mutation	31
	Les principales pistes de financement privé identifiées par MEDCOST	33
3.7.	Concurrence	34
	Description des concurrents	34
	Barrières à l'entrée	37
3.8.	Organisation	38
3.8.1.	Equipe dirigeante	38
3.8.2.	Effectifs	39
3.8.3.	Sous-traitance	41
3.8.4.	Les locaux et la plate-forme de développement et d'hébergement	42
3.8.5.	Marketing et communication	43
3.8.6.	Recherche et Développement	43
3.9.	Facteurs de risque	44
	Risques liés à l'activité	44
	Risques liés au marché	45
	Autres risques liés aux contreparties de MEDCOST	47
	Risques industriels et liés à l'environnement	47
	Assurance du Groupe	48
3.10.	Faits exceptionnels et litiges	48
3.11.	Evolution récente et perspectives	48
3.12.	Calendrier de communication financière	53
3.13.	Chiffres-clé	53

TABLE DES MATIERES

4.	RÉSULTAT 2001 ET RÉSULTATS PREMIER SEMESTRE 2002	54
4.1.	Bilan et compte de résultat 2001 sociaux	54
4.1.1.	Rapport général des commissaires aux comptes	54
4.1.2.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les convention réglementées	54
4.1.3.	Bilan actif	55
4.1.4.	Bilan passif	56
4.1.5.	Compte de résultat	57
4.1.6.	Règles et méthodes comptables	58
4.1.7.	Immobilisations	62
4.1.8.	Amortissements	63
4.1.9.	Liste des filiales et participations	64
4.1.10.	Provisions inscrites au bilan	64
4.1.11.	Etat des échéances des créances et des dettes	65
4.1.12.	Détail des produits à recevoir	65
4.1.13.	Détail des charges à payer	66
4.1.14.	Produits et charges constatées d'avance	66
4.1.15.	Tableau de variation des capitaux propres	67
4.1.16.	Composition du capital social	67
4.1.17.	Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	68
4.1.18.	Effectif moyen	68
4.1.19.	Produits et charges exceptionnels	69
4.1.20.	Tableau de financement PCG 99	69
4.1.21.	Variations de la trésorerie	71
4.1.22.	Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte 28 juin 2002	72
4.1.23.	Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options donnant droit à la souscription d'actions de la Société consenties aux membres du personnel salarié et/ou dirigeants présenté à l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2002	89
4.1.24.	Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002	91
4.2.	Bilan et compte de résultat 2001 consolidés	101
4.2.1.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2001	101
4.2.2.	Bilan actif	102
4.2.3.	Bilan passif	102
4.2.4.	Compte de résultat	103
4.2.5.	Annexe aux comptes consolidés	103
4.3.	Bilan et compte de résultat consolidés du premier semestre 2002	117
4.3.1.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes intermédiaires consolidés du 1er janvier au 30 juin 2002	117
4.3.2.	Bilan consolidé au 30 06 2002 - Actif	118
4.3.3.	Bilan consolidé au 30 06 2002 - Passif	118
4.3.4.	Compte de résultat au 30 06 2002	119
4.3.5.	Règles et méthodes comptables	119
4.3.6.	Notes sur les comptes consolidés	123
4.3.7.	Informations complémentaires fournies à la demande de la COB (comparatif 2001 sur notes 2, 3 et 6)	127
4.3.8.	Rapport semestriel d'activité présenté par le conseil d'administration	128
5.	ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	131

En application de son règlement n° 95-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 4 février 2003 sous le numéro R 03-013 . Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

AVERTISSEMENT

“La Commission des Opérations de bourse attire l'attention du public sur les faits suivants :

La valeur des apports des titres ALMATO et DOCTISSIMO fixée à 3 M€, approuvée par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2001, a été dépréciée pour un montant de 2,3 M€, ce qui ramène la valeur nette des titres à environ 0,70 M€.

La société a réalisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 un chiffre d'affaires de 5 M€ (contre 5,2 M€ réalisés en 2000) et une perte de 3,68 M€ (contre un bénéfice net de 0,6 M€ réalisé en 2000).

Les deux premiers clients de la société ont représenté environ 58% du chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 31 décembre 2001.”

1.1 Responsable du document de référence

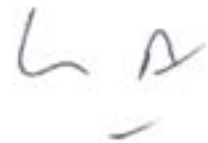
Nom et qualité du responsable

M. Laurent ALEXANDRE, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

1.2 Attestation du responsable du document de référence

"A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de MEDCOST; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Le Président du Conseil d'Administration
et Directeur Général



Laurent ALEXANDRE

1.3 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

Monsieur Joseph PAUGET

Adresse : 36, rue de Monceau - 75008 PARIS

Nommé le 16.12.1994 pour une durée de 6 exercices.

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001 pour une durée de 6 exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2006.

Monsieur Michel MÉHUT

Adresse : 13, rue Laborde - 75008 PARIS

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2002 pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice 2001, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2006.

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Jean-René ANGELOGLOU

Adresse : 22, rue de Téhéran - 75008 PARIS

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001 (en remplacement de Mr Jean-Jacques LELONG dont les fonctions venaient à expiration) pour la durée des fonctions de Mr Joseph PAUGET.

Monsieur Henry de PIMODAN

Adresse : 38, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2002 pour la durée des fonctions de Mr Michel MÉHUT.

1.4 Attestation des Commissaires aux Comptes - Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MEDCOST S.A. et en application du règlement COB 95-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence établi à l'occasion de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2001.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2000, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par Monsieur Joseph PAUGET, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes intermédiaires du groupe MEDCOST relatifs à la période du 1er janvier 2002 au 30 juin 2002, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un examen limité par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en FRANCE.

Sur la base de cet examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le présent document de référence.

Paris, le 26 décembre 2002

Les Commissaires aux Comptes



Michel MEHUT



Joseph PAUGET

2.1 Renseignements concernant MEDCOST

Dénomination sociale

MEDCOST

Date de création

16 décembre 1994

Siège Social

33, rue Raffet, 75016 Paris

Durée de vie

99 années à compter du 3 janvier 1995, date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 3 janvier 2094, sauf les cas de prorogation prévus par les statuts ou de dissolution anticipée.

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les dispositions du Code de Commerce.

Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Objet social (Article 2 des statuts)

La société a pour objet la fourniture de prestations, services et conseils de tous types dans le secteur sanitaire et social et, plus généralement, toutes opérations, entreprises ou affaires, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes qui seraient de nature à faciliter, favoriser et développer son industrie ou son commerce et ce tant en France qu'à l'étranger.

Registre du Commerce et des Sociétés

399 444 629 RCS PARIS

Code APE

741 G

Assemblées d'actionnaires

(extraits des articles 16 et 17 des statuts)

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires même absents, incapables ou dissidents. Ces assemblées se tiennent au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales, sur simple justification de son identité et, soit d'une inscription en sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la Société pour les titulaires d'actions nominatives, soit au dépôt - aux lieux indiqués dans l'avis de convocation - du certificat établi par l'intermédiaire teneur du compte de l'actionnaire pour les titulaires d'actions au porteur. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la réunion. Toutefois, le conseil d'administration peut abrégé ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires. Il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la Société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. La présence de l'actionnaire à l'assemblée annule la procuration ou le vote préalablement émis par correspondance.

Droit de vote (extrait de l'article 16 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci le prévoient.

Fixation - affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 20 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Sur le bénéfice distribuable, l'assemblée affecte tout d'abord à un fonds de réserve spéciale, toutes sommes dont la taxation à un taux réduit à l'impôt sur les sociétés - ou l'exonération - est subordonnée à cette affectation.

L'assemblée générale peut, sur proposition du conseil d'administration, décider la distribution de tout dividende. Le solde, s'il en existe, est viré à un ou plusieurs comptes de réserves dont l'assemblée détermine l'emploi ou la destination ou reporté à nouveau sur l'exercice suivant.

Toutefois, l'assemblée générale a le droit de disposer de l'ensemble des bénéfices nets après le seul prélèvement de la réserve légale et l'affectation aux fonds de réserve spéciale des sommes taxées à taux réduit, pour les porter à un ou plusieurs comptes de réserves ou de provisions dont elle considère la constitution comme nécessaire au développement harmonieux de la Société.

Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 20 des statuts)

L'assemblée générale peut :

- décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués;
- ouvrir aux actionnaires pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la Société, dans les conditions fixées ou autorisées par la loi;
- sur la proposition du conseil d'administration, décider en représentation de toutes distributions de bénéfices ou de réserves, la répartition de titres négociables existant dans le portefeuille de la Société, avec obligation pour les actionnaires, le cas échéant, de procéder aux regroupements nécessaires pour obtenir tel ou tel nombre de titres ainsi répartis.

Franchissement de seuil (extrait de l'article 7 des statuts)

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder, seule ou de concert avec un tiers, un nombre d'actions correspondant à 2 % du capital social et à tous les multiples de ce pourcentage jusqu'au seuil de 34 % du capital social, est tenue, dans le délai de quinze jours à compter de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil de 2 % et chacun de ses multiples, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre total d'actions qu'elle possède.

Cette obligation s'applique en outre dans les mêmes conditions et le même délai lorsque la participation au capital social devient inférieure aux seuils de pourcentage prévus dans l'alinéa ci-dessus.

Les franchissements de seuil donnant lieu à déclaration s'apprécient en tenant compte des actions détenues par les sociétés actionnaires à plus de 50 %, directement ou indirectement, de la société déclarante, les sociétés dont le capital est détenu à plus de 50 %, directement ou indirectement, par la société déclarante, ainsi que les sociétés dont plus de 50 % du capital est détenu, directement ou indirectement, par une société détenant elle-même, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital de la société déclarante.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues aux alinéas ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par les dispositions du Code de Commerce en matière de franchissement de seuils légaux.

Identification des détenteurs (extrait de l'article 7 des statuts)

La société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom (ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination), la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Programme de rachat par la société de ses actions

CADRE JURIDIQUE

En application de l'article L 225 - 209 du Code de Commerce et conformément au règlement 98-02 de la Commission des Opérations de Bourse, il sera soumis aux actionnaires le renouvellement du programme de rachat d'actions voté lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2000.

Les caractéristiques sont contenues dans le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 28 Juin 2002 et dans la note visée par la COB, ci-après.

NOTE D'INFORMATION ÉTABLIE SUITE À LA DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2002 DE PROCÉDER AU LANGEMENT EFFECTIF D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES AUTORISÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 JUIN 2002.

COB

En application de l'article L. 621-8 du Code Monétaire et Financier, la Commission des Opérations de Bourse a apposé le 26 juillet 2002 son visa n° 02-907 sur la présente note d'information, conformément aux dispositions de son règlement n° 98-02 modifié par le règlement 2000-06. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire. Le visa n'implique pas l'approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

La présente note d'information a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par MEDCOST de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 et mis en œuvre par décision du Conseil d'administration du même jour, ainsi que les incidences estimées de ce programme sur la situation des actionnaires.

La Société MEDCOST a pour principale activité le développement de services dans le secteur Business to Business de la santé sur internet.

I. BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En vertu de l'autorisation de réaliser un programme de rachat d'actions conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001 et qui a fait l'objet d'une note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse le 11 juin 2001 sous le numéro 01-763, il a été procédé au cours de l'année 2001 :

- dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société de bourse Gilbert Dupont, au rachat - pour la quote-part revenant à la Société MEDCOST - de 27 284 titres au cours moyen de 5,24 € et moyennant des frais de négociation hors taxes de 141,23 €, et à la vente de 18 708 titres au cours moyen de 5,16 € et moyennant des frais de négociation hors taxes de 50,95 €.
- Par ailleurs, la Société MEDCOST a procédé au rachat de 23 729 titres au cours moyen de 2,70 € et moyennant des frais de négociation hors taxes de 474,53 €.

Au 31 décembre 2001, la Société MEDCOST auto-détenait 40 014 titres.

Au 28 juin 2002 -date de l'Assemblée Générale Mixte- la Société MEDCOST détenait 61 800 de ses propres actions, soit 1,39 % du capital social.

La Société MEDCOST n'a pas procédé à des annulations de titres au cours des vingt-quatre derniers mois.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETÉES

MEDCOST, cotée sur le Nouveau Marché, souhaite mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres portant au maximum sur 10 % de son capital actuel.

En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juin 2002, le Conseil d'administration de MEDCOST du même jour a décidé de procéder au lancement effectif dudit programme dont les objectifs sont, par ordre de priorité décroissant :

- de procéder à l'achat et à la vente d'actions en fonction des opportunités de marché,
- de disposer d'actions devant être utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d'achat d'actions destinés aux salariés ou mandataires sociaux,
- d'intervenir sur le marché à des fins de régularisation des cours des actions de la Société par intervention systématique en contre tendance sur le marché,
- de disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

OBJECTIFS	POURCENTAGE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AFFECTÉ À CHAQUE OBJECTIF
OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE	15 %
ACTIONNARIAT SALARIÉ	30 %
RÉGULARISATION DES COURS	20 %
CONSERVATION	35 %

III. CADRE JURIDIQUE

Le programme de rachat d'actions, établi en application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de MEDCOST le 28 juin 2002, dans les termes suivants :

Cinquième résolution à titre ordinaire :

" L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce,

I - autorise le Conseil d'administration à acheter un maximum de 10 % du capital, soit 443 625 actions;

II - fixe le prix maximum d'achat par action à 4 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies;

III - fixe le prix minimum de vente à 0,50 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies;

IV - décide que la présente autorisation pourra être utilisée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à l'effet :

- d'intervenir sur le marché à des fins de régularisation des cours des actions de la Société par intervention systématique en contre tendance sur le marché,
- de procéder à l'achat et à la vente d'actions en fonction des opportunités de marché,
- de disposer d'actions devant être utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d'achat d'actions destinés aux salariés ou mandataires sociaux,
- de disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange;

V - décide que le Conseil d'administration pourra procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions par tout moyen - à l'exception de l'utilisation de produits dérivés - y compris de gré à gré ou par voie d'acquisition de blocs de titres en tout ou partie, en une ou plusieurs fois, notamment en période d'offres publiques.

Le Conseil d'administration devra informer chaque mois le Conseil des Marchés Financiers des achats, cessions et transferts d'actions réalisés.

VI - délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

VII - confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et au plus tard dans DIX-HUIT (18) mois à compter de la présente assemblée, soit le 27 décembre 2003. Elle se substitue, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001 dans sa huitième résolution. "

La mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions a été décidée par le Conseil d'administration du 28 juin 2002, dans les termes suivants :

- "Les actions pourront être rachetées en une ou plusieurs fois.
- Les achats pourront être faits par tous moyens en vue de, par ordre de priorité :
 - procéder à l'achat et à la vente d'actions en fonction des opportunités de marché,
 - disposer d'actions devant être utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d'achat d'actions destinés aux salariés ou mandataires sociaux,
 - intervenir sur le marché à des fins de régularisation des cours des actions de la Société par intervention systématique en contre tendance sur le marché,
 - disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange.
- La Société pourra faire intervenir la Société de Bourse Gilbert Dupont dans le cadre du contrat de tenue de marché conclu entre elles le 9 juin 2000 pour une durée initiale de 3 ans.
- Compte tenu d'une part, du nombre d'actions auto-détenues par MEDCOST au 28 juin 2002, soit 61 800 actions - représentant 1,39 % du capital social - et d'autre part, des réserves libres (réserves hors réserve légale, statutaires et autres réserves indisponibles, diminuées de la perte nette comptable de l'exercice 2001) dont dispose la Société, le nombre d'actions pouvant être rachetées ne pourra dépasser 381 825 actions, soit 8,61 % du capital social actuel. En conséquence, le montant maximal de l'opération ne pourra excéder la somme de 1 527 300 €."

IV. MODALITÉS

1. PART MAXIMALE DU CAPITAL SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ACQUISE ET MONTANT MAXIMAL PAYABLE PAR MEDCOST

La part maximale du capital dont le rachat est autorisé est de 10 % du capital social actuel, soit 443 625 actions.

Le nombre d'actions détenues à tout moment par la Société MEDCOST respectera le seuil défini à l'article L.225-210 du Code de Commerce et les actions détenues par la Société MEDCOST, tant directement qu'indirectement, seront prises en compte dans le calcul de ce seuil. MEDCOST s'engage à rester en permanence dans les limites de détention directe ou indirecte de 10 % de son capital et n'envisage pas d'annuler des actions dans le cadre du présent programme.

Au 28 juin 2002, date de l'Assemblée Générale Mixte, la Société MEDCOST détenant 61 800 de ses propres actions, soit 1,39 % du capital social, la part maximale de capital pouvant être rachetée représente 381 825 actions, soit 8,61 % du capital social.

Le prix maximum d'achat fixé est de 4 € par action et le prix minimum de cession ou de transfert des titres acquis est de 0,50 € par action.

En faisant l'hypothèse que la totalité des actions soit effectivement acquise au prix maximum autorisé (soit 4 €), le montant total maximum consacré par la Société MEDCOST au rachat de ses actions s'élèvera à 1 527 300 €.

Au 30 juin 2002, la Société MEDCOST dispose de réserves libres (réserves hors réserve légale, statutaires et autres réserves indisponibles, diminuées de la perte nette comptable de l'exercice 2001) d'un montant de 5 658 285 €, supérieur au montant maximum du programme de rachat.

2. MODALITÉS DES RACHATS

Les actions pourront être rachetées par tous moyens - à l'exception de l'utilisation de produits dérivés - également en périodes d'offre publique, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière y compris par voie d'acquisition de bloc de titres en tout ou partie. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de bloc de titres pourra atteindre 8,61 % du capital actuel de MEDCOST, soit l'intégralité du programme.

La Société MEDCOST pourra également faire intervenir la Société de Bourse Gilbert DUPONT dans le cadre du contrat de tenue de marché conclu entre elles le 9 juin 2000 pour une durée initiale de 3 ans.

3. DURÉE ET CALENDRIER DU PROGRAMME DE RACHAT

Le programme de rachat d'actions sera mis en œuvre à compter de la date de diffusion de la présente note d'information et expirera 18 mois après la date d'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002, soit le 27 décembre 2003.

4. CARACTÉRISTIQUES DES TITRES CONCERNÉS PAR LE PROGRAMME

- Nature des titres rachetés : actions ordinaires, toutes de même catégorie, cotée au Nouveau Marché d'Euronext Paris SA.
- Libellé : MEDCOST.
- Code SICOVAM : 007615.

5. FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT

L'intention de la Société MEDCOST est d'assurer le financement des rachats d'actions sur ses ressources de trésorerie et, si besoin était, au moyen d'endettement supplémentaire à court ou moyen terme.

Au 31 décembre 2001, la trésorerie nette de la Société MEDCOST s'élevait à 5 836 K€, le montant consolidé des capitaux propres à 8 429 K€ et le montant de l'endettement financier net à 0 €.

V. ÉLÉMENTS PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

La Société MEDCOST n'ayant pas à l'heure actuelle, l'intention d'annuler les actions auto-détenues, le programme de rachat ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la situation financière de la Société, ni sur son résultat net par action, à l'exception des résultats éventuellement réalisés lors de la revente des titres sur le marché.

La Société MEDCOST ayant établi des comptes consolidés au 31 décembre 2001 et bien qu'aucune annulation d'actions ne soit prévue, il est présenté ci-dessous un tableau de simulation sur la base desdits comptes consolidés et ce, pour tenir compte du fait que les règles comptables relatives aux comptes consolidés traitent par défaut le rachat d'actions comme une annulation immédiate, tant en termes de capitaux propres que de nombre d'actions en circulation :

	Comptes consolidés au 31.12.2001 (en K€)	Rachat de 8,61 % du capital	Pro forma après rachat de 8,61 % du capital	Effet du rachat exprimé en pourcentage
Capitaux propres, part du Groupe	8 429	267	8 162	- 3,17
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	8 429	267	8 162	- 3,17
Trésorerie nette	5 836	267	5 569	- 4,58
Résultat net, part du Groupe	- 2 221	- 11	- 2 232	- 0,50
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	4 034 861	381 825	3 653 036	- 9,46
Résultat net par action	- 0,55	-	- 0,61	- 10,9
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, ajusté de l'effet des instruments dilutifs	4 181 593	381 825	3 799 768	- 9,13
Résultat net dilué par action	- 0,52	-	- 0,59	- 13,46

NB : Hypothèses retenues : • prix de rachat : 0,70 € • taux de placement de la trésorerie : 4 %.

VI. RÉGIMES FISCAUX DES RACHATS

Les informations données ci-après sont fournies à titre indicatif.

POUR LE CESSIONNAIRE

Le rachat par la Société MEDCOST de ses propres titres n'a pas d'incidence sur son résultat imposable. Toutefois, il aura une incidence sur son résultat imposable dans le cas où les actions seraient ensuite cédées ou transférées à un prix différent de celui de leur rachat. Le résultat serait alors affecté à hauteur de la plus ou moins-value réalisée.

POUR LE CÉDANT

Le régime fiscal des plus-values s'applique à l'ensemble des opérations de rachat de titres, quel que soit l'objectif en vue duquel la procédure est mise en œuvre, à l'exception toutefois du rachat de titres en vue de leur annulation, réalisé dans le cadre d'une offre publique de rachat (OPRA).

Les gains réalisés par une personne morale sont soumis au régime des plus-values professionnelles (article 39 duodécies du Code Général des Impôts).

Les gains réalisés par une personne physique sont soumis au régime prévu à l'article 150-OA du Code Général des Impôts. Selon ce régime, les plus-values ne sont imposables, au taux de 16 % hors prélèvements sociaux, que si le montant annuel des cessions réalisées par l'actionnaire dont les titres sont rachetés excède 7 650 €.

Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs actions par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4-B du Code Général des Impôts ou dont le siège social est situé hors de France, et qui n'ont détenu directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la société, à aucun moment au cours des cinq années qui précèdent la cession, ne sont pas soumises à l'impôt en France (article 244 bis C du Code Général des Impôts).

VII. INTENTION DE LA PERSONNE CONTROLANT, SEULE OU DE CONCERT, L'ÉMETTEUR

Monsieur Laurent ALEXANDRE qui dirige et contrôle la Société MEDCOST à hauteur de 55,10 % du capital, n'a pas l'intention, à ce jour, de modifier le niveau de sa participation; toutefois, il se réserve, le cas échéant, la possibilité de participer au programme de rachat.

VIII. REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ MEDCOST

Au 28 juin 2002, la répartition du capital et des droits de vote de MEDCOST était la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Laurent Alexandre	2 444 501	55,10 %	4 853 357	68,62 %
Management	282 166	6,36 %	541 191	7,65 %
Auto-détention	61 800	1,39 %	0	0 %
Public	1 647 786	37,15 %	1 677 986	23,73 %
TOTAL	4 436 253	100,00 %	7 072 534	100,00 %

Au 28 juin 2002, il existait 160 000 options donnant droit à la souscription de 160 000 actions, au bénéfice de salariés ; aucune option n'avait été levée à ladite date : 60 000 peuvent être exercées jusqu'au 9 juin 2007 et 100 000 jusqu'au 5 février 2008.

Il existe également 88 730 bons de souscription autonomes (B.S.A.) émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2001 : ils peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 31 décembre 2004.

En outre, l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 a décidé l'émission de 354 901 bons de souscription autonomes soumis au régime fiscal des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise codifié à l'article 163 bis G du C.G.I. (BCE) et a supprimé le droit préférentiel de souscription bénéficiant aux actionnaires quant à la souscription aux dits BCE et les a attribués en totalité à Monsieur Jean BERGERON de CHARON, salarié de MEDCOST.

L'exercice de la totalité des options et des bons de souscription [B.S.A. + BCE (603 631)] représenterait une dilution de 13,61 %.

Il n'existe pas d'autre source de capital potentielle.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas :

- d'autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.
- de pacte d'actionnaires.

IX. ÉVÈNEMENT RÉCENT

Dans le communiqué du 1er trimestre 2002 en date du 14 mai 2002 - n'ayant pas fait l'objet d'un avis financier - , il a été annoncé qu'au 31 mars 2002, le chiffre d'affaires consolidé de MEDCOST s'établit à 1,528 M€ contre 2,01 M€ un an plus tôt. L'activité de MEDCOST subit donc un retrait de 24 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Comme MEDCOST l'avait prévu, la contribution de DOCTISSIMO au cours de ce 1er trimestre reste pour l'instant non significative. Néanmoins, MEDCOST reste très prudente sur une reprise de ses marchés au cours de l'exercice 2002. En effet, les prises de décisions significatives des acteurs de la santé vis-à-vis d'éventuels projets Internet devraient être encore retardées à 2003. Dans le prolongement de l'année 2001, cet attentisme devrait donc encore pénaliser l'activité 2002 de la Société.

Un chiffre d'affaires du 1er trimestre 2002 marqué par des ventes non-récurrentes :

MEDCOST a signé deux contrats importants à la fin de l'année 2001 qui ont contribué à la remontée de son activité de Web Agency.

Par ailleurs, la contribution de Webtrial - solution de gestion des essais thérapeutiques, propriété de MEDCOST - au chiffre d'affaires du 1er trimestre 2002 a encore progressé de façon sensible.

Enfin, MEDCOST a amplifié, au cours du 1er trimestre 2002, le développement de son activité de conseil auprès de l'industrie pharmaceutique et des établissements de soins.

Néanmoins, l'activité enregistrée par MEDCOST au cours du 1er trimestre 2002 ne marque pas un redémarrage durable de ses marchés. La véritable reprise est attendue pour 2003.

Enfin, les comptes sociaux au 31 décembre 2001 de la Société MEDCOST ont fait l'objet d'un avis inséré dans le BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES n° 69 du mercredi 5 juin 2002.

VI. PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITÉ DE LA NOTE D'INFORMATION

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions propres de la Société MEDCOST ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Président du Conseil d'administration,



Laurent ALEXANDRE

2.2 Renseignements concernant le capital

Capital social

Le capital social s'élève au 30 septembre 2002 à 1 109 063,25 €, divisé en 4 436 253 actions de 0,25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées à ce jour.

Capital autorisé non émis

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000, dans ses 27ème, 28ème et 29ème résolutions, le Conseil d'administration est autorisé, pour une durée de 26 mois - venant à expiration le 4 juin 2002 -, à procéder, par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission avec ou sans droit préférentiel de souscription, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société, pour un montant maximum de 5 millions d'euros de nominal, le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 150 millions d'euros. Ces pouvoirs conférés au Conseil d'administration ont été renouvelés par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 pour une durée de 26 mois.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000, dans sa 30ème résolution, le Conseil d'administration est autorisé à faire usage, en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur des valeurs mobilières émises par la Société, des autorisations d'augmenter le capital social conférées aux termes des 27ème et 28ème résolutions ci-dessus rappelées.

Cette autorisation venue à expiration le 28 juin 2001, date de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, n'a pas été renouvelée.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000, dans sa 33ème résolution, le Conseil d'administration est autorisé, pour une durée de cinq ans, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social pour un montant qui ne devra pas dépasser 2 % du capital social au jour de sa décision, et à réserver la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de la société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, dès lors que ces salariés adhèrent à un plan d'épargne entreprise de la Société.

LE SOLDE DE L'AUTORISATION VISÉE AU PREMIER PARAGRAPHE CI-DESSUS, APRÈS L'AUGMENTATION DE CAPITAL CONCOMITANTE À L'INTRODUCTION EN BOURSE, S'ÉLÈVE 4.799.107,25 €.

Tableau récapitulatif des autorisations d'émission de titres de capital et de créance

€	AGE	Echéance	Augmentation réalisée les années précédentes	Augmentation réalisée en 2001	Autorisation résiduelle
5 000 000 € avec et sans suppression du DPS	5/04/2000	4/06/2002	200 892,75	Néant	Expirée
5 000 000 € avec et sans suppression du DPS	28/06/2002	27/08/2004	Néant	Néant	5 000 000 €
5 000 000 € en cas d'OPA ou OPE	5/04/2000	28/06/2001	Néant	Néant	Expirée non renouvelée
2% du capital	5/04/2000	05/04/2005	Néant	Néant	2% du capital
109 470,50 €	30/11/01	Rémunération d'un apport de titres		109 470,50 €	Néant

Capital potentiel

Information sur les options d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

1. PERSONNES CONCERNÉES**A. Options donnant droit à l'achat d'actions de la Société :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la Société et des sociétés liées à la Société dans les conditions de la Loi, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant d'un rachat préalable effectué par la Société, conformément aux dispositions de la Loi, le nombre total des options ouvertes au titre de cette autorisation ne pouvant donner droit à plus de 160 000 actions de 0,25 € de nominal. Cette autorisation a été conférée pour une durée de 5 ans à dater de l'assemblée.

A ce jour, le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

B. options donnant droit à la souscription d'actions de la Société :

a) l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la Société et des sociétés liées à la Société dans les conditions de la Loi, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société, le nombre total des options ouvertes au titre de cette autorisation ne pouvant donner droit à plus de 160 000 actions de 0,25 € de nominal. Cette autorisation a été conférée pour une durée de 5 ans à dater de l'assemblée.

En vertu de cette autorisation, le Conseil d'administration a décidé :

- le 9 juin 2000, de consentir un total de 60 000 options donnant droit à la souscription de 60 000 actions nouvelles de 0,25 € de valeur nominale chacune, et d'attribuer la totalité desdites options à 45 bénéficiaires, membres du personnel,
- le 5 février 2001, de consentir un total de 100 000 options donnant droit à la souscription de 100 000 actions nouvelles de 0,25 € de valeur nominale chacune, et d'attribuer la totalité des options à 70 bénéficiaires environ, membres du personnel,

soit au total 160 000 options, nombre conforme à l'autorisation ci-dessus.

Les 60 000 options ont été distribuées en totalité à 35 salariés et seules 86 550 options sur les 100 000 options ont été distribuées à 59 membres du personnel.

Ainsi, il a été distribué un total de 146 550 options, aucune option n'a été distribuée à des membres de la direction de la Société.

Sur les 146 550 options distribuées, aucune option n'a été levée à la date de ce jour.

b) le Conseil d'administration ayant consenti le nombre total des options ouvertes au titre de l'autorisation rappelée au a) ci-dessus, l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la Société et des sociétés liées à la Société dans les conditions de la Loi, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société, le nombre total des options ouvertes au titre de cette autorisation ne pouvant donner droit à plus de 100 000 actions de 0,25 € de nominal. Cette autorisation, annulant et remplaçant celle donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000, a été conférée pour une durée de 38 mois à dater de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration suivant délibération du 3 septembre 2002 a attribué ces 100 000 options à 2 salariés.

c) Indépendamment de l'autorisation visée au b) ci dessus, le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2002, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la Société et des sociétés liées à la Société dans les conditions de la Loi, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société, le nombre total des options ouvertes au titre de cette autorisation ne pouvant donner droit à plus de 200 000 actions de 0,25 € de nominal. Cette autorisation a été conférée pour une durée de 38 mois à dater de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration suivant délibération du 3 septembre 2002 a attribué ces 200 000 options à 1 salarié et à 1 dirigeant.

Un rapport spécial du Conseil d'administration sur les options donnant droit à la souscription d'actions de la Société a été présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 : ce rapport est reproduit au 4.1.19 ci-après.

2. RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Renseignements sur les options donnant droit à la souscription d'actions de la Société, regroupés dans le tableau suivant :

	Plan d'options n°1	Plan d'options n°2	Plan d'options n°3	BSA	BSPCE
Date de l'Assemblée	5 avril 2000	28 juin 2001	12 avril 2002	30 Nov 2001	28 Juin 2002
Date du Conseil d'administration	9 juin 2000 : 60 000 options 5 février 2001 : 100 000 options	3 septembre 2002	3 septembre 2002	Néant	28 Juin 2002
Nombre total d'actions pouvant être souscrites • dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction • nombre de dirigeants concernés	160 000	100 000	200 000	88 730	354 901
	Néant	Néant	1 dirigeant	Néant Aucun	Néant Aucun
Point de départ d'exercice des options ou des bons	Pour les 60 000 options à compter du 9 juin 2002 Pour les 100 000 options à compter du 5 février 2003	À compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration soit le 3 septembre 2002	À compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration soit le 3 septembre 2002	30 nov 2001	À compter de leur émission
Date d'expiration	Pour les 60 000 options 7 ans à compter du jour de leur attribution par le Conseil d'administration, soit le 9 juin 2007 Pour les 100 000 options 7 ans à compter du jour de leur attribution par le Conseil d'administration, soit le 5 février 2008	À l'expiration d'un délai de 7 ans à compter du jour de leur attribution	À l'expiration d'un délai de 7 ans à compter du jour de leur attribution	31 déc 2004	5 ans à compter de leur émission
Prix de souscription	Pour les 60 000 options 7,90 € par action Pour les 100 000 options 6 € par action	Fixé par le Conseil soit 0,69 € par action	Fixé par le Conseil soit 0,69 € par action	6 €	0,62€
Modalité d'exercice, lorsque le plan comporte plusieurs tranches	/	/	/	/	44 362 bons - à tout moment à compter du 28 Juin 2002 et ce pendant 5 ans 44 362 bons - à compter du 28 mars 2003 et pendant 5 ans 44 362 bons - à compter du 28 décembre 2003 221 815 bons - à compter du 1 ^{er} Janvier 2004
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2002	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Autres titres donnant accès au capital

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'attribution	Prix d'exercice	Identité des détenteurs de ces instruments	PERIODE D'EXERCABILITE		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
				Par détenteur	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	
BSA	30 Nov 2001	6 €	Divers apporteurs de titres DOCTISSIMO		88 730	88 730
BSPCE	28 Juin 2002	0,62 €	1 Salarié	• À tout moment à compter du 28 juin 2002 et ce jusqu'au 28 juin 2007	44 362 Bons	44 362
				• À compter du 28 mars 2003 et ce jusqu'au 28 juin 2007	44 362 Bons	44 362
				• À compter du 28 décembre 2003 et ce jusqu'au 28 juin 2007	44 362 bons	44 362
				• À compter du 1 ^{er} janvier 2004 et ce jusqu'au 31 décembre 2008	221 815 bons	221 815
Options de souscriptions d'actions	9 Juin 2000	7,90 €	35 salariés	• À compter du 9 juin 2002 jusqu'au 9 juin 2007	60 000	60 000
	5 févr 2001	6 €	59 salariés	• À compter du 5 février 2003 jusqu'au 5 février 2008	86 550	86 550
	28 Juin 2001	0,69 €	2 salariés	• À compter du 3 septembre 2002 et ce pendant 7 ans	100 000	100 000
	12 avril 2002	0,69 €	1 salarié 1 dirigeant	• À compter du 3 septembre 2002 et ce pendant 7 ans	200 000	200 000
Dilution potentielle totale						16,71%
TOTAL					890 181	

Tableau détaillant les attributions d'options d'achat d'actions aux 10 premiers salariés

10 premiers salariés non mandataires sociaux	Plan du 9 Juin 2000 Prix moyen de souscription 7,90 €	Plan du 5 février 2001 Prix moyen de souscription 6 €	Plan du 28 Juin 2001 Prix moyen de souscription 0,69 €	Plan du 12 avril 2002 Prix moyen de souscription 0,69 €
Salarié 1	10 750	10 750	50 000	85 000
Salarié 2	10 000	10 200	50 000	
Salarié 3	5 000	10 000		
Salarié 4	4 800	5 000		
Salarié 5	4 000	4 000		
Salarié 6	3 000	3 000		
Salarié 7	2 500	2 500		
Salarié 8	2 500	2 500		
Salarié 9	1 000	2 000		
Salarié 10	1 000	2 000		
Total des dix premiers salariés	44 550 options non encore levées	51 950 options non encore levées	100 000 options non encore levées	85 000 options non encore levées
Autres salariés non mandataires	15 450 options non encore levées	34 600 options non encore levées	Néant	Néant
Mandataires sociaux	Néant	Néant	Néant	1 mandataire social voir page 132, 115 000 options non encore levées

Il n'existe aucune autre source de capital potentielle.

Titres non représentatifs du capital

Il n'existe aucun titre non représentatif du capital

Pacte d'actionnaires

Néant

Evolution du capital social de MEDCOST

Date	Nature des Opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Capital après Opération
16.12.94	Constitution de la Société	100 F				3.000	300.000 F
05.04.00	Augmentation de capital par incorporation de réserves et par élévation du nominal des actions de 100 F à 1.639,8925 F	1.639,8925 F	4.619.677,50 F			3.000	4.919.677,50 F
05.04.00	Conversion du capital en euros	250 €				3.000	750.000 €
05.04.00	Division par 1000 du nominal des actions	0,25 €				3.000.000	750.000 €
05.04.00	Augmentation de capital en numéraire*	0,25 €	48.700 €	701.280 €	194.800	3.194.800	798.700 €
09.06.00	Augmentation de capital en numéraire	0,25 €	200.892,75 €	6.147.318,15 €	803.571	3.998.371	999.592,75 €
30.11.01	Augmentation de capital par voie d'apports en nature de titres (ALMATO & DOCTISSIMO) et par la création d'actions nouvelles attribuées aux apporteurs en rémunération de leurs apports	0,25 €	109.470,50 €	2.517.326,16 €	437.882	4.436.253	1.109.063,25 €

* souscrite par Laurent Alexandre au prix par action de 3,85 €.

Sur l'augmentation de capital du 9/06/2000

L'augmentation de capital dont la réalisation a été constatée par Conseil d'Administration du 9 juin 2000 a fait l'objet d'une décision d'émission par le Conseil d'Administration du 18 mai 2000 prise sur délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 5 avril 2000 en sa 28ème résolution.

Cette augmentation de capital avait pour objet de permettre d'élever le montant des capitaux propres afin qu'ils soient supérieurs à 1,5 M€, condition requise afin d'être côté sur le Nouveau Marché.

Le montant de l'augmentation de capital portait sur l'émission de 803 571 actions nouvelles - dont la souscription a été réservée en totalité au marché - de 25 cents de valeur nominale chacune, au prix d'émission de 7,90 € par action, soit avec une prime d'émission de 7,65 € par action.

2.2.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis 3 ans

	Entre le 5/04/ 2000 et le 8/06/2000 % du capital	Au 31/12/ 2000 % du capital	Au 31/12/2001 % du capital	Au 30/09/2002 % du capital
Mr Laurent ALEXANDRE	83,91	63,64	56,82	58,07
Mr Thierry DISPOT	5,63	4,39	3,01	0,98
Mr Cédric TOURNAY	4,70	3,68	2,83	2,49
Mr Christophe CLEMENT	2,82	2,12	1,42	1,69
Auto-détention	Néant	0,35	0,90	1,16
Divers minoritaires	2,94	1,50	1,53	2,76
PUBLIC	Néant	24,32	33,49	32,85
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Les écarts enregistrés entre l'introduction en bourse et le 30 septembre 2002 correspondent lorsqu'il s'agit de la baisse du pourcentage de détention à des cessions de titres de la part des actionnaires.

Pour ce qui concerne l'auto-détention, un programme de rachat d'actions a été mis en place pour la première fois en Avril 2000, ce qui explique l'augmentation progressive de la part d'auto-détention .

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 2% ou plus du capital ou des droits de vote de la société.

2.2.2 Engagement de conservation des actionnaires dirigeants

L'obligation de conservation des titres pendant une durée minimale d'un an, contractée par Messieurs Laurent ALEXANDRE, Thierry DISPOT, Cédric TOURNAY et Christophe CLEMENT, et ce conformément aux règles de fonctionnement du Nouveau Marché, est venue à expiration depuis le 5 avril 2001.

2.3 Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 septembre 2002, la répartition du capital et des droits de vote de MEDCOST était la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Laurent Alexandre	2 576 191	58,07 %	4 985 047	70,68 %
Management	252 346	5,69 %	481 557	6,83 %
Minoritaires	122 435	2,76 %	152 635	2,16 %
Auto-détention	51 358	1,16 %	0	0 %
Public	1 433 923	32,32 %	1 433 923	20,33 %
TOTAL	4 436 253	100,00 %	7 053 162	100,00 %

Nantissements, garanties et sûretés du groupe :

Il n'existe pas d'actions de la Société MEDCOST faisant l'objet d'un nantissement.

La société ALMATO, filiale de la société MEDCOST avait consenti un nantissement sur les 310 000 titres DOCTISSIMO qu'elle détenait et ce au profit de la Compagnie de Crédit. Ce nantissement a fait l'objet d'une mainlevée inscrite le 16 Janvier 2002.

La société MEDCOST a nanté des SICAV pour un montant de 182.938 Euros auprès du Crédit du Nord en contrepartie de la caution bancaire d'un montant équivalent, consentie par ce dernier au profit du bailleur des locaux loués par la société MEDCOST à PARIS 16ème 2-4 rue René Bazin à compter du 1er octobre 2000. Ce bail a été résilié le 25 septembre 2001 et la caution levée au début de l'exercice 2002.

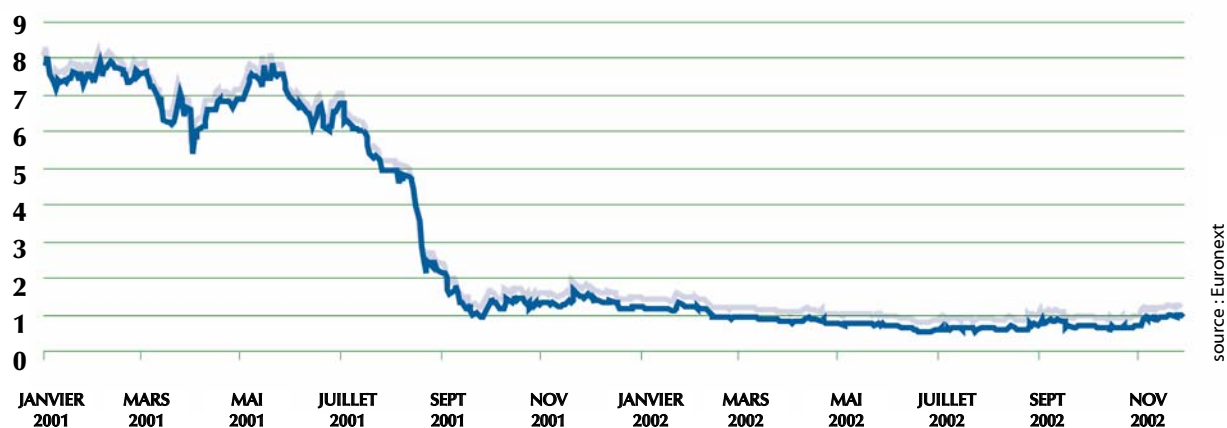
2.4 Marché des titres

Evolution mensuelle du titre MEDCOST entre le 1er janvier 2001 et le 30 novembre 2002.

Mois	Cours + haut	Cours + bas	Clôture fin de mois	Volume mensuel (titres)	Volume mensuel (capitaux, en K€)
2001					
Janvier	8,2	7	7,5	18 664	140
Février	8,14	7	7,7	206 121	1515
Mars	7,75	5,7	6,7	41 258	283
Avril	7	5	6,95	33 329	211
Mai	7,85	6,6	7,1	23 813	175
Juin	7	5,85	6,59	21 232	135
Juillet	6,9	4,61	5	15 445	87
Août	5	1,87	2,25	247 957	614
Septembre	2,39	1	1,1	147 200	223
Octobre	1,62	1,12	1,35	206 632	289
Novembre	1,78	1,21	1,58	142 640	208
Décembre	1,55	1,12	1,25	115 422	160
2002					
Février	1,3	0,88	0,99	220 615	235
Mars	1	0,85	0,86	186 234	177
Avril	0,81	0,78	0,81	107 659	93
Mai	0,76	0,7	0,75	46 454	36
Juin	0,79	0,56	0,59	65 265	38
Juillet	0,7	0,6	0,7	41 944	28
Août	0,8	0,65	0,8	56 809	41
Septembre	0,95	0,65	0,74	76 784	62
Octobre	0,76	0,57	0,75	86 413	61
Novembre	1,04	0,75	1	229 167	224

Source : Euronext

Cours de MEDCOST (en Euros)



source : Euronext

Au 30 novembre 2002, la capitalisation boursière de MEDCOST est de 4 436 253 Euros.

2.5 Contrat de liquidité et de tenue de marché

Conformément à la réglementation de la Société du Nouveau Marché, la Société de Bourse Gilbert Dupont a conclu le 9 Juin 2000, un contrat de tenue de marché pour une durée initiale de 3 ans avec la société MEDCOST.

2.6 Dividendes

Il n'a été distribué aucun dividende au titre des 3 derniers exercices.

La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes au cours des trois prochains exercices.

3.1 Présentation de MEDCOST

Unique opérateur réunissant des compétences complémentaires (médecine, informatique et communication), MEDCOST fournit à sa clientèle (industrie pharmaceutique, établissements de soins, assureurs, organisations médicales...) une large gamme de services à forte valeur ajoutée, couvrant le conseil, la conduite de projets et l'ingénierie informatique. Selon le type de contrat liant MEDCOST à ses clients, MEDCOST peut intervenir sur la définition et la mise à jour du contenu et des services offerts, sur la détermination des droits d'accès et l'animation des communautés connectées, sur la construction d'une plate-forme d'échanges de données sécurisées donc éventuellement de commerce électronique.

Encore récemment, beaucoup d'observateurs croyaient que les services Internet resteraient cantonnés à l'information du patient et des professionnels de santé. Il apparaît aujourd'hui que les applications Internet/ Intranet s'intègrent dans la chaîne de soins, modifiant le métier de ses acteurs. Des campagnes de dépistage en ligne aux systèmes de télédiagnostic et de gestion en ligne des dossiers médicaux, la relation patient/médecin et l'organisation de la délivrance des soins sont bouleversés. Les services en ligne renforcent l'exigence des patients à l'égard de l'assureur et du corps médical puisque le grand public dispose d'une information plus riche.

En outre, les nouvelles technologies créent de nouvelles règles concurrentielles (ouverture internationale; transparence sur la qualité et les coûts des offreurs de biens de santé).

Enfin, la dématérialisation de l'information médicale et des procédures de gestion provoquent une fusion des métiers et l'apparition de nouveaux segments de valeur ajoutée sur le marché de la santé. Les métiers de l'aide à la prescription et ceux de la gestion du risque sont notamment en train de fusionner partiellement dans les pays de l'OCDE tandis que des activités nouvelles d'intermédiation électronique apparaissent, comme l'organisation d'essais thérapeutiques informatisés au sein de communautés médicales virtuelles.

3.2. Historique

MEDCOST a été fondée en 1995 par le Dr. Laurent Alexandre, chirurgien et économiste de la santé. Première société à se spécialiser dans le développement de services Internet/ Intranet en santé, MEDCOST a mis en ligne le premier site Web dédié à la médecine en France en 1995 (www.medcost.fr). Précurseur, MEDCOST a connu un développement rapide :

- **1995** : MEDCOST lance son offre de services Internet/ Intranet. Pour sa première année de fonctionnement, la société réalise 427 000 € de chiffre d'affaires.
- **1996** : La réforme du système de santé (ordonnances Juppé) favorise le développement des systèmes d'information (informatisation, projets SESAM-Vitale et Réseau Santé Social notamment). Elle permet à MEDCOST de se positionner sur des marchés émergents à très fort potentiel (réseaux de soins, formation médicale continue, etc.).
- **1997** : MEDCOST rejoint ses nouveaux locaux et développe sa propre plate-forme d'hébergement.
- **1998** : MEDCOST accélère sa croissance et développe d'ambitieux projets (dossier médical partagé notamment) pour se positionner comme un opérateur global sur l'Internet médical.
- **1999** : MEDCOST conclut un certain nombre de partenariats pour renforcer sa présence sur les segments stratégiques de son développement dont il attend un relais de forte croissance à partir de 2000 et surtout 2001 (portails verticaux, essais cliniques, réseaux de soins).
- **2000** : le 9 juin, MEDCOST est introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris. MEDCOST met en ligne le portail Grand Public DOCTISSIMO.
- **2001** : le 30 novembre, MEDCOST rachète 100 % du capital de DOCTISSIMO et se lance dans l'édition de contenus grand public.

3.3. Organigramme juridique

La société MEDCOST détient :

- 100 % du capital de la société ALMATO
- 64,98 % du capital de la société DOCTISSIMO ; le solde du capital de cette dernière, soit 35,02 %, étant détenu par la société ALMATO.

La société MEDCOST ayant des activités propres en dehors de la simple détention des participations susvisées, n'est pas une société holding.

En revanche la seule activité de la société ALMATO étant la détention d'une participation dans le capital de la société DOCTISSIMO, c'est une société holding.

En ce qui concerne les services rendus par la société MEDCOST à ses filiales, ceux-ci sont les suivants :

1) Pour la société DOCTISSIMO depuis le 30 novembre 2001, date de la filialisation.

Montants H.T	Année 2000	Année 2001	1er semestre 2002
Refacturation de frais généraux à DOCTISSIMO	Néant	Néant	60 336 €
Hébergement du site DOCTISSIMO	Néant	54 882 €	76 500 €
TOTAL	Néant	54 882 €	136 836 €

Il est précisé que la société MEDCOST a facturé au titre des frais techniques d'hébergement du site DOCTISSIMO 823 223 € entre le 1er janvier et le 30 novembre 2001, soit avant que la société DOCTISSIMO ne devienne filiale de MEDCOST.

2) Pour ce qui concerne la société ALMATO, aucune refacturation n'est intervenue au titre des exercices 2001 et 2002.

3.4. Les métiers de MEDCOST

Opérateur de services pour les entreprises du secteur de la Santé, MEDCOST propose une offre de solutions packagées ou sur mesure, déclinées en trois expertises principales et complémentaires :

1. LE CONSEIL ET LA CONDUITE DE PROJETS
2. LA CONCEPTION, LE DÉVELOPPEMENT ET L'HÉBERGEMENT DE SERVICES EN LIGNE
3. L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE.

Depuis le 30 novembre 2001, MEDCOST est également éditeur de contenu santé grand public et dispose, au travers de sa filiale DOCTISSIMO, des revenus tirés de l'exploitation de ce portail, leader des sites santé francophones : vente d'espace, de contenus, conception et mise en œuvre de campagnes marketing etc.

3.4.1. Répartition du chiffre d'affaires par activité

MEDCOST crée de la valeur dans le secteur de la santé à travers les nouvelles technologies. Pour accompagner les acteurs de la santé dans la gestion du changement, MEDCOST a développé une offre globale différenciatrice déclinée en 3 axes majeurs :

- conseil et conduite de projets ;
- conception, développement et hébergement de services en ligne ;
- ingénierie informatique.

Ces trois gammes de services complémentaires contribuent de façon très équilibrée à la formation du chiffre d'affaires.

Cette offre globale bâtie au carrefour de 3 métiers (consulting, web agency et SSII) permet à MEDCOST de proposer à ses clients des produits packagés ou sur-mesure.

En 2000 et 2001, la répartition du chiffre d'affaires de MEDCOST par services était la suivante.

Activité	Part du CA en 2000	Part du CA en 2001	Part du CA au premier semestre 2002
Conseil et conduite de projets	33,0 %	33,4 %	34,3 %
Prestations multimédia	32,1 %	22,7 %	17,4 %
Ingénierie informatique	31,3 %	38,6 %	45,7 %
Autres produits (formation et refacturations)	3,6 %	5,3 %	2,6 %

La formation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué par la facturation au forfait des prestations Internet/ Intranet, des essais cliniques en ligne et des réseaux de soins. En 2001, 3,1 % seulement du chiffre d'affaires a été facturé en régie, pour des missions ponctuelles. Les prestations vendues au forfait le sont généralement avec une obligation de moyens, mais sans obligation de résultats.

MEDCOST réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires auprès de sociétés privées.

La durée moyenne du développement d'un site Internet/ Intranet varie de 3 à 4 mois, celle d'un réseau de soins de 8 mois à 1 an. Puis, dans les deux cas, la durée de leur hébergement chez MEDCOST est indéfinie. En revanche, le temps de développement et d'exploitation des essais cliniques s'inscrit dans des durées moyennes de 7 à 8 mois, avec des extrêmes pouvant aller de 15 jours à 3 ans.

Réccurrence du chiffre d'affaires

En 2001, comme en 2000, on peut estimer à 20 % la part de chiffre d'affaires réccurrent en ajoutant aux prestations renouvelables d'hébergement et de services associés (maintenance, mise à jour, statistiques de consultation...), l'accompagnement par des développements complémentaires ponctuels qui, en moyenne, ont représenté 10% chaque année de la rémunération initiale. Cette tendance se confirme sur 2002.

Organisation administrative et financière

OUTIL DE SUIVI DE LA PRODUCTION

Le reporting d'activité est le principal outil de suivi de la production à MEDCOST. Il permet d'une part de surveiller l'adéquation du temps passé sur les projets au temps vendu dans la proposition commerciale et dans le contrat, et d'autre part de procéder régulièrement à des redéfinitions du temps nécessaire aux différents types de travaux.

- **Le reporting d'activité**

Les salariés remplissent quotidiennement un reporting d'activité dans l'Intranet de l'entreprise, en affectant les demi journées travaillées aux différents projets en cours. L'affectation des demi journées peut aussi porter sur des tâches fonctionnelles : communication externe, coordination entre pôles, démarches commerciales et partenariat... Par ailleurs, le reporting distingue les jours travaillés des jours non travaillés (temps partiel, arrêt maladie, congés payés...).

- **Adéquation du temps passé au temps vendu**

L'analyse régulière du temps passé sur les différents projets permet de repérer les dépassements et d'apporter les réponses adéquates. Le chef de projet suit quotidiennement l'avancée des travaux et doit signaler tout dépassement pressenti par rapport à la proposition commerciale. Une fois par mois, la direction générale examine l'adéquation entre les charges de production et les ventes. Selon les cas, les dépassements importants de temps passé entraînent une renégociation commerciale, des actions de réorganisation interne, ou permettent des "enseignements pour l'avenir".

- **Redéfinition régulière du temps nécessaire au différents types de travaux**

Les travaux réalisés à MEDCOST sont souvent innovants, les forfaits peuvent être difficiles à établir. Citons : évaluation des réseaux de soins financés par le Fonds d'Amélioration à la Qualité des Soins de Ville depuis 2001, authentification par carte la Carte Professionnels de Santé en 2002, élaboration d'un logiciel paramétrable d'essais cliniques... Quelques dépassements ont pu avoir lieu. Mais ils ne remettent pas en cause la rentabilité globale de la production au forfait. D'autre part, l'analyse du reporting minimise le risque de dépassement : une fois qu'un type de travail a été réalisé, le temps passé est précisément estimé ; pour un type de travail jamais réalisé à ce jour, le raisonnement par analogie et par décomposition en modules connus est la démarche la plus rationnelle pour prévoir au mieux le temps qui sera nécessaire à la réalisation.

GESTION DE PROJET ET COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le déroulement d'un projet s'accompagne de la production de nombreux documents :

- En phase commerciale : cahiers des charges client, proposition commerciale, bon de commande, contrat
- En phase de réalisation : cahier des charges, cahier de spécifications pour certains projets à forte composante technique, cahier de recette, fiches de prestations annexes.

Par rapport à la comptabilisation du chiffre d'affaire, ces documents permettent :

- En phase commerciale, une évaluation des prestations échangées approuvée par le client et MEDCOST
- En phase commerciale, une meilleure visibilité sur les perspectives de chiffre d'affaires de chaque département : direction générale MEDCOST
- En phase de réalisation, une émission des factures client en fonction du déroulement du projet : direction financière MEDCOST.

Les PV de recette provisoire et de recette finale, ainsi que les formulaires pour prestations annexes sont transmis à la direction financière pour facturation au client.

3.4.2. Le conseil et la conduite de projets

MEDCOST propose des prestations de conseil intégré dans le domaine du e-business santé et la conduite globale de projets. Ces prestations permettent à MEDCOST de nouer des partenariats et d'assurer une veille technologique, concurrentielle, marketing et institutionnelle performante. En outre, le conseil génère une rentabilité très forte et bien supérieure à celle des métiers traditionnels du Web.

Il s'agit d'un métier de conseil et de conduite globale de projets.

Les industriels du médicament, les assureurs santé et les opérateurs du secteur ont des besoins importants en matière de consulting. Tous font face à des problématiques déterminantes pour leur avenir.

Dans ce contexte, MEDCOST s'est imposé comme un partenaire adapté en matière de consulting et d'ingénierie e-business. Dans le domaine de l'édition (Havas), du développement clinique (Groupes de recherche clinique ou CRO -Clinical Research Organisation-, départements de R&D dans les laboratoires), de la distribution pharmaceutique (Depolabo), de l'aide à la prescription (Vidal), de la régulation (Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique -SNIP-) ou de la production de soins, MEDCOST entend conforter son rôle de conseil dans la conception et la conduite de projets Internet/ Intranet en santé.

Ces services de conseil en stratégie et en économie de la santé sont des activités traditionnelles et fortement stratégiques pour MEDCOST. Leur développement repose notamment sur un portail business- to- business dédié à l'analyse du développement des Nouvelles Technologies de l'Information (NTI) en santé. Ce portail est le site www.medcost.fr, dont l'enrichissement progressif donne lieu à la mise en ligne d'une nouvelle version lorsque des améliorations significatives sont apportées.

Ces prestations de conseil permettent de diminuer le risque financier de MEDCOST puisqu'elles offrent une rentabilité fortement supérieure à celle des métiers émergents du Web. En outre, ces prestations permettent d'entretenir des relations approfondies avec un grand nombre d'acteurs, favorisant ainsi la négociation de partenariats en matière de e-business. Enfin, ses activités de consulting permettent à MEDCOST d'assurer une veille technologique, concurrentielle, marketing et institutionnelle. La société entend de cette façon rester en pointe des transformations du secteur santé.

3.4.3. La conception, le développement et l'hébergement de services en ligne

MEDCOST conçoit, développe, héberge et anime des services en ligne dédiés aux professionnels de la santé dont 50 sites Internet (et leurs 50 répliques servant, à chaque modification du site, aux développements et aux tests avant la mise en ligne), 18 réseaux Intranet (privés) et 40 Extranet (accessibles à plusieurs communautés privées). Avec plus de 150 sites hébergés, 12 millions de pages vues par mois au 31 mai 2002 (source : MEDCOST), MEDCOST est le premier concepteur de sites Internet médicaux en France.

Spécialisée dans la gestion d'applications dynamiques (où chaque consultation déclenche une mise à jour en temps réel), et à forte valeur ajoutée grâce à un contenu riche et pertinent en information et en services, MEDCOST a volontairement délaissé le marché des " sites plaquettes " ne contenant que du rédactionnel et des images de présentation pour ne pas entamer sa rentabilité en se livrant à la guerre des prix suscitée par les agences de communication sur le design.

La conception d'un site conçu par MEDCOST comprend :

- la recherche de l'architecture optimale,
- la conception de l'arborescence du site et de son ergonomie,
- la définition des droits d'accès et éventuellement d'une gestion par mot de passe,
- le choix des informations mises à disposition suivant le profil de l'internaute,
- le choix du type de base de données comme Oracle et du langage d'interrogation (standards PHP ou CGI par exemple),
- la gestion des mises à jour.

L'administration d'un site comprend tout un ensemble de services dont les statistiques de consultation ou les mises à jour.

L'expérience de MEDCOST lui permet de mettre en œuvre des stratégies innovantes sur le Web médical,

- en développant les services exigeant une bonne maîtrise de tous les facteurs en jeu (besoins et fonctionnement des différents interlocuteurs du monde de la santé, cadre juridique, outils techniques de l'Internet adaptés à ces contraintes...),
- en exploitant les synergies fonctionnelles (utilisation de parties d'architecture ou de programmes communs aux différents métiers, par exemple une architecture de forum à mémoire) et marketing (association de clients à de nouveaux projets) au sein du parc de sites gérés.

Plate-forme MEDCOST : nombre de sites hébergés

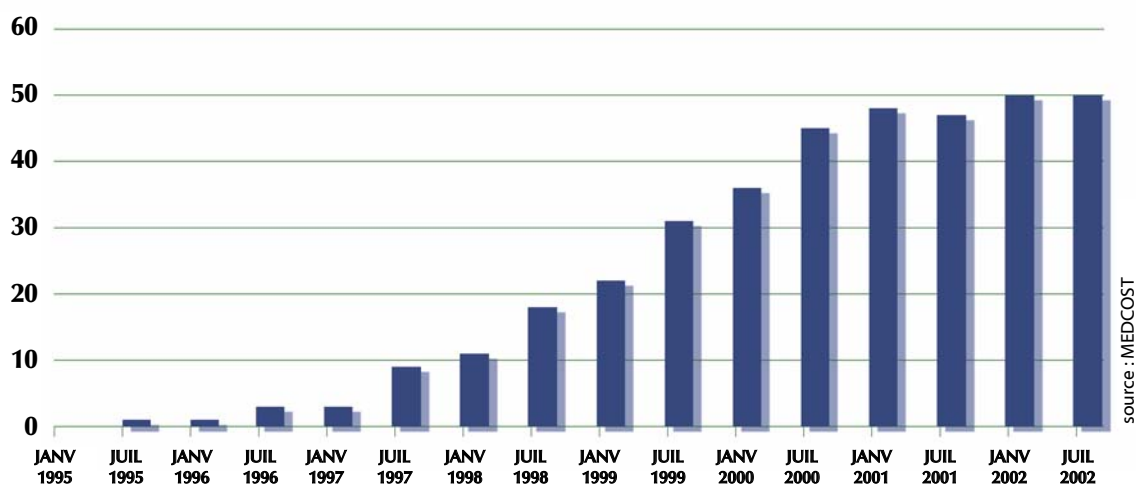
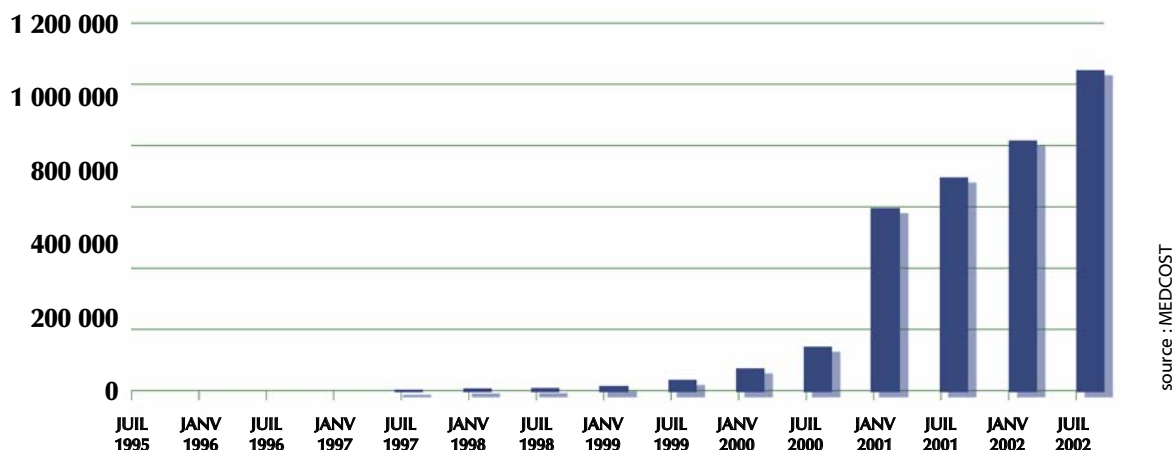


Plate-forme MEDCOST : nombre de visiteurs mensuels



3.4.4. L'ingénierie informatique

MEDCOST propose à ses clients :

- l'intégration de systèmes complexes,
- le développement informatique à forte valeur ajoutée,
- la mise à disposition de solutions innovantes.

En aval de la conception et de l'hébergement de sites Web, MEDCOST détient des compétences dans le domaine du stockage, du traitement et de l'analyse des données médicales et médico-économiques. Ainsi MEDCOST maîtrise toute la chaîne de traitement de l'information santé. Et se positionne sur les segments à très forte valeur ajoutée, générateurs de revenus importants et récurrents à moyen terme (vente de données à des tiers, gestion déléguée du risque, etc.).

Un exemple de solution : Webtrials

Dans le cadre de son offre dénommée Webtrials, MEDCOST propose une solution intégrée allant du recueil *on-line* au traitement des données, et pouvant comprendre jusqu'à la conception et la gestion du panel d'investigateurs, en collaboration avec les unités des laboratoires qui pilotent l'essai. L'adaptation de l'outil permet son utilisation pour différents types d'études : essais cliniques, *post market surveys*... Selon la problématique de l'étude, des données sur l'observance, la compréhension du traitement, la qualité de vie et la satisfaction des patients peuvent être recueillies.

Cette offre s'adresse aux laboratoires pharmaceutiques, mais suppose la collaboration de groupes de recherche clinique (*Clinical Research Organizations : CRO*), de médecins et de patients. Les données recueillies peuvent aussi donner lieu à des études épidémiologiques (soigneusement expurgées de toute données personnelles) intéressant les assureurs-santé.

La solution Webtrials repose sur une utilisation synergique des protocoles Internet, et sur une plate-forme Extranet accessible aux différents intervenants : investigateurs, Assistants de Recherches Cliniques (ARC), coordonnateur de l'essai, laboratoire, tutelles. L'Extranet est un réseau privé partagé qui permet d'optimiser la communication entre les partenaires, et d'alimenter le site de façon totalement transparente et sécurisée. Il donne à chacun des intervenants un accès en écriture contrôlé aux parties du serveur qui le concernent.

Le système comprend les éléments suivants :

- une interface de recueil des informations sur l'Internet, destinée aux centres investigateurs ; la personne qui saisit les données (médecin aujourd'hui, patient demain) a pour seul équipement un ordinateur et une connexion Internet ;
- une interface de contrôle et de validation des saisies, gérée par un ARC ;
- une interface de traitement des informations, accessible aux acteurs du laboratoire, permettant le suivi et le contrôle de l'essai ;
- une base de données centralisée et sécurisée. Les investigateurs alimentent cette base de données, que les ARC valident régulièrement. Des requêtes prédéfinies sur la base permettent aux acteurs du laboratoire d'effectuer le monitoring de l'essai.

MEDCOST propose aux laboratoires pharmaceutiques et aux groupes de recherche clinique (CRO) plusieurs types de services :

- services d'inclusion de patients et d'investigateurs dans les essais (via des sites Web thématiques et le recours à des bases de contacts) ;
- réalisation du site Web et du cahier de recueil clinique (*Clinical Research Form : CRF*) électronique, interfaçage Web et base de données, adaptation du CRF ;
- traitement et analyse des informations recueillies (Data Management) ;
- formation de l'équipe projet, des ARC et des investigateurs.

Pour un laboratoire, les études sur le développement du médicament par Webtrials présentent plusieurs atouts :

- disparition du support papier,
- augmentation de la qualité des données grâce aux contrôles de saisie et à la validation,
- transfert des données de façon totalement sécurisée,
- monitoring des données en temps réel : l'analyse peut commencer dès la saisie des données du dernier patient,
- rationalisation des flux d'informations et optimisation de la communication entre les intervenants : par exemple, les responsables des essais sont prévenus immédiatement de la survenue d'effets indésirables ou de sorties d'essais, grâce aux procédures d'e-mail automatisées.

La réalisation d'essais cliniques en ligne devrait donc permettre, une fois les outils complètement maîtrisés par les acteurs, de raccourcir la durée du cycle de développement des nouvelles molécules.

3.4.5. Un nouveau métier : l'édition grand public

En acquérant le site Internet DOCTISSIMO le 30 novembre 2001, MEDCOST diversifie son offre en devenant éditeur de contenus grand public sur le Web.

DOCTISSIMO est un magazine électronique hebdomadaire dont les 6 rubriques (santé, nutrition, grossesse et bébé, psycho, sexualité, forme et beauté) couvrent la plupart des aspects de la santé et du bien-être. Riche, illustré et interactif, DOCTISSIMO est un site clair et accessible gratuitement à tous types de lecteurs et à tous les âges de la vie. Chaque semaine, une newsletter gratuite permet aux abonnés de rester au fait de l'actualité.

Un succès d'audience

Depuis sa création en mai 2000, DOCTISSIMO s'est imposé comme le leader des sites francophones d'information santé pour le grand public. En mars 2002, les chiffres de consultation de DOCTISSIMO sont :

- 5 millions de pages vues par mois
- 550 000 visites mensuelles
- 300 000 abonnés à la newsletter

Source : MEDCOST

En mars 2002, 45 % du temps passé par les internautes français sur les sites d'information santé l'a été sur DOCTISSIMO.fr

Source : BVA TFC Research

Des internautes plutôt féminins et actifs

DOCTISSIMO est un des seuls sites d'information Santé à faire partie de l'étude de profil réalisée par Ipsos-Médianglé.

En juin 2002, l'internaute-type de DOCTISSIMO est une femme (60,7 %), active (79,1% des femmes ont entre 21 et 49 ans), surfeuse (21,5 h/mois contre 14,4 h/mois pour les internautes en général) et achetant sur Internet (au moins un achat dans les 6 derniers mois pour 40,7 % de nos lecteurs, contre 28,7 % pour les internautes en général).

Source Ipsos-Médianglé.

Une offre d'éditeur

DOCTISSIMO offre aux annonceurs l'opportunité de communiquer de manière entièrement modulable par des opérations de parrainage éditorial (parrainage institutionnel, publi-rédactionnels, espace produits, etc.), de e-mailing ou de publicité. DOCTISSIMO propose également son contenu on-line à la vente pour tout support et peut aussi réaliser des dossiers spéciaux et exclusifs.

3.5. Description de la clientèle

La clientèle de MEDCOST est constituée de 124 sociétés clientes, qui se répartissent dans l'ensemble des acteurs du monde de la santé :

- Etablissements de soins
- Industrie pharmaceutique
- Assureurs Santé
- Organisations médicales représentatives

En outre, MEDCOST est également prestataire de service Internet pour un portail de véhicules d'occasions, le site caradisiac.com.

Portails

MEDCOST propose aux sites portails une prestation globale d'accompagnement, de développement et d'hébergement. En 2001, MEDCOST a notamment été le prestataire privilégié de trois sites portails lancés l'année d'avant :

- **DOCTISSIMO.fr**, portail santé grand public, qui est devenu dès son lancement le site santé francophone le plus visité sur le Web, avec une audience, en décembre 2000, de près de quatre millions de pages vues. En décembre 2001, l'audience était montée à plus de cinq millions de page vues.
- **Vivre100ans.fr**, portail de la dépendance et du troisième âge, qui offre, en plus d'une information riche et actualisée sur ces thèmes, une plate forme de commerce électronique destiné à l'approvisionnement en consommables et matériel médical des établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes ainsi qu'un outil de gestion partagée des dossiers médicaux des personnes âgées, sur le modèle conceptuel des réseaux de soin.
- **Caradisiac.com**, portail dédié au commerce électronique de véhicules d'occasion. Cette prestation hors santé a été l'occasion, pour MEDCOST, de faire valoir son savoir-faire dans la gestion de bases de données complexes et dans l'intégration de systèmes d'information, puisqu'elle permet de colliger, dans une base de données centrale interfacée avec le site, les descriptifs techniques et les prix des automobiles offertes à la vente par plusieurs dizaines de concessions automobiles aux outils informatiques hétérogènes.

Etablissements de soins

MEDCOST propose ses services aux hôpitaux et aux cliniques, soit environ 3000 établissements en France. Via sa gamme de produits hospitaliers (services Internet/ Intranet et offre réseaux de soins), MEDCOST est aujourd'hui présente dans plus de 100 établissements. MEDCOST entend renforcer sa présence dans l'univers hospitalier, dans une triple perspective :

- Vente de prestations Internet/ Intranet et de consulting aux établissements
- Participation des établissements aux systèmes de coordination des soins et d'évaluation déployés par MEDCOST (participation aux réseaux de soins gérés par MEDCOST, utilisation des plates-formes de gestion des dossiers médicaux électroniques, participation aux systèmes de recueil clinique, etc.)
- Offre Webtrials pour le recueil des données cliniques

Industrie pharmaceutique

MEDCOST est présent auprès des tous premiers laboratoires pharmaceutiques mondiaux, auxquels elle fournit principalement sa gamme de prestations de services Internet/ Intranet. La société compte renforcer sa présence auprès de ces clients stratégiques au travers de sa filiale DOCTISSIMO.

Organisations médicales représentatives

MEDCOST travaille avec tous les types d'organisations médicales, clientes de sa gamme de produits Internet/ Intranet :

- Syndicats : par exemple, MEDCOST gère le service Internet de la CSMF (Confédération des Syndicats Médicaux Français), premier syndicat médical en France)
- Unions régionales professionnelles : par exemple, MEDCOST gère les services Internet de l'Union Ile-de-France et de l'Union Nord-Pas-de-Calais
- Associations de professionnels ou de patients : par exemple, MEDCOST gère le site Web de l'Association pour la Recherche contre la Sclérose en Plaques
- Sociétés savantes : par exemple, MEDCOST gère le site Web de l'Association Française du Diabète

MEDCOST a choisi de développer une présence forte auprès de ces acteurs, dont le rôle est fondamental dans l'évolution du système de santé. Ces relations, développées depuis sept ans, permettent à la société de mobiliser rapidement et efficacement les différents acteurs du système de santé ainsi que leurs représentants dans des projets aussi complexes que les réseaux de soins.

Part des principaux clients

En 2001, deux clients représentent plus de 50 % de chiffre d'affaires :

- DOCTISSIMO 21 %
- Caradisiac 37 %

Les prestations délivrées auprès de DOCTISSIMO ont été conclues dans le cadre d'une gestion courante à des conditions normales.

Part des 5, 10 et 20 premiers clients dans le chiffre d'affaires :

- 5 premiers clients 66 %
- 10 premiers clients 74 %
- 20 premiers clients 82 %

Délais de paiement, impayés

Le délai de paiement moyen constaté est de l'ordre de 90 jours. MEDCOST, qui délivre ses prestations auprès d'une clientèle solvable, n'a pratiquement aucun impayé.

Evolution de la clientèle

	1999	2000	2001	2002
Nombre de clients (dont labos - dont cliniques)	82 (14 - 39)	101 (13 - 55)	124 (13 - 68)	115 (12 - 72)
Croissance		135%	22%	-8%
Récurrence		75%	80%	71%
10 premiers clients	LIFESCAN OVP VIDAL DOC.FR CEGETEL.RSS PFIZER SB NOVARTIS PHARMA SCHERING-PLOUGH ASS. FRANCAISE D'UROLOGIE PHARMACIA	DOCTISSIMO CARADISIAC VIVRE 100 ANS NOVARTIS PFIZER SYSTRAN SCHERING-PLOUGH LIFESCAN DEPOLABO ASTRAZENECA	CARADISIAC DOCTISSIMO MSD SYSTRAN VIVRE 100 ANS BAYARD PRESSE SANOFI-SYNTHELABO SCHERING-PLOUGH PFIZER NOVARTIS PHARMA	CARADISIAC DOCTISSIMO NOVARTIS PHARMA WL GORE & ASSOCIATES MSD SCHERING-PLOUGH GROUPE GOELAMS ASTRAZENECA VIVRE 100 ANS CLINIQUE RESIDENCE DU PARC
5 plus gros labos	LIFESCAN PFIZER SB NOVARTIS PHARMA SCHERING-PLOUGH	NOVARTIS PFIZER SCHERING-PLOUGH LIFESCAN ASTRAZENECA	MSD SANOFI-SYNTHELABO SCHERING-PLOUGH PFIZER NOVARTIS PHARMA	NOVARTIS PHARMA WL GORE & ASSOCIATES MSD SCHERING-PLOUGH ASTRAZENECA
5 plus grosses cliniques		POLYCLINIQUE BORDEAUX NORD AQUITAINE CLINIQUE DE LA PROVIDENCE POLYCLINIQUE DU PARC CMC DES TRONQUIERES CLINIQUE HARTMANN	POLYCLINIQUE DU PARC CLINIQUE DE LA PROVIDENCE POLYCLINIQUE BORDEAUX NORD AQUITAINE CLINIQUE HARTMANN CMC DES TRONQUIERES	CLINIQUE RESIDENCE DU PARC POLYCLINIQUE DU PARC CLINIQUE HARTMANN CLINIQUE DE LA PROVIDENCE CMC DES TRONQUIERES

3.6. Marché : présentation du système de soins et des marchés liés aux nouvelles technologies de l'information en santé

Régionalisation, montée en puissance des patients, développement des réseaux de soins, informatisation de professionnels de santé, télétransmission... le système de santé connaît de profondes mutations. Les nouvelles technologies de l'information accompagnent ces évolutions qui font naître de nouveaux besoins.

Un système de santé en profonde mutation

Après l'ère des soins peu efficaces, puis celle du soin pour tous grâce à l'institution de l'assurance maladie à partir des années 30, couronnée par la création de la Sécurité Sociale en 1945, la santé entre dans une troisième phase historique¹. Face à l'augmentation des dépenses de santé, l'organisation rationnelle des soins, c'est-à-dire la recherche du juste soin au juste coût, trouve un appui décisif dans les systèmes d'information.

LES NOUVELLES EXIGENCES DES PATIENTS

Les relations entre le corps médical et les patients ont longtemps été, au mieux, empreintes d'un paternalisme bienveillant de la part des médecins, au pire limitées à un strict rapport hiérarchique entre celui qui possède le savoir et le "souffrant" réduit à n'être qu'un organe malade. Mais les années 1980 sont marquées par la lutte contre les cancers et l'épidémie de Sida. Les associations de patients et leurs familles s'emparent de leur maladie et veulent jouer un rôle actif.

Le mouvement consumériste et les associations de patients, telle que la Ligue Nationale contre le cancer et ses 600 000 adhérents, œuvrent pour plus de transparence et défendent les droits de la personne malade. En faisant porter leur action sur le droit à l'information et à l'accès direct au dossier médical, elles sont en position d'alliance objective avec les opérateurs de systèmes d'information médicaux.

Selon un sondage Ipsos de juin 2001 pour le Collectif inter associatif de la santé (CISS), 70% des personnes interrogées jugent primordial d'avoir un accès direct à l'ensemble des informations concernant leur santé, auxquels il faut ajouter les 27% qui pensent que cela est souhaitable. **Depuis le 19 février 2002 et le vote du Parlement c'est chose faite.**

L'AFFERMISSEMENT DU CONTRÔLE DES POUVOIRS PUBLICS

- Le devoir d'information des professionnels de santé envers les patients a trouvé une première consécration avec l'article 35 du nouveau Code de Déontologie Médicale institué par le décret du 6 septembre 1995. Au terme de cette disposition, "le médecin doit à la personne qu'il examine, qu'il soigne ou qu'il conseille une information loyale, claire et appropriée sur son état, les investigations et les soins qu'on lui propose". Le principe de l'information se trouve ainsi posé, moins d'ailleurs en termes de droits du malade que d'obligations du médecin. L'arrêt rendu par la Cour de Cassation le 25 février 1997 qui, renverse la charge de la preuve de l'information, marque une nouvelle étape dans les relations soignant-soigné. C'est dorénavant au médecin d'apporter la preuve que l'intéressé a été informé des risques que recèlent les interventions prévues.

Les professionnels de santé ont à leur disposition pour les seconder dans leur prescription de nombreux outils, dont les bases de données médicamenteuses avec indication des interactions et contre-indications.

- Les pouvoirs publics soutiennent la maîtrise des dépenses de soins, par exemple en appliquant des restrictions de la valeur des lettres-clefs qui déterminent la valeur des actes réalisés par les professionnels de santé. La validité des données utilisées fait l'objet de débat, amenant certaines organisations professionnelles à s'unir pour créer leur propre système d'information afin de mesurer eux-mêmes leur activité et d'augmenter leur expertise médico-économique.
- La tutelle promeut parallèlement les bonnes pratiques, à travers une démarche qualité qui trouve sa traduction dans l'accréditation des établissements de soins tous les 5 ans (Agence Nationale de l'Accréditation et de l'Evaluation en Santé)

DES ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES NÉCESSITANT DE NOUVEAUX SCHÉMAS DE SOINS.

L'évolution technico-économique de la santé façonne de nouveaux schémas de soins auxquels les systèmes devront s'adapter, comme le Disease Management ou gestion globale de la pathologie. Il s'agit d'une formalisation de la prise en charge des maladies chroniques, organisée autour du médicament. Les réseaux de soins spécialisés organisent la formation des médecins, diffusent des lignes directrices, coordonnent les soins et l'évaluation des pratiques.

¹ Sur le mouvement de rationalisation du secteur santé, voir Claude Le Pen : les habits neufs d'Hippocrate, 1999, Calman Lévy.

Sur ce modèle, l'asthme, l'hépatite C, le diabète et la dépendance des personnes âgées constituent des exemples de progrès possibles dans la prise en charge. Par exemple, l'asthme, en France, cause 2000 morts par an, et coûte 7 milliards de francs (Etude MEDCOST 1998). Le coût en vies humaines et le coût financier pourraient être diminués si les traitements de fond de l'asthme (généralement une prescription de corticoïdes inhalés), étaient mieux prescrits et mieux observés. Les activités d'ingénierie santé, en l'occurrence un réseau permettant le suivi à domicile, en temps réel, des signes précurseurs de la crise d'asthme, feraient baisser ces deux types de coûts. Elles pourraient être rémunérées par l'assurance maladie et les assurances complémentaires sur les économies engendrées.

C'est dans une circulaire de juin 1991 relative à la prise en charge des patients atteints du Sida que le terme "réseau de soins" apparaît dans un texte officiel pour la 1ère fois. Dans les années 80, les réseaux naissent d'expériences spontanées pour répondre à des impératifs de santé publique en prenant en charge les personnes atteintes du sida, le toxicomane, les personnes âgées à leur domicile.

Les ordonnances de 1996 créent de nouvelles possibilités en institutionnalisant leur existence. Les Réseaux de Soins Expérimentaux autorisés doivent se munir d'un système d'information.

Le fonds d'aide à la qualité des soins de ville (FAQSV) créé par la loi du 23 décembre 1998, complété par le décret du 12 novembre 1999, participe " (...) au développement de formes coordonnées de prise en charge et notamment des réseaux de soins liant des professionnels de santé exerçant en ville à des établissements de santé ". Il solvabilise ainsi les réseaux qui bénéficient de l'aide accordé par des comités régionaux. Le fonds se montait à 500 millions de Francs au niveau national pour l'année 2000, 700 millions en 2001.

La Direction Générale de la Santé recensait plus de 1000 réseaux en juin 2001.

LA MONTÉE EN FORCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION MÉDICAUX EN FRANCE NÉCESSITE DE NOUVELLES COMPÉTENCES RÉPONDANT À L'EXIGENCE ACCRUE DE LA DEMANDE, ET CRÉE UN MARCHÉ POUR DES ACTEURS MAÎTRISANT LES TECHNOLOGIES INTERNET, AINSI QUE LES PROBLÉMATIQUES INSTITUTIONNELLES ET MÉDICO-ÉCONOMIQUES.

L'INFORMATISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, CIBLE DE MEDCOST :

Toutes les cibles auxquelles s'adressent les services développés par MEDCOST sont informatisées ou en en cours d'informatisation :

- Industrie pharmaceutique, qui emploie 95 000 personnes en France en 2000 (source SNIP) : informatisée à 100%.
- Etablissements de soins publics (1032 en 1998, (source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité)) et privés (2139), soit 3171 au total : informatisés à 100%. L'informatique hospitalière publique représente un budget annuel de 3 milliards de francs, personnel inclus, soit 1,2 % en moyenne des dépenses d'un hôpital. Ce taux est de 1,5% en Europe et de 2% aux Etats-Unis.

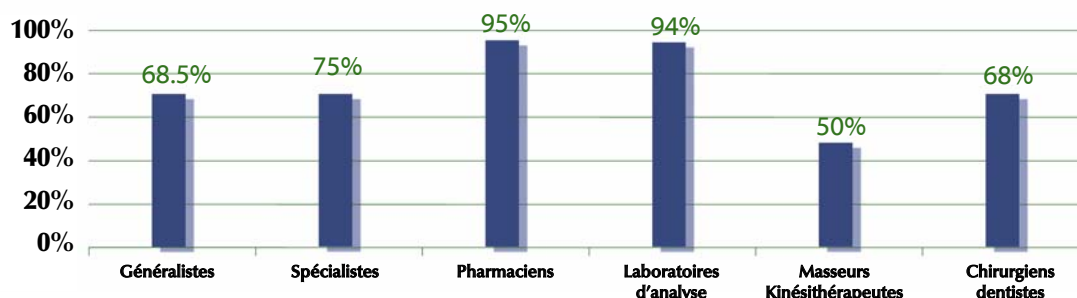
Le développement de l'informatique hospitalière française doit porter essentiellement sur les fonctionnalités de gestion des dossiers médicaux et de coordination des soins, comme cela existe dans les hôpitaux américains. Ainsi le potentiel de croissance de ce marché est de 0,8% par an, soit un marché total par an de 5,4 milliards de francs.

- Professionnels de santé privés : ils sont 306 000 en France (source SNIP, 1999) ; leur informatisation est variable selon les types de professionnels (voir graphique ci-dessous), et en forte croissance depuis deux ans. Les médecins se sont informatisés de façon récente mais rapide, et les pharmaciens et laboratoires d'analyses sont presque tous déjà équipés.

La connexion à l'Internet des professionnels de santé a presque doublé, passant de 41 à 78% entre mars 2000 et juillet 2001 (Sondage Ipsos).

Equipement des professionnels de santé (Sources : CNAMTS, Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, CESSIM, Cegetel RSS) :

Taux d'informatisation des professionnels de santé



Les principales pistes de financement privé identifiées par MEDCOST

Les laboratoires et les assureurs sont deux des acteurs importants qui participent au renouvellement actuel de l'ingénierie santé et le financent en grande partie, directement ou indirectement. Par ailleurs, le commerce électronique en santé est un secteur à créer en France, qui a déjà démontré son intérêt aux Etats-Unis.

LES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES

Les données chiffrées, plus ou moins récentes, illustrant ce paragraphe concernent la France et sont les dernières publiées par le SNIP (Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique). Mais le marché de référence sera un jour européen, les instances européennes poussant à l'homogénéisation des réglementations et des prix.

Le chiffre d'affaires total de l'industrie pharmaceutique opérant en France a représenté plus de 93,5 milliards d'euros en 2001, dont 75 milliards à l'exportation sur 12 mois (juillet 2000 - juillet 2001) et 18,5 milliards en France.

Ce chiffre d'affaires alimente deux postes de dépense considérables :

- **La Recherche & Développement (R&D)**, dont le budget est passé de 8 % du chiffre d'affaires en 1970 à 12,5 % actuellement (SNIP, 2000).

Environ 70% des efforts de R&D sont consacrés aux essais cliniques, soit 14 milliards de Francs. 1000 à 1500 essais sont déclarés à l'agence du médicament par an (source AFSSAPS, Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé). L'un des enjeux est de raccourcir la durée du cycle de développement des nouveaux médicaments : l'ACRP (Association of Chemical Research Professionals) estime en moyenne à 6 millions de dollars le coût de chaque jour de retard pour la mise en place sur le marché d'un nouveau médicament, ce qui rend indispensable la rationalisation des flux d'informations et les procédures de " workflow ".

Les laboratoires sous-traitent 35 à 40 % des essais cliniques qu'ils mettent en œuvre. Le marché des essais gérés par des opérateurs externes (par les groupes de recherche clinique -CRO- notamment) représentent ainsi 5 milliards de Francs. La prestation du CRO dans le cas d'un essai sous-traité représente 50 % du coût de l'essai clinique (étude MEDCOST réalisée sur le marché français, 2000).

Le développement des essais cliniques en ligne, permettant un gain de temps et d'efficacité très concurrentiel, est une tendance lourde au sein de l'industrie pharmaceutique. Or les partenaires traditionnels des laboratoires, les CRO, ne disposant pas des compétences nécessaires pour gérer des plates-formes électroniques de recueil de données, ils font appel à des partenaires spécialisés comme MEDCOST.

- **L'information médicale**, représente environ 13% du chiffre d'affaires de l'Industrie Pharmaceutique (SNIP), soit près de 2,4 milliards d'euros en 2001.

Dépenses d'information médicale et publicité en 2000 (en % du chiffre d'affaires en médicaments)

	En % du CA France
Information médicale	10,4 %
• Visite médicale	9,2
• Echantillons	0,8
• Congrès	0,4
Publicité	2,3 %
• Presse médicale	1,4
• Autres frais	0,9
TOTAL dépenses promotion France	12,7 %

Source : Estimation SNIP

Internet peut fournir un support aux deux principaux postes de dépenses de promotion :

- la visite médicale (7,5 milliards de francs en 1998) : depuis 1997, l'utilisation des nouveaux média a connu un développement très rapide, en complément de la visite médicale. Par exemple, certains visiteurs médicaux sont équipés d'ordinateurs et utilisent des supports multimédia tels que le CD-ROM, et des laboratoires pharmaceutiques développent des outils de gestion plus performants de leur force de vente en utilisant des réseaux Intranet.
- la presse médicale (93,5 millions d'Euros en 2001)

Un professionnel de santé sur 2 lit au moins 3 titres, consacrant en moyenne à chaque numéro 50 minutes de lecture. L'un des rôles de la presse d'information médicale réside dans la formation médicale continue, 92% des professionnels de santé déclarant qu'elle est un moyen efficace de maintenir ses connaissances à jour (sondage Ipsos Médias pour le SNPM).

L'audience la plus forte, celle du Quotidien du médecin (36,5%) s'adresse à l'ensemble du corps médical. Elle est suivie de celles l'hebdomadaire Impact Médecin (18,5%) suivi du Généraliste et du Panorama du médecin avec 12,2% et 11% respectivement (source Cabinet Antoine Minkowski).

Internet peut devenir un vecteur de publicité efficace en complément de la presse médicale papier. Internet permet un ciblage plus précis : il permet de mesurer l'audience, à la demande, en nombre de connexions sur chaque page Web, mais aussi de savoir qui s'est connecté par le biais des adresses e-mail, et pour quel type d'informations ou services. Internet permet donc une publicité contextuelle particulièrement efficace grâce à son ciblage (par exemple, en fonction de la spécialité du médecin).

3.7. Concurrence

Description des concurrents

Il n'existe pas, en France, d'autres sociétés spécialisées dans la gestion de services Web intégrés en santé. MEDCOST fait face à une concurrence éclatée, en fonction des segments de marché (ex : société de conseil en informatique -SSII- pour l'intégration de systèmes, agences de communication pour le développement de sites, etc.). En outre, sur des marchés émergents comme les essais cliniques en ligne ou la gestion de réseaux de soins, seuls quelques compétiteurs significatifs peuvent être mentionnés, comme Lincoln pour les essais cliniques ou Uni-Médecine pour les réseaux de soins.

DANS LE SECTEUR SANTÉ PROFESSIONNEL

La Cegedim : prestataire français de services informatiques pour le secteur de la santé, la Cegedim occupe dans ce domaine une position dominante. Elle est l'incontournable numéro 1 européen du traitement d'informations marketing, médicales, administratives et financières du secteur de la santé, avec un chiffre d'affaires pour 2001 de 307 M€, et un résultat net de 18 M€.

MEDCOST se positionne essentiellement dans des activités complémentaires à celles de la Cegedim, exclusivement sur des activités Internet, où une petite structure peut donner un avantage en termes de réactivité. La position de MEDCOST n'est donc pas celle d'un concurrent frontal, d'autant moins que MEDCOST ne vise pas l'activité de prestataire global de services informatiques santé hors Internet, qui est aujourd'hui le cœur de métier de la Cegedim.

La stratégie Internet lancée par Cegedim (un réseau Intranet, Santesurf, accueillant selon Cegedim 25000 médecins pour échanger des informations, et une filiale, N.Y.Consultant, fournisseur d'accès à Internet, de solutions Intranet Web et EDI, d'hébergement de serveurs Web) peut faire apparaître une concurrence avec MEDCOST sur ces segments puisqu'elle s'adresse à une clientèle commune. Elle confirme l'existence d'un marché où MEDCOST souhaite s'imposer comme un acteur complémentaire.

Les groupes de recherche clinique (exemples : Quintiles, Parexel, Phoenix ...) : spécialisés dans la réalisation et l'accompagnement d'essais cliniques pour le compte des laboratoires pharmaceutiques, les CROs sont intéressés par la mise en œuvre d'essais cliniques sur Internet qui leur permettraient d'accroître leur compétitivité. La plupart ne disposent cependant pas des compétences informatiques nécessaires à l'élaboration et à l'hébergement d'essais cliniques en ligne. Ils sont donc à la recherche de partenaires capables de fournir les compétences nécessaires dans ce domaine.

Dans le secteur des essais cliniques en ligne, l'acteur le plus important au plan mondial est PhaseForward, qui propose une gamme sophistiquée et chère. Implantée aux Etats-Unis, l'entreprise est aussi présente en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne. Elle a passé un partenariat avec le laboratoire Lilly et IBM. Elle vise la rentabilité pour 2002.

Mieux implantée sur le marché français et proposant un produit similaire à celui de MEDCOST, Lincoln représente le concurrent le plus important et détient actuellement une position de leader sur le marché français des solutions de collecte de données d'études cliniques via internet.

DANS LE SECTEUR DE L'INFORMATION SANTÉ GRAND PUBLIC

DOCTISSIMO est aujourd'hui le N° 1 des sites santé grand public en termes d'audience. (Source : BVA TFC Research)

Les pure players ont connu de grandes difficultés en 2001, les business models annoncés ne se réalisant pas. Le numéro 2 du secteur, Medisite, a déposé le bilan. La version française du numéro 3, Planet-Medica, a cessé de diffuser son contenu.

Les acteurs traditionnels, comme Top-santé ou Psychologies, ont investi le secteur. Leurs atouts reposent sur leur notoriété naturelle, leur fond éditorial, et les synergies possibles entre le monde physique et Internet. Certains de ces acteurs occupent une niche particulière, comme TaSanté.com, site de la radio Skyrock destiné aux jeunes entre 15 et 25 ans.

Par rapport à ces acteurs, l'avantage de DOCTISSIMO est double :

- L'expertise Internet, qui a permis de construire et de faire évoluer un site très ergonomique
- Le statut d'entrant précoce, conférant un avantage réel, notamment via une liste de diffusion transmise à 300 000 abonnés.

Les sites féminins ne représentent pas une réelle concurrence. Il n'y a pas de substituabilité entre un site dédié à la santé et un site féminin. Le marché des sites féminins a connu une évolution semblable à celui des sites santé : fermetures fin 2000 pour Vivrefemmes et Touteslesfemmes, recherches d'adossesment à de grands groupes de presse (FemmeOnline), recherche de sponsoring de rubriques et de réalisation d'opérations événementielles avec des annonceurs issus de la presse traditionnelle (FemmeOnline et Newsfam), fortes recettes publicitaires pour le leader du secteur (Auféminin), stratégie de services payants minoritaire (PlanetFemmes seulement), entrée d'acteurs mortar comme Marie-Claire.

LES SSII SPÉCIALISÉES DANS LES SERVICES INTERNET/ INTRANET

Elles ont une activité comparable à un ou plusieurs métiers de MEDCOST, mais elles ne sont pas engagées spécifiquement dans le secteur santé. Elles sont marquées par la croissance relativement faible de la demande de services Internet en 2001, et par la consolidation du marché. Le secteur santé, moins cyclique que la moyenne des services, a été moins affecté par ce contexte difficile.

De façon globale, le marché des services Internet professionnels est estimé à 1 milliard 37 millions d'euros en 2001 (IDC, prévision pour 2002 : 1, 286 milliards d'euros). Ce marché, qui avait doublé en 2000, est marqué par l'amorce de deux tendances en 2001 :

- consolidation des structures de marché (fusions, acquisitions, disparitions) dans un contexte de faible progression de la demande
- évolution de la nature de la demande qui remet en question le modèle économique des acteurs en présence

Le marché est marqué par l'évolution du contexte économique international, avec des perspectives de croissance revues à la baisse. La baisse de la demande dans les services Internet a fait apparaître une surcapacité de l'offre. Le marché français et mondial des services Internet est entré dans une phase de structuration et de consolidation. Les entreprises du secteur cherchent désormais à atteindre une taille critique leur permettant d'amortir de lourds investissements et de repositionner leurs offres afin de proposer des services à plus forte valeur ajoutée générateurs de marges (sécurité, administration des applications, stockage, reporting ...). Cette phase qui devrait selon IDC se poursuivre en 2002 réorganise le marché autour de deux grands groupes d'acteurs : les sociétés de services, et les opérateurs de télécommunications.

La nature de la demande des entreprises en termes de prestations Internet a évolué. Tournée vers des projets eBusiness nombreux et complexes en 1999 et 2000, la demande est marquée en 2001 par une rationalisation des investissements. Dans ces conditions, l'essentiel du chiffre d'affaires généré par les acteurs repose actuellement sur des prestations à faible valeur ajoutée telles que l'accès Internet ou l'hébergement de sites Web (86% des revenus en 2001). Les projets sophistiqués ne sont pas abandonnés, mais ils sont définis sur le moyen terme. Les entreprises clientes ont acquis une certaine expérience dans l'Internet, qui leur permet de faire preuve de plus de discernement dans leur réflexion et leur prise de décision. Après la phase de " désillusion " et le discours " technology-driven ", une réelle compréhension des possibilités offertes par la technologie se fait jour, tandis que se profile un " plateau de productivité " (*voir les travaux de Gartner Group*). Les budgets visent de plus en plus l'harmonisation et la centralisation des systèmes d'information internes par le biais d'Intranet, d'Extranet et de portails d'entreprise. Les clients ont tendance à chercher la sécurité auprès des web agencies dont la pérennité semble assurée.

La demande émanant du secteur santé se montre toutefois moins cyclique que la moyenne. Le pouvoir d'achat des grands comptes (assurance publique, assurances privées, laboratoires pharmaceutiques, groupes hospitaliers) est en partie détaché de la conjoncture. D'autre part, on n'observe pas de retournement stratégique majeur dans la demande, car l'activité de ces organisations les a éloignés des projets aventureux dans la période de la " bulle " Internet. La demande, parfois soutenue par des mesures publiques (réseaux de soins, programmes publics de recherche...) est stable, tandis que les projets d'investissement aboutissent ou sont encore en cours de définition (hôpitaux, laboratoires).

Voici quelques exemples significatifs de web agencies :

- **Intégra**, introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris en juin 1999, se présente comme le premier opérateur européen de sites de commerce électronique et de sites Internet complexes (contenant du e-commerce) ; Intégra propose l'hébergement de sites et ses services associés (statistiques, par exemple), et réalise des prestations de conseil et d'ingénierie ; Intégra a annoncé pour 2000 un chiffre d'affaires consolidé de 51,32 M€, pour des pertes de 349 M€, et espère le début des bénéfices pour 2001. En 2001, le marché a été difficile dans son ensemble. Les clients ont pris du temps pour confirmer leurs investissements dans le commerce électronique et se sont inquiétés de pérennité du fournisseur. Au cours des 9 premiers mois de 2001, le chiffre d'affaires annoncé était de 36,073 millions d'euros, en hausse de 8 % par rapport à la même période de 2000. L'entreprise a été rachetée par Genuity qui détient aujourd'hui plus de 92% du capital d'Integra. Genuity-Intégra peut donc concurrencer MEDCOST sur l'hébergement de sites Internet mais ne propose pas de services spécifiques au secteur santé, ni les offres complémentaires de conseil spécialisé sur les stratégies e-business santé, de solutions d'essais cliniques ou de réseaux de soins.

- **Fi System**, introduite au Nouveau Marché en octobre 1998, se présente comme une " Web agency " : elle fournit un service " clefs en mains " dans le secteur de l'Internet :

1. Conseil en stratégie et organisation
2. Intégration de systèmes
3. Communication (i.e. promotion du site)

Sa clientèle est composée de sociétés souhaitant initier et mener une stratégie Internet, et de sociétés développant une activité de commerce en ligne. Comme pour beaucoup d'acteurs du secteur, la chute des revenus de Fi System en 2001 a été brutale. La web agency a publié un chiffre d'affaires proche de 48 millions d'euros, contre près de 58,5 millions d'euros en 2000. Fi System met en avant la contraction de la demande des entreprises qui frappe en premier les sociétés de services et des demandes de projets plus complexes et plus longues à aboutir. La société devrait publier encore de lourdes pertes pour 2001.

- **Valtech**, introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris en avril 1999, s'affiche comme une SSII spécialisée sur l'introduction des nouvelles technologies dans les systèmes d'information, pour des secteurs où ils constituent un avantage stratégique (finance et assurance, télécommunications, informatique...) ; elle occupe ainsi une position clef dans le conseil sur le développement d'applications e-business. Valtech, en 2000, a réalisé 85,8 M€ de chiffre d'affaires pour un résultat net de 0,05 M€. Les revenus de 2001 ressortent à hauteur de 121 millions d'euros. Le groupe affiche finalement une croissance de 42 % en pro forma sur 2001 et une croissance organique de 15 %.

Dans toutes les zones du monde où il est présent, le prestataire a subi la contraction de la demande des grandes entreprises. Le groupe a comme le reste du secteur, procédé à une nette réduction de ses effectifs, de près de 20 %. Valtech emploierait plus de 800 personnes actuellement contre 1 040 au début de l'année.

Valtech et Fi System ne proposent pas de solutions spécifiques au secteur santé telles que les systèmes d'essais cliniques ou de réseaux de soins, mais pourraient concurrencer MEDCOST sur le développement de sites Internet/Intranet. Cependant ces intervenants ne sont généralement pas spécialisés sur un ou plusieurs secteurs. Et si certains secteurs sont mieux représentés dans leur clientèle, la santé n'en fait pas partie. Il leur est difficile en effet de s'affirmer comme des acteurs significatifs dans le secteur très spécifique de la santé, plus difficile d'accès que les autres. Seule Lincoln Systems, SSII française généraliste intervenant dans les domaines de l'informatique décisionnelle et de l'Internet a investi le marché des essais cliniques en ligne, dès le développement de l'Internet en France (1996), et occupe aujourd'hui la première place.

Barrières à l'entrée

Le positionnement de MEDCOST génère beaucoup de partenaires potentiels et peu de concurrents globaux, parce que la fourniture de contenus et services aux professionnels de santé implique une parfaite connaissance du secteur. L'acquisition de cette connaissance est longue et difficile pour les prestataires étrangers au domaine.

PRIME AU PREMIER ENTRANT

Les phénomènes de " lock-in " offrent une prime au premier entrant et dissuadent les nouveaux venus de développer à nouveau des applications existantes. Par exemple, une fois un annuaire de ressources médicales mis en ligne, il est peu probable que de nouveaux opérateurs s'engagent à redévelopper un service équivalent. Ils cherchent plutôt à pouvoir exploiter, sur le mode de l'affiliation, les services existants.

BARRIÈRE À L'ENTRÉE D'UN ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL, RELATIONNEL, JURIDIQUE ET ÉCONOMIQUE COMPLEXE

Le marché d'opérateur de services médicaux sur le Web comporte de nombreuses barrières à l'entrée. La maîtrise de l'environnement institutionnel, juridique et économique, la connaissance des systèmes de financement, la constitution d'un tissu relationnel ou l'organisation de systèmes de distribution adaptés constituent des tâches complexes et de longue haleine. Elles sont évidemment incompatibles avec le temps du Web, qui impose aux entreprises de développer à toute allure leurs services pour s'imposer.

Les médecins, par exemple, dont la contribution et l'adhésion aux projets d'Internet médical sont indispensables (participation aux réseaux de soins, saisie des dossiers médicaux...), travaillent de façon relativement isolée dans un secteur peu structuré, où les organisations représentatives sont fragmentées. La culture médicale est "confraternelle", et le dialogue avec les médecins est beaucoup plus facile à établir pour des médecins que pour des prestataires informatiques purs.

L'EFFET DISSUASIF DES COURBES D'APPRENTISSAGE SUR LE WEB MÉDICAL BEAUCOUP PLUS LONGUES QUE SUR LE RESTE DU WEB

Les métiers du Web médical correspondent à des courbes d'apprentissage spécifique. Il n'est pas possible d'appliquer à l'identique en santé les recettes qui marchent dans d'autres secteurs d'activités. L'organisation de la production de soins, sa régulation, le fonctionnement des systèmes d'informations médicaux sont spécifiques. Le mode de structuration de l'information médicale, pour ne prendre qu'un exemple, ne peut être appréhendé qu'après de longs travaux de R&D (codage sémantique de l'information, manipulation de protocoles informatiques spéciaux, etc.).

Dans ce domaine complexe l'acculturation est lente. L'atout de MEDCOST est son équipe multidisciplinaire intégrant plusieurs médecins et des spécialistes du domaine comme des économistes de la santé ou des rédacteurs médicaux, et ses partenariats ou contacts privilégiés déjà établis avec les laboratoires, les organisations médicales représentatives, les

établissements hospitaliers, les opérateurs spécialisés gérant les Intranets de santé.

L'EFFET DISSUASIF DES DEUX RISQUES SPÉCIFIQUES AU SECTEUR SANTÉ, INCONNUS DES WEB AGENCIES TRAVAILLANT SUR LE RESTE DE L'ÉCONOMIE : LE RISQUE VITAL, ET LA CRITICITÉ DE LA CONFIDENTIALITÉ.

- Un fort degré de risque...

Les risques encourus sur le Web médical sont importants pour un opérateur non spécialisé. La manipulation des dossiers médicaux, l'organisation de l'aide à la prescription ou l'orientation dans le système hospitalier sont des missions délicates, qui mettent en jeu la vie du patient et la confidentialité de ses données. Aux Etats-Unis, les pouvoirs publics ont entrepris de labelliser les sites médicaux pour s'assurer que seuls des opérateurs dotés de compétences spécifiques s'adressent aux patients et aux professionnels de santé (ex : label VIPPS, Verified Internet Pharmacy Practice Sites, pour les pharmacies électroniques). Les portails qui souhaiteront exploiter la demande d'informations et de services médicaux préféreront s'associer à des opérateurs spécialisés plutôt que d'encourir des risques démesurés.

- ...et un " cadre législatif " complexe et strict.

La confidentialité n'est pas seulement régie par des règles éthiques et par la déontologie du corps médical, elle s'inscrit également dans un **cadre législatif français et européen complexe**. D'une part, en France, la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) contrôle le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Cette loi est destinée à protéger les personnes physiques contre l'utilisation de données les concernant et certains articles y sont consacrés spécifiquement aux " traitements automatisés de données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé " ou " le traitement des données personnelles de santé à des fins d'évaluation ou d'analyse des activités de soins et de prévention ". Cette loi très détaillée est assortie de sanctions pénales. Elle définit les données nominatives dans un sens large (dans certains cas, par exemple de personnes publiques, la donnée d'une maladie ou d'un accident, d'une date, d'un hôpital et d'un âge suffit à les identifier de façon certaine ; or la divulgation de ces données peut porter des préjudices considérables). Cette loi impose notamment le droit d'accès des personnes aux données les concernant, la déclaration des fichiers auprès de la CNIL, la typologie des données autorisées ou non, des modalités de communication de ces données etc. La maîtrise de l'ensemble des éléments de cette loi nécessite une attention quotidienne exigeante et très organisée, particulièrement fine sur les données de santé, à l'intérieur de la société responsable du traitement informatique des données. Cela rend pénible l'entrée d'un opérateur non spécialisé.

En outre, il existe une Directive 95/46/CE du Parlement Européen et du Conseil du 24 octobre 1995, que la France tarde à traduire dans sa Loi Informatique et Liberté, qui est tout aussi exigeante et détaillée en termes de protection du citoyen européen par rapport au traitement et à la circulation des données à caractère personnel, mais avec des différences d'interprétation par rapport à la loi française sur certains points.

MEDCOST prend garde au respect maximal de ce cadre législatif. La responsabilité de toute société traitant des données santé est engagée bien plus loin que lors du traitement informatique de données courantes, ou dont la confidentialité est moins critique. Ce cadre légal complexe et contraignant peut être dissuasif.

3.8. Organisation

3.8.1 Equipe dirigeante

Dr. Laurent Alexandre, 42 ans

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chirurgien urologue, diplômé de l'IEP Paris et de l'ISA, ancien élève de l'ENA, Laurent Alexandre fut le précurseur de l'Internet médical en France. Il est reconnu dans le secteur santé comme un leader d'opinion alliant une parfaite connaissance du domaine et une vision originale des perspectives offertes par les nouvelles technologies de l'information. Par le passé, il a participé au développement d'une société de recherche clinique (Benefit) et d'un journal professionnel dans le secteur santé (Cliniques). Plus récemment, il est à l'origine de la création d'une société de biotechnologies, Pelvipharm, dont il est le président.

Dr. Thierry Dispot, 45 ans**VICE-PRÉSIDENT & DIRECTEUR DES ÉTUDES**

Médecin spécialisé en épidémiologie et analyse de données médicales, le Dr. Thierry Dispot a participé à la création de la société. Spécialisé dans l'évaluation sanitaire et médico-économique, il assume en outre le développement direct de certaines gammes de produits, dont l'offre hospitalière de la société.

Jean de Charon, 52 ans**PRÉSIDENT DE DOCTISSIMO**

Après avoir participé, en 1972, au lancement du Point, il crée au sein du cabinet Bossard, avec le concours de Daniel Martet et Jean-René Fourtou, le groupe Impact Médecin dont il prend le contrôle 10 ans plus tard avec Bruno Soubiran, créateur et Président du Medec.

Il préside le groupe jusqu'en 1999, avant de le céder à Bertelsmann.

Il a rejoint MEDCOST début 2002 pour diriger et développer le portail DOCTISSIMO, leader des sites santé francophones.

Cédric Tournay, 28 ans**DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**

Diplômé de l'IEP Paris et spécialisé en économie de la santé, Cédric Tournay a rejoint la société à sa création, en 1995.

Christophe Clément, 33 ans**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

Diplômé de l'ESCP, Christophe Clément est titulaire d'un DESS en gestion des télécommunications. Il a rejoint la société en 1995, à sa création. Successivement chef de projet et responsable du département multimédia, il rejoint la direction générale en 1998. Il est aujourd'hui responsable des ressources humaines et des finances.

Dr Elie Lobel, 32 ans**DIRECTEUR COMMERCIAL**

Ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, docteur en médecine et titulaire d'une thèse de neurosciences en imagerie médicale par résonance magnétique (Université Paris VI), le Dr. Elie Lobel s'est spécialisé dans les techniques de recueil électronique de données médicales et cliniques. Sa double compétence lui permet d'exploiter pleinement les synergies entre les nouvelles technologies de l'information et la santé.

3.8.2 Effectifs

MEDCOST comptait 60 collaborateurs au 31 décembre 2001, dont 3 salariés dans DOCTISSIMO (52,5 équivalents temps plein). Les membres de la société sont issus de formations médicales, informatiques et/ou manageriales (Sciences- Po, écoles de commerce).

Compte tenu du ralentissement économique subi au cours de l'exercice 2001, MEDCOST a réduit ses effectifs, le plus souvent sans frais (non-renouvellement de CDD, non-transformation de période d'essai, démissions...).

En sus des personnels de direction, ils se répartissent selon les fonctions suivantes :

- 16 consultants, dont 12 médecins spécialistes de l'informatique hospitalière.
- 5 chefs de projets, assurant la conduite de programmes médico-informatiques pour le compte de tiers.
- 11 informaticiens et développeurs spécialisés dans les technologies Web (développement de bases de données et de middlewares, développement d'applicatifs spécifiques : cryptage, authentification, data warehouse, java, etc.).
- 5 concepteurs Web chargés de l'intégration et du design des sites
- 4 rédacteurs spécialisés en santé
- 5 personnes assurent la gestion de la politique commerciale.
- 4 personnes assurent la gestion administrative.

Evolution des effectifs par catégorie de personnels depuis 2000

	Au 31/12/00*	Au 31/12/01**	Au 30/06/02**	Au 30/11/02 **
Direction	8	8	8	7
Administratif	6	4	4	6
Commerciaux	4	3	5	4
Consultants	16	14	16	16
Chefs de projet	8	5	5	4
Développeurs	25	10	11	10
Intégrateurs et graphistes	14	12	5	4
Rédacteurs	3	4	4	4
TOTAL	84	57	58	55

*MEDCOST seul

**MEDCOST + DOCTISSIMO

Le taux d'inter-contrat concerne les équipes qui sont affectées à la production c'est à dire les informaticiens, intégrateurs, chef de projet, graphiste et consultant.

Toutes ces personnes repartissent leur temps de travail entre des projets déterminés, de la formation ou des activités commerciales. De ce temps de travail on déduit les jours non effectués (congés divers), ce qui permet de dégager le temps réel de travail.

Le taux d'inter-contrat est constitué par le rapport du temps non lié à un projet déterminé sur le temps travaillé total pour l'ensemble des équipes de production.

Sur l'exercice 2001, le taux d'inter-contrat était d'environ 8 % , mais il s'est dégradé au cours du second semestre 2001, suite à la réduction de la facturation sur les grands comptes.

Pour ce qui concerne le premier semestre 2002, le taux d'inter-contrat s'est stabilisé à environ 5%. Cette amélioration du taux provient de ce qu'il y a une meilleure adéquation entre le nombre de personnes affectées à la production et le montant du chiffre d'affaires. (MEDCOST ayant restructuré ses équipes en 2001).

Le groupe a même recours à la sous-traitance pour la réalisation de ses projets actuels, les équipes étant occupées à environ de 95% de leur temps.

Il est précisé que le groupe MEDCOST avait achevé sa restructuration depuis la fin 2001, de ce fait il n'y a pas eu de frais de restructuration en 2002.

Pourcentage du Chiffre d'affaires affecté à la formation

Libellé	Année 2000	Année 2001	1er semestre 2002
Formation	0,20 %	0,55%	0,59 %

La veille technologique, médicale et concurrentielle

Tous les collaborateurs participent aux fonctions de veille de l'entreprise. La nature et le périmètre de leur intervention diffèrent selon leur mission au sein de l'entreprise, mais il peut être estimé qu'ils consacrent 20 % de leur temps de travail à la surveillance des marchés et des technologies (veille et formation professionnelle).

Les études et les divers travaux menés par MEDCOST, ainsi que les multiples relations nouées avec les acteurs du secteur, lui permettent de rester à la pointe des évolutions du secteur santé, en particulier en matière de e-business. Le site de la société est d'ailleurs reconnu comme le lieu privilégié d'information sur le développement des nouvelles technologies dans le secteur santé.

3.8.3 Sous-traitance

Comme opérateur et prestataire de services intégrés, MEDCOST doit être en mesure de proposer des solutions globales (logique de one- stop shop), tout en respectant la nécessité de concentrer un maximum de ressources internes précieuses (humaines et financières) sur les fonctions et segments de marché où leur qualité fait toute la valeur ajoutée de MEDCOST. C'est dans le respect de cette logique que MEDCOST a privilégié le recours à des sous-traitants pour les fonctions qui ne relèvent pas de son cœur de métier, comme la fourniture d'accès et, dans une certaine mesure, le design.

Par ailleurs, la fragmentation des métiers de l'Internet et l'évolution rapide des technologies interdisent de fait le repli sur les seules compétences de la société, sans imposer systématiquement le recours à la sous-traitance. Au cas par cas, MEDCOST utilise les technologies adaptées développées par des éditeurs (Oracle, Microsoft), ou des SSII spécialisées (Edelweb pour les aspects sécurité) et peut faire appel, ponctuellement, à des développeurs en régie spécialisés dans ces technologies.

Fourniture d'accès

MEDCOST utilise en permanence les services de deux fournisseurs d'accès : UUnet et LDCom. MEDCOST a signé avec chacun d'entre eux un contrat renouvelable à l'année comprenant des prestations haut de gamme de sécurisation pour assurer une disponibilité à 100% 24h/24h des applications MEDCOST, et notamment pour chacun d'entre eux une liaison doublée par une ligne de secours localisée sur un site différent.

Cette qualité de prestation est indispensable pour la gestion d'applications santé dont la disponibilité est critique pour la vie des patients.

C'est pourquoi MEDCOST ne s'appuie pas seulement sur la prestation de chacun des fournisseurs d'accès mais se met en position de garantir la continuité des flux, soit en cas d'interruption du service d'un des fournisseurs d'accès, soit en cas de surcharge, en disposant d'un " routeur " capable d'orienter les flux de façon totalement automatique et sans nécessiter une intervention manuelle, vers l'une ou l'autre des lignes.

Design et prestations accessoires

MEDCOST utilise en permanence les services de quelques professionnels ou agences de design choisis sur devis projet par projet : studios de création multimédia (ex : Andersen, Fluctuat Studio Web).

De même, MEDCOST achète au coup par coup des prestations de numérisation de livres ou de photos, de saisie et d'intégration de données en liste.

PROTECTION JURIDIQUE, MARQUES ET BREVETS

Afin de sécuriser juridiquement le contenu développé (journaux en lignes, bases de données, applications, etc.), MEDCOST protège ses productions éditoriales et logicielles au titre de la propriété industrielle à deux niveaux.

- D'une part, en gardant la trace de ses travaux, et des données apportées par les différents intervenants de ses projets, MEDCOST peut se référer au cadre législatif, et notamment à la loi française du 1er juillet 1998 et à la directive 96/9/CE du Parlement Européen et du Conseil.
- D'autre part, les programmes informatiques, les marques ou les noms de domaines, qui appartiennent à la société, sont protégés par une démarche de dépôt auprès des organismes compétents.

Ainsi la Société a la pleine propriété de l'ensemble des actifs nécessaires à son exploitation.

Cette propriété porte notamment sur les marques, noms, brevets et logiciels indispensables à l'exercice de son activité.

Une centaine de marques, nom de domaine, éléments graphiques et signes distinctifs ont été déposés à l'INPI ou des organismes concernés (AFNIC, INTERNIC, etc). Les marques possédées par MEDCOST correspondent essentiellement aux noms de domaine des services gérés pour son propre compte (services en production ou en projet) :

- *Medicost*
- *Medlink*
- *Uroconseil*
- *Uroconsult*
- *Etc*
- *Cybersanté*
- *Webtrials*
- *Brandlook*
- *XML Santé*
- *Mediachats*
- *Medifrance*
- *Uroadvice*
- *Uropinion*
- *Hospiguide*
- *Webling*
- *XML-Heath*
- *Medicode*

En ce qui concerne la marque MEDCOST , celle-ci a été déposée à l'INPI par Monsieur Laurent ALEXANDRE et mise à disposition à titre gratuit de la Société portant cette même dénomination. Une erreur s'était glissée à ce sujet dans le prospectus d'introduction en bourse et dans le précédent document de référence, dans lesquels la marque MEDCOST avait été présentée comme la propriété de la Société. Monsieur Laurent ALEXANDRE s'est engagé sous trois mois à compter des présentes à transférer la propriété de ladite marque moyennant un Euro à la Société MEDCOST.

La marque DOCTISSIMO est la propriété de la Société portant la même dénomination.

Pour ce qui concerne les biens immobiliers où s'exerce l'activité du groupe MEDCOST, ceux-ci font l'objet d'un bail en cours de validité.

3.8.4 Les locaux et la plate-forme de développement et d'hébergement

Locaux

MEDCOST est locataire, auprès d'une société tierce sans lien avec elle, de bureaux sis au 33 rue Raffet, 75 016 Paris. Ses locaux s'étendent sur sept étages et 800 mètres carrés. Le siège de MEDCOST abrite la plate-forme de développement et d'hébergement.

Outils

MEDCOST est amené à utiliser une large gamme d'outils informatiques pour s'adapter aux systèmes d'information de ses clients :

- Studio de développement multimédia : design et création Web (création graphique, HTML, Flash, Java, applications multimédias, etc.)
- Développement informatique : systèmes de gestion de bases de données relationnelles (MSQL, Oracle), logiciels (environnement Windows), applicatifs spécifiques (cryptage, authentification, e- commerce, etc.)
- Sur sa plate-forme de diffusion et d'hébergement, MEDCOST gère tous les protocoles et applications liés à l'Internet, tels que :
 - Serveurs Web (Windows NT/IIS)
 - Messageries sécurisées
 - Listes de diffusion et forums de discussion
 - Serveurs FTP
 - Annuaires
 - Bases de données (Oracle/MSQL)
 - Modules Middleware (ASP, CGI, ISAPI, ODBC)
 - Systèmes d'authentification et de cryptage (CPS, SSL, VPN)
 - Systèmes de paiement en ligne
 - Firewalls

MEDCOST dispose d'une plate-forme de développement et d'hébergement d'applications Internet/ Intranet répondant aux spécificités du secteur santé, notamment en termes de **sécurisation de la disponibilité** à 100% des données, et en termes de **garantie de la confidentialité** des données.

3.8.5 Marketing et communication

MEDCOST gère depuis sa création une base commerciale des clients et prospects de la société : industrie pharmaceutique, assureurs, leaders d'opinion en santé, institutionnels, etc. Cette base comptait 5 200 contacts au 30/09/2002. Le développement du chiffre d'affaires de MEDCOST et la venue de nouveaux clients se sont construits jusqu'ici par le "bouche à oreille" et la notoriété créée par les efforts de promotion décrits ci-après :

- Intervention dans tous les grands événements du secteur (congrès, conférences, séminaires), comme par exemple la participation de DOCTISSIMO comme exposant au salon du Medec 2002, le plus important salon professionnel santé français.
- Site web medcost.fr et newsletter (8 000 abonnés au 30/06/2002). Le site de la société et la liste de diffusion associée permettent d'entretenir des relations régulières et privilégiées avec les cibles et les partenaires de MEDCOST.
- Depuis 1995, MEDCOST a mis en place une stratégie de formation et d'accompagnement de ses cibles à l'Internet médical. Près d'un millier de contacts privilégiés ont ainsi bénéficié de cette offre gratuite, la plupart du temps dans le cadre de programmes individuels.

Grâce à ces initiatives, MEDCOST est reconnu comme le leader de la réflexion et de l'innovation Internet dans le secteur santé, fréquemment cité ou consulté par les professionnels de la santé

Pourcentage du Chiffre d'affaires MEDCOST affecté au frais de Marketing et Communication

Libellé	Année 2000	Année 2001	1er Semestre 2002
Frais marketing et communication	Société MEDCOST 1,5 %	Société MEDCOST 1,5%	MEDCOST et DOC- TISSIMO 5%

3.8.6 Recherche et Développement

MEDCOST n'effectue pas de recherche fondamentale sur les technologies qu'elle utilise. Sa veille professionnelle lui permet d'optimiser cet outil de travail en fonction des avancées technologiques et des besoins des différents projets qu'elle mène.

En revanche, MEDCOST développe, dans le cadre de l'exercice de son métier, des applications qui sont autofinancées dans un premier temps :

- certains des réseaux de soins, par ex. www.uroconseil.org pour le service d'urologie/ cancérologie de l'Institut Mutualiste Montsouris, sont développés dans un premier temps par MEDCOST dans l'objectif de convaincre des partenaires et d'intéresser des prescripteurs à leur financement ;
- certaines prestations Internet sont l'occasion de créer des "briques" de programmes ou de bases de données réutilisables et qui pourront suivant les opportunités être commercialisées : par exemple, une architecture de dossier médical partagé, un guide des hôpitaux... aucun contrat de MEDCOST ne stipule l'exclusivité des travaux réalisés sur un thème pour un seul client ;
- dans la même optique, MEDCOST participe au sein d'un consortium français à un projet de dossier médical partagé sur les pathologies liées au vieillissement.

Il est assez ardu de dissocier de l'ensemble du chiffre d'affaires le travail réalisé en autofinancement sur ces projets, dans la mesure où :

- d'une part, aucune équipe n'est dédiée à la recherche-développement isolément car elle n'existe qu'en synergie avec les projets de même nature effectués pour le compte des clients ; cet enrichissement de l'offre par autofinancement est intimement lié à la position de meneur sur des marchés émergents ;
- d'autre part, ce travail pour compte propre n'exclut pas d'autres formes de financement ultérieures.

Toutes ces précautions prises, on peut néanmoins évaluer la proportion de temps de travail consacrée à ces développements à 5 % environ.

3.9. Facteurs de risques

Les facteurs de risques suivants doivent être pris en considération avant l'achat d'actions de la société. Ils sont inhérents aux différents aspects de l'activité de MEDCOST présentés par ailleurs dans ce document.

Risques liés à l'activité

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES DONNÉES.

Compte tenu de la sensibilité des données manipulées dans le domaine de la santé, la sécurité des données est au cœur du métier et du savoir-faire de MEDCOST. Sa bonne gestion est la pierre angulaire des relations de confiance que MEDCOST entretient avec les autorités et avec ses clients.

Aujourd'hui des doutes subsistent dans l'opinion sur la sécurisation des informations générées par le commerce électronique. A fortiori, ce risque peut créer envers la mise en réseau des dossiers médicaux, confidentiels, une méfiance qui ferait obstacle à leur développement.

La gestion de ce risque nécessite l'utilisation de technologies de cryptage et d'authentification fournies sous licence par des sociétés tierces. MEDCOST utilise trois types de cryptage et réalise toutes les veilles technologiques nécessaires à son maintien au plus haut niveau de sécurisation existant. Aucun incident n'est à déplorer à ce jour. Mais la réputation de MEDCOST reste toutefois dépendante de l'état de l'art en matière de sécurisation.

La sécurité des données doit être assurée sur trois plans :

1. Confidentialité des données : la société MEDCOST déclare tous les fichiers de données sur lesquels elle travaille à la CNIL, avec qui elle a depuis quelques années des relations de confiance. Ces relations conditionnent le droit de MEDCOST à manipuler les données médicales sur lesquelles repose l'essentiel de ses activités.

2. Erreurs et malveillances : ce risque est relativement facile à cerner dans un marché aujourd'hui étroit. Mais en prenant de l'ampleur, le marché de l'information santé électronique serait plus attractif pour d'éventuels " hackers " (pirates) qui seraient presque sûrs d'y trouver le dossier d'un leader médiatique. Toutefois ce marché deviendrait également plus complexe, et cette complexité pourrait jouer en faveur d'intervenants reconnus et fiables comme MEDCOST.

3. Fiabilité et disponibilité des données : la fiabilité des données utilisées et restituées par MEDCOST, malgré la compétence issue de la spécialisation de MEDCOST dans le domaine de la santé, dépend des clients ou partenaires sur lesquels MEDCOST s'appuie. De la même façon, la disponibilité des données dépend du travail des fournisseurs d'accès avec lesquels MEDCOST travaille.

MEDCOST prend des précautions pour se prémunir de ce dernier type de risques en doublant systématiquement son infrastructure. En revanche, il ne peut y avoir, compte tenu de l'état embryonnaire de l'utilisation du réseau Internet dans le domaine de la santé, de jurisprudence établie concernant la responsabilité du gestionnaire de dossiers médicaux électroniques, par exemple sur l'exactitude, dans tel dossier médical partagé, des éléments fournis par le radiologue puis utilisés par le chirurgien. Le dossier médical sur Internet est un outil de plus pour l'amélioration de la coordination des soins, et la réactivité du corps médical, mais il ne saurait éliminer l'erreur humaine.

RISQUES LIÉS AU PERSONNEL

La haute qualité et la discrétion du personnel sont un atout indispensable pour MEDCOST, qui ne peut garantir la pérennité de son personnel, quels que soient les éléments de motivation en place.

IMAGE DE MARQUE

L'ensemble de la stratégie de MEDCOST est construite sur les relations de confiance avec ses clients, sur sa réputation auprès des professionnels. Le plan de développement repose sur la diffusion et la pérennité de cette image. Il est difficile de prévoir la maîtrise que la société aura de son image de marque dans un environnement aussi sensible que la santé, dans la mesure où elle sera liée à l'image de l'ensemble de l'édifice Internet en termes de sécurisation et de fiabilité. Sur ces aspects, Internet n'a pas à ce jour convaincu une frange suffisante de la population pour écarter tout risque de rejet de cet outil.

RISQUES LIÉS À LA GESTION DE LA CROISSANCE**1. La structure d'activité est en transformation**

Au fil du développement des différents marchés de la santé sur Internet comme les essais cliniques ou les dossiers médicaux, la part de certaines lignes de produits dans le chiffre d'affaires de MEDCOST peut considérablement évoluer d'une année sur l'autre, et modifier les synergies. Il est d'autant plus difficile d'en prévoir l'impact sur les marges d'exploitation de MEDCOST. Aujourd'hui, les ratios du compte de résultat sont fortement liés à l'activité de prestation de services Internet/ Intranet. Les business models des autres activités sont très différents, et le rythme de leur évolution déterminera de façon évidente la structure du compte de résultat de MEDCOST, sans aucune garantie ni de calendrier ni d'ampleur. MEDCOST est donc susceptible, dans son propre intérêt et dans l'intérêt de l'investisseur, d'orienter ses efforts, en fonction des facteurs externes observés, sur l'activité la plus porteuse à ce moment.

En outre, les paramètres du business model de chaque activité peuvent être modifiés par le mode de construction progressive d'un marché émergent dont seule une petite partie des fondations est aujourd'hui visible. Qui plus est, la croissance de chaque activité en interne peut susciter des modifications de structure imprévues qui modifieront peut-être certains paramètres du plan de développement.

2. Avec le développement du marché de l'Internet médical, MEDCOST devra passer d'une activité de prestataire sur un marché naissant, à une activité plus industrielle sur un marché mature. La gestion de cette transition sera cruciale à moyen terme pour la pérennité du chiffre d'affaires, de la rentabilité et de la part de marché de MEDCOST. Elle nécessitera l'embauche et la formation de nouveaux membres du personnel dont il faudra assurer la bonne intégration, et une déclinaison commerciale claire des différentes gammes de produits ou services. Il ne peut être exclu que MEDCOST éprouve des difficultés à assurer cette transition et qu'un décalage sur les recettes et la situation financière de MEDCOST se produise.

3. Il se peut que la croissance de MEDCOST comporte des acquisitions externes. Ce mode de développement inclut un risque pour MEDCOST dans la mesure où la société n'en a pas encore une grande expérience.

Les risques liés au marché : des facteurs externes de fluctuation des résultats, échappant au contrôle de la société.**ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES RAPIDES ET NOUVEAUX STANDARDS**

MEDCOST n'est pas liée à une technologie spécifique, elle en utilise plusieurs en permanence et consacre des moyens à la veille (20% du temps de l'ensemble du personnel). En effet, la croissance potentielle d'Internet et sa situation au carrefour de tous les modes de communication ne permet pas de prévoir quelles techniques prédomineront dans les années à venir. MEDCOST a les capacités de s'adapter à ces évolutions, mais elles peuvent provoquer des décalages dans la réalisation du plan de développement.

APPARITION DE NOUVEAUX CONCURRENTS ET DÉGRADATION DES CONDITIONS DE MARCHÉ

Ce risque est limité par les barrières à l'entrée. MEDCOST fournit une grande palette de services informatiques haut de gamme à la fois en termes de compatibilité avec le système global de ses clients, et en termes de pertinence et d'adaptation au secteur santé. Cette activité repose inévitablement sur des relations de confiance établies au fil des années, à la fois auprès des autorités incontournables comme la CNIL, et auprès des clients. Il reste toutefois possible, même si c'est à l'échelle de plusieurs années, à d'autres acteurs de bâtir le même édifice, surtout si l'environnement réglementaire, social ou technologique évolue très différemment des attentes de MEDCOST.

La concurrence peut être attirée, et prendre des parts de marché, notamment en offrant une spécialisation sur certains segments qu'elle maîtrise déjà dans d'autres secteurs (ex. hébergement brut de sites, ou commerce électronique). Elle peut aussi changer les conditions d'exercice du métier de MEDCOST (tarification, type de services offerts). La réactivité de MEDCOST pourrait ne pas suffire à compenser une perte de part de marché ou de marge. Au mieux, elle consisterait, en tout état de cause, en la modification de la stratégie et du plan de développement, dans l'objectif d'assurer la pérennité de l'entreprise et de sa rentabilité.

IMPLICATION DES ACTEURS DU DOMAINE DE LA SANTÉ

Le développement et surtout le financement des services proposés par MEDCOST repose entièrement sur les prescripteurs possibles de tels services. MEDCOST a identifié, comme prescripteurs possibles, les laboratoires pharmaceutiques et les assureurs santé, en s'appuyant sur :

- son expérience de conception et réalisation de services Internet/ Intranet pour ces acteurs ;
- l'importance pour ceux-ci de l'externalisation, notamment pour la fonction informatique ;
- les enjeux financiers que peut représenter un medium aussi efficace, que ce soit par rapport à leurs budgets de communication et de distribution, ou pour l'optimisation coût/ efficacité des remboursements ;
- l'évolution récente du marché américain.

Cependant, les budgets de la santé en France sont éclatés : les assureurs santé, notamment, n'ont pas le poids qu'ils ont aux Etats-Unis dans la gestion du remboursement. De même, les laboratoires pharmaceutiques vont devoir découvrir les apports d'Internet, dans un premier temps, sur les plus gros budgets d'essais médicamenteux, ou sur la commercialisation de formules très onéreuses ou très largement diffusées. MEDCOST devra continuer de convaincre, en démontrant :

- la faisabilité de ses projets,
- leur intérêt à la fois pour la qualité et pour le coût des services de santé,
- et, surtout, l'approbation et la demande des autorités, des autres professionnels de la santé, du public.

A cette fin, MEDCOST pratique beaucoup de formation gratuite auprès des décisionnaires du secteur, et se donne souvent l'initiative et les moyens de convaincre les différents intervenants et prescripteurs de ses projets, notamment au travers de ses fonctions de veille et de conseil en économie de la santé, en diffusion pour partie sur le site MEDCOST.fr.

MEDCOST bénéficie d'ores et déjà de la confiance de ses clients, donc d'une partie influente du secteur de la santé qui a fait un premier pas vers l'Internet, mais il est impossible de garantir qu'à partir de ce premier pas, les mêmes intervenants, et d'autres, poursuivront dans cette voie prometteuse, et ce au rythme pressenti par MEDCOST.

INCERTITUDES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

1. Les réglementations et la volonté des autorités locales, nationales et européennes influent sur la taille du marché de MEDCOST et ses conditions d'accès. Les signes encourageants constatés en la matière ces dernières années n'augurent pas d'éventuels ralentissements ou accélérations à venir, qui dépendront à la fois de volontés politiques, de la sensibilité des opinions et de circonstances accidentelles imprévisibles telles que le piratage d'un dossier médical sensible ou la mauvaise utilisation d'une donnée médicale en ligne.

MEDCOST limite ce risque en travaillant avec des partenaires non gouvernementaux, et en dehors des marchés soumis à des autorisations législatives ou réglementaires. Les avancées de MEDCOST, notamment dans le domaine des réseaux de soins, se sont faites indépendamment des incitations gouvernementales.

2. La jurisprudence déterminera jusqu'où la responsabilité de MEDCOST peut être engagée en cas d'accident lié à la bonne transmission ou au respect de la confidentialité de données médicales. A ce jour Internet, et a fortiori l'Internet médical, ont trop peu d'historique et une trop faible base d'utilisation pour permettre de prévoir les nouveaux problèmes auxquels la communauté médicale, politique, sociale, sera confrontée, et les réponses qu'elle imaginera. Or, des mesures alourdissant les précautions juridiques à prendre pour MEDCOST pourraient avoir un impact sur la réalisation d'une partie de son plan de développement.

DÉPENDANCE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE INTERNET

1. L'utilisation de l'Internet dans le domaine de la Santé pourrait subir un ralentissement en fonction d'éventuels incidents sur la confidentialité provoquant la méfiance des professionnels et du public, voire des sanctions des autorités. Le développement à grande échelle de dossiers médicaux partagés sur Internet va peut-être nécessiter des technologies plus sécurisées.

2. Accès à la bande passante : MEDCOST s'appuie sur plusieurs fournisseurs d'accès aux réseaux de télécommunications (UNET et LDCOM). La bonne transmission des données manipulées ou diffusées par MEDCOST dépend de leur support. Si en raison de sinistres cet accès n'était pas assuré, cela entraverait la bonne mise à disposition des applications médicales de MEDCOST, avec des conséquences possiblement dangereuses suivant le laps de temps touché.

Autres risques liés aux contreparties de MEDCOST**RISQUE CLIENT**

L'exercice 2001 a été marqué par la poursuite des projets de grande ampleur démarrés en 2000, qui ont sollicité une part importante des équipes MEDCOST pendant tout l'exercice. Cela représente un risque de dépendance à la clientèle pour MEDCOST (cf. paragraphe 3.5).

Le délai de paiement moyen constaté est de l'ordre de 90 jours. MEDCOST, qui délivre ses prestations auprès d'une clientèle solvable, n'a pratiquement aucun impayé.

Sur le premier semestre 2002, MEDCOST réalise 56% de son Chiffre d'affaires avec ses deux premiers clients. Par ailleurs, le risque client a augmenté du fait que les clients internalisent la fonction de web agency et de mise à jour de leur site internet ; De plus ils changent de prestataire, font baisser les prix des prestations et renégocient les contrats.

MEDCOST demande à ses équipes commerciales de rechercher très activement des nouveaux clients afin de réduire la part dans le chiffre d'affaires de ses deux premiers clients. La recherche de ces nouveaux débouchés permet également de contrecarrer la baisse des prix et les renégociations précitées.

RISQUE FOURNISSEUR

La sous-traitance est utilisée par MEDCOST essentiellement sur des aspects de son activité qui ne sont pas stratégiques, comme le design ou la fourniture d'accès. La fourniture d'accès à la bande passante reste toutefois un risque majeur de l'utilisation de l'infrastructure Internet. L'importance stratégique de l'accès à Internet peut créer une dépendance de MEDCOST à l'égard de ses fournisseurs d'accès. MEDCOST gère ce risque par des relations suivies, avec plusieurs fournisseurs de confiance (UUNET et Cegetel Entreprises).

RISQUE DE TAUX

Ce risque est quasiment inexistant dans la mesure où MEDCOST n'a aucun emprunt et aucun placement sur les marchés financiers à ce jour. Cette politique peut toutefois évoluer en fonction des besoins ou des liquidités de MEDCOST, dans une optique de saine gestion de la trésorerie de l'entreprise.

RISQUE SUR LE TRAVAIL AU FORFAIT

Le développement de projets au forfait comporte par définition un risque de dépassement. MEDCOST s'est doté d'outils de contrôle et de coordination pour limiter ce risque au maximum.

En amont, tout devis est établi en accord avec l'équipe de production et doit être visé par la direction des opérations. Cela permet d'éviter les ventes sous-évaluées.

Les charges de travail de la totalité de l'équipe de production (chefs de projet, développeurs, intégrateurs, graphistes...) font l'objet d'un rapport quotidien d'activité, sur l'Intranet de MEDCOST, et permettent de suivre au jour le jour le temps-homme affecté aux différents projets. Le contrôle se fait à trois niveaux :

- le chef de projet suit quotidiennement l'avancée des développements et doit signaler tout dépassement pressenti par rapport au devis initial
- la directrice des opérations et le directeur des projets réunissent chaque semaine les chefs de projet pour faire un point hebdomadaire d'avancement et allouer par avance les ressources de la semaine à venir.
- une fois par mois, la direction générale examine l'adéquation entre les charges de production et les ventes.

Au final, ces procédures permettent d'assurer la rentabilité de la majeure partie des projets vendus. Quelques dépassements ont pu avoir lieu ; ils ne remettent pas en cause la rentabilité globale de la production au forfait.

RISQUE DE CHANGE

Compte tenu des particularités nationales du secteur santé, le marché de MEDCOST est aujourd'hui exclusivement français. Il est amené au fil des harmonisations internationales à devenir européen à moyen terme, ce qui dans la zone euro ne créera pas de risque de change pour les prochaines années.

Risques industriels et liés à l'environnement

MEDCOST et ses filiales n'exerçant pas d'activité industrielle, il n'existe pas de risque lié à l'environnement.

Assurance du Groupe

Le groupe MEDCOST a souscrit pour 2002 une assurance couvrant les risques touchant les biens mobiliers et immobiliers, il a également été souscrit une assurance responsabilité civile pour la conduite de l'activité. Ces polices d'assurances ont été souscrites auprès de la même compagnie d'assurance (AON).

Il n'existe pas d'assurance perte d'exploitation.

Les plafonds de garantie pour l'ensemble des risques généraux ou spécifique sont à titre indicatif les suivants :

Risques en responsabilité civile générale et professionnelle	
• Dommages corporels	4 954 593 €
• Dommages matériels et immatériels	457 347 €
Risques immobiliers et mobiliers	
• Biens immobiliers/risques locatifs	Sans limitation de somme
• Biens mobiliers	244 000 €
Pas d'assurance perte d'exploitation	

3.10. Faits exceptionnels et litiges

Il est rappelé qu'une transaction globale permettant la prise de contrôle direct et indirect de la société DOCTISSIMO par MEDCOST est intervenue au mois de Juillet 2001 et a été réalisée le 30 novembre 2001.

Cette opération a donné lieu à une valorisation de 100% du capital de la société DOCTISSIMO à l'occasion de l'apport des titres à la société MEDCOST.

Cette valorisation, outre la trésorerie nette était fondée sur une valeur d'entreprise appréciée eu égard aux perspectives résultant du plan de développement de DOCTISSIMO et de la valeur du site internet créé, aboutissant ainsi à 3 048 K€ au 30 novembre 2001.

Cette valeur d'entreprise a dû être sensiblement diminuée et a conduit à une dépréciation de la valeur des titres de participation DOCTISSIMO dans les comptes de la société MEDCOST à hauteur globalement de 2 362 K€, pour porter la valeur utile d'entreprise DOCTISSIMO à 686 K€ à la suite de différents traitements comptables décrits dans les comptes consolidés du Groupe MEDCOST au 31/12/01.

La raison principale de cette dépréciation réside dans le fait que depuis fin novembre 2001, le marché internet a continué à se dégrader et a conduit la direction de DOCTISSIMO à réviser complètement son plan de développement au mois de mars 2002, plusieurs postes escomptés du chiffre d'affaires n'étant plus réalisables. C'est ainsi que la publicité en ligne qui devait être une des ressources principales de DOCTISSIMO est en forte dégradation et que le lancement de services payants comme les questions aux experts n'a pas permis d'enregistrer de chiffre d'affaires significatifs.

Ce nouveau plan de développement a conduit à une nouvelle évaluation de la valeur d'entreprise DOCTISSIMO et à une dépréciation des titres de participations dans les comptes sociaux de MEDCOST, dans les conditions qui viennent d'être exposées.

A la connaissance de la Société, il n'existe à ce jour pas d'autres faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société MEDCOST.

3.11. Evolution récente et perspectives**Chiffre d'affaire réalisé au premier trimestre 2002**

Au 31 mars 2002, le chiffre d'affaires consolidé de MEDCOST s'établit à 1,528 M€ contre 2,01 M€ un an plus tôt. L'activité de MEDCOST subit donc un retrait de 24 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Chiffre d'affaire réalisé au deuxième trimestre 2002

MEDCOST a réalisé un chiffre d'affaires de 0,968 M€ au deuxième trimestre 2002.

Au 30 juin 2002, le chiffre d'affaires consolidé de MEDCOST s'établit donc à 2,49 M€ contre 3,00 M€ un an plus tôt.

Chiffre d'affaire réalisé au troisième trimestre 2002

MEDCOST a réalisé un chiffre d'affaires de 1,13 M€ au troisième trimestre 2002.

Au 30 septembre 2002, le chiffre d'affaires consolidé de MEDCOST s'établit donc à 3,62 M€ contre 4,08 M€ un an plus tôt.

RÉVISION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS

Après un exercice 2001 marqué par un effondrement de la demande et des pertes importantes pour MEDCOST, nous avons constaté depuis le début de l'exercice 2002 que les conditions de marché ne se sont toujours pas améliorées.

MEDCOST n'anticipe pas de reprise de ses marchés au cours de l'exercice 2002. En effet, les prises de décision significatives des acteurs de la santé vis à vis d'éventuels projets Internet devraient être encore retardées à 2003. Dans le prolongement de l'année 2001, cet attentisme devrait donc encore pénaliser l'activité 2002 de MEDCOST.

Précédents prévisionnels (rappel des prévisionnels présentés dans notre document de référence 2000)

K€	rappel 1999	Prévisionnel MEDCOST 2000	Comptes sociaux 2000 MEDCOST	2001 Prévisionnel MEDCOST	2002 Prévisionnel MEDCOST	2003 Prévisionnel MEDCOST
Produits d'exploitation	3 110	4 793	5 499	5 061	5 961	10 839
Charges d'exploitation	2 733	4 023	4 567	5 010	5 641	8 889
Résultat d'exploitation	376	770	932	51	320	1 950
% des produits d'exploitation	12,1%	16,1%	17 %	1,0%	5,4%	18,0%
Produits (charges) financiers nets	-5	115	99	183	198	213
Résultat courant avant impôts	372	885	1 031	234	518	2 163
% des produits d'exploitation	12,0%	18,5%	18,8 %	4,6%	8,7%	20,0%
Participation des salariés	0	0	0	0	0	158
Impôts sur les sociétés	133	354	377	94	207	865
Crédit impôt recherche	100					
Résultat net	341	531	636	140	311	1 140
% des produits d'exploitation	11,0%	11,1%	11,6 %	2,8%	5,2%	10,5%

Nouveaux objectifs chiffrés de MEDCOST uniquement

Comptes MEDCOST K€	Comptes sociaux 2000	Comptes sociaux 2001	2001 (prévisionnel)	2002 (prévisionnel)	2003 (prévisionnel)	2004 (prévisionnel)
Produits d'exploitation	5 499	5 015	5 061	4 870	4 903	6 203
Charges d'exploitation	4 567	5 921	5 010	5 593	5 183	5 641
Résultat d'exploitation	932	- 906	+ 51	- 724	-280	562
% des produits d'exploitation	17 %	-18%	+1 %	- 14,8%	-5,7%	9%
Produits (charges) financiers nets	99	- 2 861	+ 183	2	133	122
Résultat courant avant impôts	1 031	- 3 767	+ 234	-721	-147	684
% des produits d'exploitation	18,8 %	-74,5%	4,6%	-14,8%	-3%	11%
Résultat exceptionnel	-18	-242		-40		
% des produits d'exploitation	-3,3 %	-4,8%	0	-0,8%		
Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les sociétés	377	- 325	94	0	0	0
Crédit impôt recherche						
Résultat net	636	- 3 685	140	-761	-147	684
% des produits d'exploitation	11,6 %	- 72,8 %	2,8%	-15,6%	-3%	11%

Objectifs chiffrés de DOCTISSIMO uniquement

Comptes DOCTISSIMO K€ Clôture au 31 décembre	Comptes sociaux 2001	2002 (prévisionnel)	2003 (prévisionnel)	2004 (prévisionnel)
Chiffre d'affaires				
Publicité et sponsoring	38	70	210	315
Opérations spéciales	0	95	285	428
Syndication de contenus	0	8	24	48
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	38	173	519	791
Charges d'exploitation				
Salaires		406	436	469
Production informatique		69	72	76
Rédaction		137	144	151
Management et commercial		200	220	242
Promotion		183	201	221
Achats de contenus		55	58	61
Autres charges		170	179	187
Frais généraux MEDCOST		60	61	62
Sous-traitance MEDCOST		153	156	159
TOTAL Charges d'exploitation	2 121	1 027	1 091	1 160
EBITDA	-2 083	-854	-572	-370
Marge/CA	-5482%	-494%	-110%	-47%

Objectifs chiffrés du groupe (comptes consolidés)

K€	Comptes consolidés 2001	2002 (prévisionnel)	2003 (prévisionnel)	2004 (prévisionnel)
Produits d'exploitation	4 965	4 830	5 205	6 773
Charges d'exploitation	5 991	6 563	6 217	6 740
Résultat d'exploitation	- 1 027	- 1 733	-1 012	33
% des produits d'exploitation	-20,7%	-35,9%	-19,4%	0,5%
Produits (charges) financiers nets	121	162	133	122
Résultat courant	-906	-1 571	-879	155
% des produits d'exploitation	-18,2%	-32,5%	-16,9%	2,3%
Résultat exceptionnel	-1 660	-461	0	0
% des produits d'exploitation	-33,4%	-9,5%		
Participation des salariés	0	0	0	0
• Impôts sur les sociétés	-325	0	0	0
• Impôts différés	-440	-138	-55	-55
• Dot. amort. écart acquisition	419	0	0	0
Résultat net consolidé	- 2 221	-1 894	-824	210
% des produits d'exploitation	- 44,7 %	-39,2%	-15,8 %	3,1 %

Ces nouvelles prévisions tiennent compte de l'évolution récente des marchés sur lesquels MEDCOST évolue :

- tassement de l'activité de web agency en 2001 et 2002, mais reprise prévue à partir de mi- 2003 par l'effet combiné :
 - d'une restriction et d'une rationalisation de l'offre suite aux difficultés conjoncturelles très fortes sur le secteur,
 - d'une croissance de la demande liée à la reprise économique et à la généralisation du média Internet
- croissance soutenue de notre offre Webtrials en 2001 (+ 30 %) et en 2002, puis très forte croissance par la généralisation des recueils de données en ligne ;
- tassement de l'activité réseaux de soins et démarrage fortement décalé de la mise en œuvre de dossiers patients en ligne ;
- montée en charge courant 2003 de l'activité commerciale de DOCTISSIMO
- les autres produits sont essentiellement des en-cours client et des logiciels immobilisés.

**Comparaison entre les comptes sociaux 2001 de MEDCOST
et le prévisionnel révisé des comptes sociaux MEDCOST**

K€	Comptes sociaux 2001	(prévisionnel) 2001
Ingénierie informatique et prestations multimédia	2 835	2 286
Consulting et conduite de projet	1 689	1 021
Autres produits	491	1 754
Total des Produits d'exploitation	5 015	5 061
Charges d'exploitation	5 921	5 010
Résultat d'exploitation	- 906	+ 51
% des produits d'exploitation	-18,06%	+1 %
Produits (charges) financiers nets	- 2 861	+ 183
Résultat courant	- 3 767	+ 234
% des produits d'exploitation	-74,5%	4,6%
Résultat exceptionnel	-242	0
% des produits d'exploitation	-4,8%	
Participation des salariés	0	0
• Impôts sur les sociétés	0	0
• Impôts différés	- 325	94
• Dot. amort. écart acquisition		
Résultat net consolidé	- 3 685	140
% des produits d'exploitation	- 72,8 %	2,8%

Commentaires sur les différences entre le prévisionnel et les comptes sociaux ci-dessus

L'objectif concernant les produits d'exploitation de MEDCOST a été quasiment atteint.

La ventilation des produits d'exploitation est toutefois différente. Le poste "consulting, conduite de projet" a eu une part plus importante que prévue.

La différence de plus de 900 K€ sur le résultat d'exploitation réside dans l'augmentation des charges d'exploitation du fait principalement de la part des salaires et traitements .

En effet, l'effectif était encore en surcharge sur le 1er semestre 2001 et ne s'est stabilisé à la baisse qu'au cours du 1er semestre 2002. Ce poste représente environ 850 K€ ;

S'y ajoutent des frais liés à la libération de locaux pour 100 K€ ;

Par ailleurs, il a été enregistré une dotation aux provision pour dépréciation des titres de participation DOCTISSIMO, sur l'exercice 2001 à hauteur de 2 982 K€ qui n'avait pas été prise en compte dans le prévisionnel.

Enfin le résultat exceptionnel tient compte des frais lié à l'opération d'apport de titres DOCTISSIMO pour environ 92 K€, le reste du résultat exceptionnel étant constitué d'amortissement de matériel informatique.

Le prévisionnel n'avait tenu compte d'aucun résultat exceptionnel.

Tous ces éléments conduisent à un résultat net négatif de 3 685 K€ contre un résultat net prévisionnel positif de 140 K€.

**Comparaison entre le prévisionnel révisé 2002
et le prévisionnel 2002 initial des comptes sociaux MEDCOST**

Société MEDCOST K€	2002 Prévisionnel initial	2002 (prévisionnel révisé)
Ingénierie informatique et prestations multimédia	2 744	3 073
Consulting et conduite de projet	1 280	1 670
Autres produits	1 937	127
Total des Produits d'exploitation	5 961	4 870
Charges d'exploitation	5 641	5 593
Résultat d'exploitation	320	- 724
% des produits d'exploitation	5,4%	- 14,8%
Produits (charges) financiers nets	198	2
Résultat courant avant impôts	518	-721
% des produits d'exploitation	8,7%	-14,8%
Participation des salariés	0	
Impôts sur les sociétés		
Crédit impôt recherche	207	
Résultat exceptionnel		-40
% des produits d'exploitation		-0,8%
Résultat net	311	-761
% des produits d'exploitation	5,2%	-15,6%

Commentaires sur les différences entre les prévisionnels ci-dessus

Le chiffre d'affaires a été revu à la baisse compte tenu du fait que la reprise n'est pas attendue avant courant 2003. D'autre part une part importante du poste autres produits est désormais ventilée au niveau du poste ingénierie informatique.

Il avait été prévu un crédit d'impôt recherche initialement qui n'a pas été reporté sur le poste prévisionnel révisé compte tenu du fait que la Société est moins active en termes de recherche et développement.

D'autre part il est prévu un résultat exceptionnel dans le nouveau prévisionnel dû à la dépréciation des titres de participation DOCTISSIMO à hauteur de 40 K€.

Comparaison entre les comptes prévisionnels révisés 2003 de MEDCOST et le prévisionnel initial 2003

Société MEDCOST K€	2003 Prévisionnel initial	2003 (prévisionnel révisé)
Ingénierie informatique et prestations multimédia	4 421	3 093
Consulting et conduite de projet	2 286	1 682
Autres produits	4 132	128
Produits d'exploitation	10 839	4 903
Charges d'exploitation	8 889	5 183
Résultat d'exploitation	1 950	- 280
% des produits d'exploitation	18,0%	5,71%
Produits (charges) financiers nets	213	133
Résultat courant avant impôts	2 163	-147
% des produits d'exploitation	20,0%	- 3%
Participation des salariés	158	
Impôts sur les sociétés	865	0
Crédit impôt recherche		0
Résultat net	1 140	-147
% des produits d'exploitation	10,5%	-3 %

Commentaires sur les différences entre les prévisionnels ci-dessus

La revue à la baisse du chiffre d'affaires est due au fait que la reprise attendue pour 2003 ne se fera pas dans la proportion initialement escomptée d'environ 10 M€, mais sera plutôt de la moitié.

Ceci explique le résultat d'exploitation révisé.

D'autre part une part importante du poste autres produits est désormais ventilée au niveau du poste ingénierie informatique, ce qui explique la différence avec les prévisionnels établis pour le document de référence 2000.

Compte tenu des produits financiers attendus, le résultat net devrait être de - 147 K€.

Commentaire sur les comptes prévisionnels 2004

Les comptes prévisionnels 2004 n'avaient pas été initialement prévus d'où l'impossibilité de comparer.

En ce qui concerne les comptes prévisionnels 2004 consolidés, il est à noter qu'un chiffre d'affaire assez significatif est attendu sur DOCTISSIMO.

Ces comptes prévisionnels n'ont pas été établis au-delà du résultat d'exploitation.

Compte tenu des produits financiers, le résultat net consolidé ressortira à 210 K€.

La ventilation du chiffre d'affaires consolidé prévu en 2004 s'établit comme suit :

K€	(prévisionnel consolidé) 2004
Ingénierie informatique et prestations multimédia	3 930
Consulting et conduite de projet	2 052
Publicité et sponsoring	315
Opérations spéciales	428
Syndications de contenu	48
Autres produits	0
Total des Produits d'exploitation	6 773

Les deux premiers postes du chiffre d'affaires correspondent à l'activité de la société MEDCOST, les autres postes correspondent à l'activité de DOCTISSIMO.

3.12. Calendrier de communication financière

Clôture de l'exercice au 31 décembre

Nature de l'information**Date retenue**

Résultats semestriels 2002

22 octobre 2002

CA 3ème trimestre 2002

12 novembre 2002

CA annuel 2002

11 février 2003

Résultats annuels 2002

22 avril 2003

3.13. Chiffres-clé

K€	1999	2000	2001*	2001**	1er sem 2002 **
Chiffre d'affaires	2 732	5 252	5 058	5 007	2 496
Résultat d'exploitation	376	932	- 906	- 1 027	- 903
Résultat Net	341	636	- 3 685	- 2 221	- 1 223
Résultat Net (en % du CA)	12,5 %	12,1 %	- 73 %	- 44,4 %	- 48,99 %
Capitaux propres	854	8 154	6 965	8 429	7 207

* Compte sociaux

** Comptes consolidés :

- MEDCOST 12 mois d'activité (du 1er janvier au 31 décembre 2001)
- ALMATO et DOCTISSIMO 1 mois d'activité (du 1er décembre au 31 décembre 2001)

4.1. Bilan et compte de résultat 2001 sociaux

4.1.1 Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDCOST, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES.

Nous avons également procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

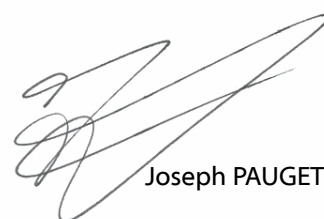
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 15 mai 2002

Les commissaires aux comptes



Michel MEHUT



Joseph PAUGET

4.1.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées


Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

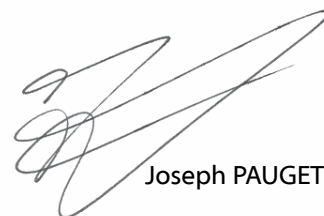
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 225-38 du Code de commerce.

Paris, le 15 mai 2002

Les commissaires aux comptes



Michel MEHUT



Joseph PAUGET

4.1.3 Bilan actif sur 12 mois

€	Amort.			
BILAN ACTIF	Brut	et prov.	31/12/2001 Net	31/12/2000 Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche et développement				
Conces. Brevet et droit simil.	247 609	182 820	64 789	296 084
Avances et acomptes				
Fonds commercial (1)				
Autres immo. Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. Tech., matériel outil, ind.				
Autres immo. Corporelles	1 066 464	436 311	630 153	942 026
Immob.corporelles en cours				7 622
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	3 048 502	2 362 482	686 021	
Créances rattachées	620 362	620 362		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immo.financières	141 150		141 150	125 901
TOTAL (I)	5 124 086	3 601 974	1 522 112	1 371 623
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionn.				101 511
En-cours production de biens				
En-cours production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur cdes				780
Créances d'exploitation (3)				
Clients et comptes rattachés	2 536 822	70 402	2 466 419	2 388 406
Autres créances	738 566		738 566	187 046
Capital souscr.et appel.non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	142 237	87 018	55 219	48 571
Autres titres	3 975 785		3 975 785	5 530 332
Disponibilités	60 625		60 625	54 263
Comptes régularisation actif				
Charges constatées d'avance (3)	451 792		451 792	109 172
TOTAL (II)	7 905 827	157 421	7 748 407	8 420 082
Charg.à répartir sur plus.exerc.				
Primes rembours.des oblig.				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	13 029 914	3 759 395	9 270 519	9 791 715
(1) Dont droit au bail.			91 469	
(2) Dont à moins d'un an			324 849	
(3) Dont à plus d'un an				

4.1.4 Bilan passif sur 12 mois

€		31/12/2001 Net	31/12/2000 Net
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 1 109 063)		1 109 063	999 593
Primes d'émission, de fusion, d'apport		8 800 751	6 415 371
Ecarts de réévaluation			
• Réserves			
• Réserve légale		99 959	4 573
• Réserves statutaires ou contractuelles			
• Réserves réglementées			
Autres réserves		381 123	76 225
Report à nouveau		258 974	23 471
Résultat de l'exercice		- 3 684 919	635 786
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL	(I)	6 964 951	8 155 019
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL	(II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	(III)		
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès étab. de crédit (2)		18 715	439 393
Emprunts et dettes financières divers (3)			12 265
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 738	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 316 195	326 510
Dettes fiscales et sociales		958 390	827 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		8 530	10 748
Comptes régularisation passif			
Produits constatés d'avances (1)			20 581
TOTAL	(IV)	2 305 568	1 636 696
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GÉNÉRAL	(V)	9 270 519	9 791 715
(1) Dont à plus d'un an (a)			- 0
(1) Dont à moins d'un an (a)		2 301 830	1 636 696
(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs banque		16 084	439 393
(3) Dont emprunts participatifs			
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours			

4.1.5 Compte de résultat

€	31/12/01 - 12 mois	31/12/00 - 12 mois
COMPTE DE RÉSULTAT		
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	5 058 405	5 251 826
Chiffre d'affaires net	5 058 405	5 251 826
Production stockée	- 101 511	- 10 240
Production immobilisée		119 825
Subventions d'exploitation	48 039	113 352
Reprises sur prov.et amort.transfert de charges	10 236	23 089
Autres produits	0	1 465
TOTAL	5 015 169	5 499 318
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnement		
Variation de stocks (matières et autres approvisionnement)		
Autres achats et charges externes (a)	1 607 064	1 177 417
Impôts, taxes et versements assimilés	101 070	83 777
Salaire et traitements	2 640 958	2 158 902
Charges sociales	1 042 844	866 773
Dotations aux amortissements sur immobilisations	494 794	255 407
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	34 180	22 682
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	76	1 952
TOTAL	5 920 986	4 566 909
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 905 817	932 409
Opérations en commun		
Bénéfice attribué, perte transférée		
Perte supportée, bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (3)		
Autres valeurs mob., créances d'actif immob.(3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	40 247	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mob.de placement	177 109	113 033
TOTAL	217 356	113 033
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 069 862	
Intérêts et charges assimilées (4)	9 016	13 914
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mob.Placement		
TOTAL	3 078 878	13 914
2-RÉSULTAT FINANCIER	- 2 861 522	99 119
3-RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 3 767 339	1 031 528
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	227	725
Sur opérations en capital	6 723	9 219
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL	6 950	9 944
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	57 711	28 211
Sur opération en capital	34 177	
Dotation aux amortissements et aux provisions	157 492	
TOTAL	249 380	28 211
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 242 430	- 18 267
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	- 324 849	377 474
PRODUITS	5 239 476	5 622 295
CHARGES	8 924 395	4 986 508
5-BÉNÉFICE OU PERTE (PRODUITS-CHARGES)	- 3 684 919	635 786

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

4.1.6 Règles et méthodes comptables

(décret n°83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2001 dont le total est de 9 270 518,72 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de : -3 684 919,24 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2001 au 31/12/2001.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont fournies les informations significatives :

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La durée d'amortissement de la production immobilisée fixée initialement à 3 ans en 1999 et 2000 a été modifiée de la façon suivante :

- les logiciels Hospiguide et OCF immobilisés en 1999 pour un montant de 106.714 Euros et amortis à compter du 1er janvier 2000, ont été amortis à 100 % et sortis de l'actif sur l'exercice 2001 :
 - le projet Hospiguide a été définitivement ajourné compte tenu de l'impasse actuelle de la commercialisation de services interactifs sur le Web,
 - le projet OCF n'a pu être commercialisé auprès des communautés médicales en l'absence de subventions des pouvoirs publics accordées à ces dernières,
- le logiciel Dossier Médical Electronique (D.M.E.) immobilisé en 1999 pour un montant de 35.063 Euros et amorti à compter du 1er janvier 2000, a été amorti à 100 % sur l'exercice 2001 :
ce projet n'a pas eu les retombées commerciales escomptées du fait de l'incertitude réglementaire dans le développement des réseaux de soins coordonnés et la banalisation des technologies Internet qui ont rendu obsolètes les développements déjà consentis,
- le logiciel Mexware immobilisé en 2000 pour un montant de 45.430 Euros a été amorti à 100 % sur l'exercice 2001 pour des raisons identiques à celles du logiciel D.M.E.,
- le logiciel Webtrial immobilisé en 2000 pour un montant de 74.395 Euros a été amorti aux 2/3 sur l'exercice 2001 afin de tenir compte des difficultés rencontrées sur le développement de ce marché, malgré quelques ventes significatives.

Ces changements d'estimation ont entraîné la comptabilisation d'amortissements supplémentaires pour un montant de 102.355 Euros, dont 35.677 Euros concernant les logiciels sortis sont comptabilisés en dotations exceptionnelles.

En 2001, la société a procédé aux développements des logiciels suivants :

- Medlink 2.0, nouvelle version du logiciel de partage de dossiers médicaux sur Internet,
- PharmaExport, progiciel de gestion des forces de vente à destination des départements export des laboratoires pharmaceutiques.

Le coût de ces développements s'est élevé à 78.061 Euros et n'a finalement pas été immobilisé en l'absence de perspective commerciale.

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur un an et trois ans.

2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|---|------------|
| • Installations générales, agencements divers | 3 à 10 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 2 à 5 ans |
| • Mobilier | 5 ans |

La durée d'amortissement de matériels informatiques Linux Serveur et Newnet acquis en 2000, initialement fixée à 5 ans, a été ramenée à 2 ans afin de tenir compte de l'obsolescence de ce type de serveur.

La dotation d'exploitation complémentaire s'est élevée, au titre de l'exercice, à 15.296 Euros.

3) PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES

La société MEDCOST détient au 31 décembre 2001, 100 % de la société DOCTISSIMO, dont 64,98 % directement et 35,02 % par l'intermédiaire de la société ALMATO, société holding, détenue elle-même par MEDCOST à 100 %.

La prise de contrôle de la société DOCTISSIMO en 2001 s'est effectuée dans le cadre d'une stratégie de diversification dans l'édition de contenus grand public concernant le domaine de l'internet médical :

- les titres de la société ALMATO ont été reçus par voie d'apport par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2001 pour 720.564,63 Euros.
- les titres de la société DOCTISSIMO ont été :
 - reçus par voie d'apport par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2001 pour 1.906.428,40 Euros,
 - acquis en numéraires pour 421.509,12 Euros.

Ces titres ont été dépréciés au 31 décembre 2001 pour un montant de 2.362.481 Euros, ce qui ramène la valeur nette des titres à 686.020 Euros.

Cette dépréciation a été décidée afin de tenir compte d'une forte dégradation des marchés de l'Internet depuis le début de l'année 2002, et d'une révision à la baisse des perspectives de développement de la société DOCTISSIMO, plus particulièrement à cause de l'abandon du projet de services payants prévus sur 2002, ce qui réduit ainsi le chiffre d'affaires au seul marché publicitaire, déjà fortement déprimé dans ce secteur d'activité.

La provision pour dépréciation a été arrêtée en tenant compte des nouvelles données du marché de l'Internet et en fonction de la valeur d'utilité de la société DOCTISSIMO, déterminée à partir de cash flows actualisés sur les cinq prochaines années.

Compte tenu de cette analyse, le compte courant de la société ALMATO d'un montant de 620.362 Euros a été déprécié à 100 %.

4) CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) CAPITAUX PROPRES**a) Bons de souscription d'action autonomes (BSA) :**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2001, la société a émis 88.730 BSA pour un montant de 45.734,70 Euros.

Les modalités d'émission sont les suivantes :

- prix global d'émission 45.734,71 Euros, soit 0,52 Euros par bon
- délai de réalisation de l'émission 29 novembre 2002
- délai de souscription des actions 31 décembre 2004
- prix de souscription des actions à émettre en représentation des bons un bon donne droit à la souscription d'une action nouvelle de 0,25 Euros de valeur nominale au prix de 6 Euros, soit 0,25 Euros de valeur nominale et 5,75 Euros de prime d'émission
- négociabilité des bons les 88.730 BSA sont négociables dans les mêmes conditions que les actions

Les 88.730 B.S.A. ont été souscrits en totalité sur l'exercice 2001 et comptabilisés au poste "Prime d'émission".

b) Prime d'apport :

Les frais liés à l'opération d'apport des titres ALMATO et DOCTISSIMO ont été imputés sur la prime d'apport pour leur montant brut, soit 177.680,51 Euros. La société étant déficitaire, aucune économie d'impôt n'a été constatée au compte de résultat.

La prime d'apport d'un montant initial de 2.517.326,16 Euros s'élève ainsi au 31 décembre 2001 à 2.339.645,65 Euros.

6) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le déficit fiscal de l'exercice a fait l'objet d'un report en arrière à hauteur de 974.547 Euros, ce qui a généré une créance d'impôt de 324.849 Euros inscrite à l'actif du bilan et un produit d'impôt du même montant au compte de résultat.

7) VENTILATION PAR ACTIVITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	2001	2000
• Multimédia	1.145.683 €	1.801.092 €
• Conseil conduite projet	1.689.649 €	1.512.507 €
• Ingénierie informatique	1.955.148 €	1.748.572 €
• Formation et prestations diverses	28.713 €	7.165 €
• Refacturation loyer	97.058 €	
• Refacturation de frais franc pour franc	141.892 €	182.490 €
TOTAL	5.058.143 €	5.251.826 €

8) SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Ce poste concerne pour un montant de 36.504 Euros le cofinancement par la Commission européenne d'un projet ayant pour objectif le développement sur une période de deux ans d'un moteur de recherche médical multilingue.

Ce programme s'est achevé le 28 février 2001 et le montant de subvention comptabilisé correspond aux dépenses engagées au cours de l'exercice.

9) INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Compte tenu de la création récente de la société et de la jeunesse de son personnel, aucune provision pour retraite n'a été constatée.

Le montant n'est pas indiqué dans l'annexe car il apparaît après examen comme étant non significatif.

10) ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société MEDCOST a nanti des SICAV pour un montant de 182.938 Euros auprès du Crédit du Nord en contrepartie de la caution bancaire d'un montant équivalent, consentie par ce dernier au profit du bailleur des locaux loués par la société MEDCOST à PARIS 16ème 2-4 rue René Bazin à compter du 1er octobre 2000. Ce bail a été résilié le 25 septembre 2001 et la caution levée au début de l'exercice 2002.

11) RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations alloués aux dirigeants se sont élevées à un montant total de 130.674 Euros.

12) AUTRES INFORMATIONS**Inventaires des valeurs mobilières :**

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| • Actions propres | 142.237 |
| • Sicav ⁽¹⁾ | 3.793.760 |
| • Sicav nanties ⁽¹⁾ | 182.025 |

TOTAL **4.118.022**

(1) Les plus-values latentes sur les SICAV s'élèvent au 31 décembre 2001 à 56.190 Euros.

La société MEDCOST a conclu le 22 mai 2000 avec la Société de Bourse GILBERT DUPONT et son actionnaire principal un contrat de tenue de marché ayant pour objet l'optimisation de l'activité du titre MEDCOST sur le Nouveau Marché.

La répartition de ce contrat d'une durée de trois ans, initialement fixée à un tiers par participant, a été modifiée par un avenant du 25 juillet 2001 à la suite d'un apport complémentaire de 30.000 Euros par la société MEDCOST. La nouvelle répartition est la suivante :

- | | |
|------------------|---------|
| • MEDCOST | 44,10 % |
| • Actionnaire | 27,95 % |
| • Gilbert Dupont | 27,95 % |

Les opérations réalisées au cours de l'exercice ont été les suivantes :

Opérations	Total	Quote-part MEDCOST
Achats titres MEDCOST	61.870 titres	27.284 titres
Ventes titres MEDCOST	42.423 titres	18.708 titres
Titres détenus au 31/12/2001	33 525 titres	14 785 titres
Valeur d'acquisition des titres détenus au 31/12/2001	154.885 Euros	68.304 Euros
Valeur des titres détenus au 31/12/2001 ⁽¹⁾	46.265 Euros	20.403 Euros
Pertes sur cession	72.035 Euros	25.667 Euros

La quote-part de résultat sur pertes de cession de la société MEDCOST d'un montant de 25.667 Euros a été comptabilisée en charges Exceptionnelles.

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société détient également au 31 décembre 2001, 25.229 titres MEDCOST qu'elle a acquis sur le Nouveau Marché pour un montant de 73.932 Euros. La valeur de ces titres au 31 décembre 2001 s'élève à 34.816 Euros ⁽²⁾.

(2) Cours moyen de bourse du mois de décembre 2001.

L'ensemble de ces titres a fait l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 87.018 Euros en fonction du cours moyen boursier du mois de décembre 2001.

4.1.7 Immobilisations

CADRE A		Valeur brute		Augmentations	
		début d'exercice		réévaluations	acquisitions
Frais d'établissement, rech.et dév.	TOTAL I	22 378			
Autres postes immob.incorporelles	TOTAL II	397 423			39 167
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol autrui					
Installation générales, agenc.et aménag. construc.					
Installation tech.matériel et outillages industriels					
Installation générales, agenc.et aménag.divers		186 030			24 286
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique mobilier		1 055 276			54 175
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours		7 622			
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	1 248 928			78 461
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					3 668 864
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières		125 901			15 249
Immobilisations financières	TOTAL IV	125 901			3 684 113
TOTAL GÉNÉRAL	(I+II+III+IV)	1 794 630			3 801 741

CADRE B		Diminutions		Valeur brute	Rééval.
		Par virements	Par cessions	fin exercice	valeurs d'origine
Frais d'établissement, rech.et dév.	TOTAL I			22 378	
Autres postes immob.incorporelles	TOTAL II		188 981	247 609	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol autrui					
Installation générales, agenc.et aménag. construc.					
Installation tech.matériel et outillages industriels					
Installation générales, agenc.et aménag.divers			100 297	110 019	
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique mobilier			153 006	956 444	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours		7 622			
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	7 622	253 303	1 066 464	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				3 668 864	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				141 150	
Immobilisations financières	TOTAL IV			3 810 014	
TOTAL GÉNÉRAL	(I+II+III+IV)	7 622	464 662	5 124 086	

4.1.8 Amortissements

CADRE A : Situation et mouvements de l'exercice		Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations amortissables					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis.rech.et dével.		TOTAL I	22 378	22 378	
Autres postes immobilisations incorp.		TOTAL II	101 339	270 463	188 981
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Instal.général.agence et aménag.const.					
Instal.techn.matér.et outil.industriel					
Autres immobilisations corporelles					
Instal.général.agenc.aménag.divers		11 585	96 671	91 786	16 470
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informat.mobil		287 695	285 153	153 006	419 841
Emballage récupérable et divers					
TOTAL III		299 280	381 824	244 793	436 311
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		422 997	652 286	456 152	619 131

CADRE B : Ventilation des dotations aux amortissements		Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	CADRE C: prov.amort.dérog	
Immobilisations amortissables					Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établis.rech.et dével.		TOTAL I				
Autres postes immobilisations incorp.		TOTAL II	222 833	47 630		
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Sur sol propre						
Sur sol d'autrui						
Instal.général.agence et aménag.const.						
Instal.techn.matér.et outil.industriel						
Autres immobilisations corporelles						
Instal.général.agenc.aménag.divers		21 208		75 463		
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informat.mobil		250 753		34 400		
Emballage récupérable et divers						
TOTAL III		271 961		109 862		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		494 794		157 492		

4.1.9 Liste des filiales et participations

Exercice clos le : 31 décembre 2001

Informations financières (en K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals onnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société MEDCOST										
Filiales détenues à plus de 50% :										
• DOCTISSIMO	1 771	- 466	64,98%	2 328	524	-	-	38	- 2 097	-
• ALMATO	40	- 427	100%	721	162	620 ⁽¹⁾	-	-	- 393	-
TOTAL	1 811	- 893		3 049	686	620	-	38	- 2 490	-

⁽¹⁾ : l'avance en compte courant consentie à la société ALMATO est provisionnée à 100%

4.1.10 Provisions inscrites au bilan

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Prov.reconst.gisem; miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuaion des cours				
Amortissements dérogatoires				
Prov.fisc.impl.étranger avant 1.1.1992				
Prov.fisc.impl.étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Prov.pour garanties données clients				
Prov.pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour perte de change				
Prov.pour pensions et oblig.similaires				
Provisions pour impôts				
Prov.pour renouvellement des immob.				
Provisions pour grosses réparations				
Prov.pour charge social et fiscale sur congés				
Autres prov.pour risques et charges				
Total II				
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Titres de participation		2 982 844		2 982 844
Autres immobilisations financières				
Stock et en-cours				
Comptes clients	36 814	34 180	592	70 402
Autres provisions pour dépréciation		87 018		87 018
Total III	36 814	3 104 042	592	3 140 264
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	36 814	3 104 042	592	3 140 264
Dont dotations et reprises :				
d'exploitation		34 180	592	
financières		3 069 862		
exceptionnelles				

4.1.11 Etat des échéances des créances et des dettes

CADRE A : ETAT DES CRÉANCES			
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	620 362		620 362
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	141 150	91 469	49 680
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	89 070	89 070	
Autres créances clients	2 447 752	2 447 452	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	60 298	60 298	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficies	443 715	118 866	324 849
Taxe sur la valeur ajoutée	204 610	204 610	
Impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associé (2)			
Débiteurs divers	29 942	29 942	
Charges constatées d'avance	451 782	451 792	
TOTAUX	4 488 692	3 493 800	994 892
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consenties aux associés			

CADRE B : ETAT DES DETTES				
	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convert. (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp.aup.étab.crédit à plus d'un an maxi.	18 715	18 715		
Emp.aup.étab.crédit à plus d'un an				
Emp.dettes financ.divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 316 195	1 316 195		
Personnel et comptes rattachés	215 778	215 778		
Sécurité soc.,autres organismes sociaux	288 442	288 442		
Impôts sur les bénéficies				
Taxes sur la valeur ajoutée	432 081	432 081		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	22 089	22 089		
Dettes sur immob.et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	8 530	8 530		
Dettes représ.titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	2 301 830	2 301 830		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés				

4.1.12 Détail des produits à recevoir

	31/12/01	31/12/00
Créances clients et comptes rattachés		
Clients factures à établir	64 035	16 119
TOTAL	64 035	16 119
Autres créances		
Avoir à recevoir	29 427	
Divers produits à recevoir		9 449
TOTAL	29 427	9 449
TOTAL GÉNÉRAL	93 462	25 569

4.1.13 Détail des charges à payer

	31/12/01	31/12/00
Emprunts et dettes auprès.étab.crédit		
Intérêts courus	2 631	
TOTAL	2 631	
Fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs fact.non parvenues	293 886	75 230
TOTAL	293 886	75 230
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provision pour congés	85 962	96 061
Personnel autres charges à payer	108 157	
Personnel frais	20 399	13 313
Charges soc.sur congés payés	36 344	42 843
Charg.soc.sur ch.pers.à payer	41 129	
Organic	6 925	5 650
Taxe apprentissage	11 901	9 852
Formation continue	19 486	7 860
Effort construction	8 405	4 716
Autres charges à payer	22 089	14 220
TOTAL	360 798	194 515
Autres dettes		
Avoir à établir	2 136	
TOTAL	2 136	
TOTAL GÉNÉRAL	659 451	269 745

4.1.14 Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/01	31/12/00
Produits d'exploitation		20 581
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		20 581
Charges constatées d'avance	31/12/01	31/12/00
Charges d'exploitation	451 792	109 172
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	451 792	109 172

Le poste Charges constatées d'avance concerne :

- des achats et frais sur dossier client 392 626
- des frais généraux 59 166

4.1.15 Tableau de variation des capitaux propres

K€		Exercice 2001
A	1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice 1999 avant affectations	7 519
	2. Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	636
	3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2000	8 155
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2000	
	1. Variation du capital	
	2. Variation des autres postes	
C	(=A3+B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	8 155
D	Variation en cours d'exercice	
	1. Variations du capital	109
	2. Variations des primes, réserves, report à nouveau	2 339
	3. Variations des "provisions" relevant des capitaux propres	
	4. Contreparties de réévaluations	
	5. Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
	6. Autres variations	46
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2000 avant AGO (=C+ ou - D)	10 649
F	VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (E-C)	2 494
G	Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
H	VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	2 672
	(F-G)	-177

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure, soit -177 K€, correspond à l'imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'apport. La société MEDCOST étant déficitaire, il n'est pas tenu compte de l'incidence de l'impôt sur les sociétés.

4.1.16 Composition du capital social

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12)

€ Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			En fin d'exercice
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions cotées	0,25	3 998 371	437 882		4 436 253

Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2001:

- Augmentation de capital d'un montant de 109.470,50 Euros par création de 437.882 actions nouvelles de 0,25 Euro de valeur nominale chacune, majorées d'une prime d'apport de 2.517.326,15 Euros, en rémunération de l'apport en nature de 40.000 actions ALMATO pour 720.564,63 Euros et de 454.655 actions DOCTISSIMO pour 1.906.232,02 Euros.

4.1.17 Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 10 et 24-15)

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	3 048 502		
Créances rattachées à des participations Prêts	620 362		
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
TOTAL Immobilisations	3 668 864		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	759 308		
Capital souscrit appelé, non versé			
TOTAL Créances	759 308		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL Dettes			

Les montants indiqués concernent les valeurs brutes. Les titres ALMATO et DOCTISSIMO sont dépréciés pour un montant de 2.362.481,59 Euros, soit une valeur nette comptable pour l'ensemble des titres de 686.020,67 Euros. Le poste "Créances rattachées à des participations" concerne le compte courant ALMATO. Ce dernier a fait l'objet d'une dépréciation de 100 %.

4.1.18 Effectif moyen

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	50	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	13	
Ouvriers		
TOTAL	63	0

4.1.19 Produits et charges exceptionnels

(Arrêté du 27-04-1982)

€		
Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Produits divers	227	
Produits cession immobilisations corporelles	6 723	
TOTAL	6 950	
Charges exceptionnelles		
Pénalités amendes	1 611	
Indemnités licenciement et ind. transactionnelles de licenciement	56 100	
Valeur nette comptable immob. cédées	8 510	
Mali s/cession actions propres	25 667	
Dotation amort. exceptionnels des immobilisations	157 492	
TOTAL	249 380	

Les dotations aux amortissements exceptionnels concernent les immobilisations mises au rebut au cours de l'exercice.

4.1.20 Tableau de financement PCG 99

€		
Calcul de la variation du fonds de roulement net global	31/12/2001	31/12/2000
Résultat net comptable	- 3 685	636
Dotations aux amortissements et provisions	3 756	278
Reprises sur amortissements et provisions	1	7
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	9	
Produits des cessions d'éléments d'actif	7	
Quote-part de subvention virée au résultat de l'exercice		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	73	907
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
• Cessions d'immobilisations incorporelles		
• Cessions d'immobilisations corporelles	7	
• Cessions ou réductions d'immobilisations financières		
Augmentation des capitaux propres	2 495	6 665
Subventions d'investissement reçues		
Augmentation des dettes financières (a) (b)		12
Ressources durables (I)	2 574	7 584
Distributions de dividendes mises en paiement au cours de l'exercice - Prélèvements de l'exploitant		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
• Immobilisations incorporelles	39	202
• Immobilisations corporelles	71	874
• Immobilisations financières	3 684	110
Charges à répartir sur plusieurs exercices (c)		
Réduction des capitaux propres (réduction de capital, retraits)		
Remboursements des dettes financières (a)	12	13
Emplois stables (II)	3 806	1 199
Variation du fonds de roulement net global :		
Ressource nette (I - II)		6 386
ou		
Emploi net (II - I)	1 232	

(a) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(b) Hors primes de remboursement des obligations

(c) Montant brut transféré dans l'exercice

€	31/12/2001			31/12/2000
	Besoins (1)	Dégagements (2)	Solde (2-1) (*)	Solde (*)
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global				
Variations des actifs d'exploitation				
Stocks et en-cours		102		
Avances et acomptes versés sur commandes		1		
Créances clients, cptes rat. et aut. créances d'exploitation (a)	633			
Variation des dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes		4		
Dettes fournisseurs, cptes rat. et aut. dettes d'exploitation (b)		1 110		
TOTAL	633	1 216		
Variation nette "Exploitation" (A)			583	
Variation des autres débiteurs (a) (c)	372			
Variation des autres créditeurs (b)	10			
TOTAL	382			
Variation nette "Hors exploitation" (B)			- 382	
(A + B) Besoins en fonds de roulement de l'exercice				1 027
ou				
Dégagements de fonds de roulement dans l'exercice				201
Variation des disponibilités		1 455		
Variations concours banc. courants et soldes créditeurs banq	423			
TOTAL	423	1 455		
Variation nette "Trésorerie" (C)			1 031	- 5 359
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global (A + B + C) :				
Emploi net (d)				6 386
ou				
Ressource nette (e)			1 232	

(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non

(b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non

(c) Y compris les valeurs mobilières de placement

(d) Emploi net égal à la ressource nette dégagée par le calcul (I - II) du tableau 1

(e) Ressource nette égale à l'emploi net dégagé par le calcul (II - I) du tableau 1

(*) Remarque : les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire.

4.1.21 Variation de la trésorerie

€	31/12/01	31/12/00
I- Opérations d'exploitation		
Résultat net comptable	- 3 685	636
+ Dotations aux amortissements et provisions	3 756	278
- Reprises sur amortissements et provisions	1	7
- Subventions d'invest.inscrites au compte de résultat		
- Moins values et plus values sur cessions d'actif	-2	
+ Dotations de l'exercice en crédit bail		
Capacité d'autofinancement	72	907
- Variation des stocks	-102	-10
- Variation des décalages de trésorerie	-99	1 037
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation : A	274	- 120
II- Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		
- acquisitions d'immobilisations incorporelles	39	202
- acquisitions d'immobilisations corporelles	71	874
- acquisitions d'immobilisations financières	3 684	110
- quote-part de l'exercice en crédit-bail		
- augmentation des charges à répartir		
+ produits de cession des actifs	7	
- variation des décalages de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements : B	- 3 787	- 1 185
III- Opérations de financement		
+ Augmentation de capital	2 495	6 665
- Réduction de capital		
- Distributions de dividendes - prélèvements de l'exploitant		
+ Nouveaux emprunts		12
- Remboursements d'emprunts	12	13
+ Avances reçues des tiers		
- Avances remboursés aux tiers		
- Variation du capital souscrit non appelé		
- Variation du capital souscrit, appelé, non versé		
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement : C	2 483	6 664
Variation de trésorerie = A + B + C	- 1 031	5 359
Trésorerie à l'ouverture = D	5 194	- 165
Trésorerie à la clôture = A + B + C + D	4 163	5 194

Ce tableau ne figurait pas dans la version de l'annexe légale présentée à l'Assemblée générale du 28 juin 2002.

4.1.22 Rapport de gestion présenté par LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 28 JUIN 2002

Chers Actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, à l'effet de :

- vous rendre compte de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice, ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2001,
- donner pouvoirs au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions de la Société,
- déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès à des actions de la Société, d'une part, avec maintien du droit préférentiel de souscription, et d'autre part, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- autoriser l'émission de bons de souscription autonomes soumis au régime fiscal des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise (BCE), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'une personne dénommée,
- déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social exclusivement réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-152 du 19 février 2001 sur l'Epargne salariale.

• • •

Tout d'abord, nous tenons à vous rappeler l'événement important intervenu au cours de l'exercice 2001, savoir la prise de contrôle par MEDCOST des Sociétés ALMATO et DOCTISSIMO, réalisée le 30 novembre 2001 de la façon suivante :

1. SOCIÉTÉ ALMATO

société par actions simplifiée au capital de 40 000 € dont le siège est à PARIS 16ème (75016) rue Raffet n° 33, identifiée sous le numéro 430 395 830 R.C.S. PARIS, ayant pour objet principal : toute prise de participation par achat, souscription, apport, fusion de toutes valeurs mobilières au sein de la Société DOCTISSIMO ; la propriété, l'administration, la gestion et la vente desdites valeurs mobilières.

La prise de contrôle s'est effectuée par l'apport à MEDCOST des 40 000 actions nominatives composant le capital de ALMATO, soit 100 % du capital et des droits de vote de cette Société ;

ledit apport évalué globalement à 720 564,63 €, soit une valeur de l'action d'environ 18,01 € ;

en rémunération dudit apport :

- il a été attribué globalement aux apporteurs 120 109 actions nouvelles MEDCOST de 0,25 € de valeur nominale chacune, représentatives de l'augmentation de capital, à hauteur de 30 027,25 €, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de MEDCOST du 30 novembre 2001, et majorées d'une prime d'apport de 690 490,89 € ;
- il a été versé aux apporteurs une soulte globale de 46,50 € en espèces, pour le solde de la valeur de l'apport global non rémunéré par l'attribution d'actions nouvelles MEDCOST.

2. SOCIÉTÉ DOCTISSIMO

société anonyme au capital de 1 770 578 € dont le siège est désormais fixé à PARIS 16ème (75016) rue Raffet n° 33, identifiée sous le numéro 428 890 636 R.C.S. PARIS, ayant pour objet principal : la création et l'exploitation sur le réseau Internet d'un site consacré à la fourniture d'informations et de services relatifs à la santé ;

DOCTISSIMO a mis au point un site Internet éponyme classé au premier rang des sites de santé grand public en terme d'audience et de qualité ; l'essentiel du développement dudit site, tant au niveau de sa conception, de sa réalisation et de sa maintenance, a été réalisé par MEDCOST qui a également assuré le suivi administratif de DOCTISSIMO ; en outre, MEDCOST assure l'hébergement du site de DOCTISSIMO.

La prise de contrôle par MEDCOST s'est effectuée en deux opérations :

a) acquisition par MEDCOST de 120 634 actions de catégorie " B " de 2 € de valeur nominale chacune, représentant 13,63 % du capital et des droits de vote, et de 80 920 certificats de droits de vote, moyennant un prix global en numéraire de 421 509,12 € ;

b) apport à MEDCOST de 454 655 actions nominatives - dont 30 de catégorie " A " et 454 625 de catégorie " B " - de 2 € de valeur nominale chacune, représentant 51,35 % du capital et des droits de vote de DOCTISSIMO ;

ledit apport évalué globalement à 1 906 428,40 €, soit une valeur de l'action d'environ 4,19 € ;

en rémunération dudit apport :

- il a été attribué globalement aux apporteurs 317 773 actions nouvelles MEDCOST de 0,25 € de valeur nominale chacune, représentatives de l'augmentation de capital, à hauteur de 79 443,25 €, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de MEDCOST du 30 novembre 2001, et majorées d'une prime d'apport de 1 826 835,27 € ;
- il a été versé aux apporteurs une soulte globale de 149,88 € en espèces, pour le solde de la valeur de l'apport global non rémunéré par l'attribution d'actions nouvelles MEDCOST.

Nous vous rappelons également que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2001, les actionnaires ont décidé d'autoriser l'émission de 88 730 bons de souscription autonomes, donnant droit à 88 730 actions nouvelles de 0,25 € de valeur nominale chacune, au prix de 6 € par action, et de supprimer leur droit préférentiel de souscription relatif à l'émission desdits bons, au profit de certains apporteurs en nature d'actions ALMATO et DOCTISSIMO ;

lesdits bons ont été émis dans les conditions suivantes :

- prix global d'émission des bons : 45 734,71 €, soit environ 0,52 € par bon.
- délai de réalisation de l'émission : lesdits bons seront émis à tout moment à compter de ce jour et au plus tard le 29 novembre 2002.
- délai de souscription aux actions : les titulaires des bons pourront souscrire aux actions auxquelles les bons donneront vocation, à tout moment jusqu'au 31 décembre 2004, faute de quoi ils deviendront de plein droit caducs.
- prix de souscription des actions à émettre en représentation des bons : UN (1) bon donnera droit à souscrire à UNE (1) action nouvelle de 0,25 € de valeur nominale de la Société, au prix de 6 €, soit :
 - 0,25 € de valeur nominale,
 - 5,75 € de prime d'émission.
- négociabilité des bons : les 88 730 BSA seront négociables dans les mêmes conditions que les actions.

Enfin, ladite assemblée a également décidé l'augmentation du capital d'un montant de 22 182,50 €, assortie d'une prime d'émission de 510 197,50 €, qui résultera de l'exercice des 88 730 BSA et conformément aux dispositions du Code de Commerce, les actionnaires ont déclaré renoncer expressément à leur droit préférentiel de souscription aux 88 730 actions de 0,25 € de valeur nominale chacune à émettre par exercice des bons.

Nous vous informons que les 88 730 bons de souscription autonomes ont été intégralement souscrits et libérés par les apporteurs.

• • •

Evolution de l'activité de MEDCOST

MEDCOST continue à développer une offre globale de services principalement dans le secteur B to B de la santé visant trois principaux métiers (conseil et gestion de projet, prestations multimédia, ingénierie informatique). Elle a en outre intégré fin 2001 une nouvelle activité, grâce au rachat du portail DOCTISSIMO, dans le domaine de l'édition de contenus grand public.

Après un exercice 2000 exceptionnel, marqué par un dépassement de ses objectifs initiaux, et un premier trimestre 2001 également favorable, dus à des commandes importantes en développements Internet (activité de Web agency), MEDCOST a constaté depuis une décélération de sa croissance, due à une conjoncture déprimée et attentiste. Cette décélération s'est aggravée à la rentrée de septembre 2001 et s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'exercice. Deux facteurs majeurs sont à l'origine de cette contre-performance :

- une croissance beaucoup moins forte que prévue dans son activité de web agency ;
- un retard dans la généralisation des dossiers médicaux en ligne, projet d'avenir auquel croit fortement MEDCOST, mais qui attend la mise en œuvre d'un cadre réglementaire pour atteindre son plein développement. Le chiffre d'affaires attendu sur cette activité est très largement reporté dans le temps.

• • •

Evolution boursière du titre MEDCOST au cours de l'année 2001

L'évolution boursière du titre vous est présentée en *annexe 1* au présent rapport.

• • •

Résultats de l'exercice 2001

Les comptes de l'exercice 2001 ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Le tableau synoptique suivant fait apparaître l'évolution comparative d'un exercice à l'autre des chiffres et des postes les plus significatifs du compte de résultat, exprimés en Euros :

	EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001	EXERCICE PRECEDENT	EVOLUTION EN %
Chiffre d'affaires net (1)	5 058 405	5 251 826	-3,68
Production stockée (2)	- 101 511	- 10 240	-
Production immobilisée	-	119 825	-
Subventions d'exploitation (3)	48 039	113 352	-57,62
TOTAL des produits d'exploitation	5 015 169	5 499 318	-8,80
Autres achats & charges externes	1 607 064	1 177 417	36,49
Frais de personnel	3 683 802	3 025 675	21,75
Dotations aux amortissements	494 794	255 407	93,73
Dotations aux provisions créances douteuses	34 180	22 682	50,69
TOTAL des charges d'exploitation	5 920 986	4 566 909	29,65
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 905 817	932 409	-
TOTAL des produits financiers (4)	217 356	113 033	92,29
TOTAL des charges financières (5)	3 078 878	13 914	22 027,91
RESULTAT FINANCIER	- 2 861 522	99 119	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 3 767 339	1 031 528	-
TOTAL des produits exceptionnels	6 950	9 944	-30,11
TOTAL des charges exceptionnelles (6)	249 380	28 211	783,98
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 242 430	- 18 267	-
Impôts sur les bénéfices (7)	- 324 849	377 474	-
RÉSULTAT NET COMPTABLE	- 3 684 919	635 786	-

(1) La ventilation du chiffre d'affaires par activité s'établit comme suit :

	2001	2000
Multimédia	1 145 683 €	1 801 092 €
Conseil conduite projet	1 689 649 €	1 512 507 €
Ingénierie informatique	1 955 148 €	1 748 572 €
Formation et prestations diverses	28 713 €	7 165 €
Refacturation loyer	97 058 €	-
Refacturation de frais	141 892 €	182 490 €
TOTAL	5 058 143 €	5 251 826 €

(2) La production stockée concerne les travaux en cours au 31 décembre 2000. Il n'a pas été constaté de travaux en cours au 31 décembre 2001.

(3) Ce poste concerne pour un montant de 36 504 € le cofinancement par la Commission Européenne d'un projet ayant pour objectif le développement, sur une période de deux ans, d'un moteur de recherche médical multilingue ; ce programme s'est achevé le 28 février 2001 et le montant de subvention comptabilisé correspond aux dépenses engagées au cours de l'exercice.

(4) Ces produits proviennent à hauteur de 177 109 € de produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(5) Ces charges correspondent principalement à différentes provisions constituées, qui se décomposent comme suit :

- provision de 2 362 482 € pour dépréciation sur les titres ALMATO et DOCTISSIMO ; cette dépréciation a été décidée afin de tenir compte d'une forte dégradation des marchés de l'Internet depuis le début de l'année 2002 et d'une révision à la baisse des perspectives de développement de la Société DOCTISSIMO, plus particulièrement, à cause de l'abandon du projet de services payants prévus sur 2002, ce qui réduit ainsi le chiffre d'affaires au seul marché publicitaire, déjà fortement déprimé dans ce secteur d'activité ; cette provision pour dépréciation a été arrêtée en tenant compte des nouvelles données du marché de l'Internet et en fonction de la valeur d'utilité de la Société DOCTISSIMO, déterminée à partir de cash-flows actualisés sur les cinq prochaines années ;
- provision de 620 362 € pour dépréciation à 100 % sur le compte courant dont est titulaire MEDCOST dans les livres de ALMATO et ce, compte tenu de l'analyse ci-dessus ;
- provision de 87 018 € pour dépréciation sur les titres MEDCOST,

soit un total de provisions de 3 069 862 €.

(6) Ces charges correspondent à hauteur de 157 492 € à une dotation aux amortissements exceptionnels concernant les immobilisations mises au rebut au cours de l'exercice.

(7) Ce poste concerne un produit d'impôt généré du fait que le déficit fiscal de l'exercice a fait l'objet d'un report en arrière à hauteur de 974 547 € ; la créance d'impôt, d'un montant identique à celui du produit d'impôt, a été inscrite à l'actif du bilan.

Par ailleurs, votre Société a nanti des SICAV pour un montant de 182 938 € auprès du Crédit du Nord en contrepartie de la caution bancaire, d'un montant équivalent, consentie par ce dernier au profit du bailleur des locaux loués par MEDCOST à Paris 16ème, 2-4 rue Bazin, à compter du 1er octobre 2000. Ce bail a été résilié le 25 septembre 2001 et la caution levée au début de l'exercice 2002.

Les plus-values latentes sur les SICAV détenues par votre Société s'élèvent à 56 190 € au 31 décembre 2001 contre 6 599 € au 31 décembre 2000.

Enfin, nous vous précisons que, conformément aux décisions de votre Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2001, les frais liés à l'opération d'apport des titres ALMATO et DOCTISSIMO ont été imputés sur la prime d'apport pour leur montant brut, soit 177 680,51 €. MEDCOST étant déficitaire, aucune économie d'impôt n'a été constatée au compte de résultat.

La prime d'apport d'un montant initial de 2 517 326,16 € s'élève ainsi au 31 décembre 2001 à 2 339 645,65 €.

• • •

NOUS PENSONS QUE VOUS VOUDREZ BIEN APPROUVER LES COMPTES TELS QU'ILS VIENNENT DE VOUS ÊTRE PRÉSENTÉS ET NOUS VOUS DEMANDONS DE DONNER, EN CONSÉQUENCE, QUITUS AUX ADMINISTRATEURS POUR L'EXÉCUTION DE LEUR MANDAT DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ.

• • •

Frais de recherche et de développement

Nous vous signalons que la durée d'amortissement de la production immobilisée fixée initialement à 3 ans en 1999 et 2000 a été modifiée de la façon suivante :

- les logiciels Hospiguide et OCF immobilisés en 1999 pour un montant de 106 714 € et amortis à compter du 1er janvier 2000, ont été amortis à 100 % et sortis de l'actif sur l'exercice 2001 :
 - le projet Hospiguide a été définitivement ajourné compte tenu de l'impasse actuelle de la commercialisation de services interactifs sur le Web,
 - le projet OCF n'a pu être commercialisé auprès des communautés médicales en l'absence de subventions des pouvoirs publics accordées à ces dernières ;
- le logiciel Dossier Médical Electronique (D.M.E.) immobilisé en 1999 pour un montant de 35 063 € et amorti à compter du 1er janvier 2000, a été amorti à 100 % sur l'exercice 2001 : ce projet n'a pas eu les retombées commerciales escomptées du fait de l'incertitude réglementaire dans le développement des réseaux de soins coordonnés et la banalisation des technologies Internet qui ont rendu obsolètes les développements déjà consentis ;
- le logiciel Mexware immobilisé en 2000 pour un montant de 45 430 € a été amorti à 100 % sur l'exercice 2001 pour des raisons identiques à celles du logiciel D.M.E. ;
- le logiciel Webtrial immobilisé en 2000 pour un montant de 74 395 € a été amorti aux 2/3 sur l'exercice 2001 afin de tenir compte des difficultés rencontrées sur le développement de ce marché, malgré quelques ventes significatives.

Ces changements d'estimation ont entraîné la comptabilisation d'amortissements supplémentaires pour un montant de 102 355 € dont 35 677 €, concernant les logiciels sortis, sont comptabilisés en dotations exceptionnelles.

Par ailleurs, en 2001, votre Société a procédé aux développements des logiciels suivants :

- Medlink 2.0, nouvelle version du logiciel de partage de dossiers médicaux sur Internet,
- PharmaExport, progiciel de gestion des forces de vente à destination des départements export des laboratoires pharmaceutiques.

Le coût de ces développements s'est élevé à 78 061 € et n'a finalement pas été immobilisé en l'absence de perspective commerciale.

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur un an et trois ans.

• • •

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

• • •

Perspectives 2002 pour MEDCOST

Après un exercice 2001 marqué par un effondrement de la demande et des pertes importantes pour MEDCOST, nous avons constaté depuis le début de l'exercice 2002 que les conditions de marché ne se sont toujours pas améliorées.

Nous estimons que 2002 sera également commercialement difficile et constituera pour MEDCOST une année de consolidation et de transition vers un exercice 2003 de reprise de la croissance.

Parmi les activités traditionnelles de MEDCOST, seul le conseil connaîtra une croissance en 2002. La Web Agency et les prestations informatiques devraient, elles, être stables ou légèrement décroissantes. L'apport de DOCTISSIMO en chiffre d'affaires est encore difficile à évaluer mais ne devrait pas représenter un montant significatif sur cet exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous rappelons que l'exercice 2001 de votre Société s'est traduit par une perte de 3 684 919,24 € : nous vous proposons de l'affecter au compte Report à Nouveau.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices sociaux.

Enfin, après affectation du résultat de l'exercice 2001, les capitaux propres s'élèveront à 6 964 951 €.

• • • • •

Nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales qui possédaient au 31 décembre 2001 un nombre d'actions de la Société correspondant à l'un des seuils prévus par l'article L. 233-13 du Code de Commerce :

Exercice 2001	% du capital	% droits de vote
Monsieur Laurent ALEXANDRE Auto-détention : MEDCOST	> 50 0,90	> 66,66 0

Participation des salariés au capital social

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2001, les salariés ne détenaient, au sens de l'article L. 225-177 et suivants, aucune action de la Société.

• • •

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Vous trouverez en *annexe 2* le tableau faisant apparaître les résultats de votre Société au cours des cinq derniers exercices.

• • • • •

Nous allons maintenant poursuivre notre rapport en vous présentant l'activité des Filiales de votre Société.

Société ALMATO

Votre Société détient 100 % de son capital social.

La seule activité de cette filiale consiste en la détention et la gestion des titres DOCTISSIMO.

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 de ALMATO ne peuvent être comparés à ceux du premier exercice social clos le 31 décembre 2000 qui avait eu une durée exceptionnelle de 9 mois : en conséquence, seuls les résultats de l'exercice 2001 seront cités ci-après.

Au cours de l'exercice 2001, ALMATO n'a enregistré aucun produit d'exploitation, tandis qu'elle a supporté pour 4 096 € de charges d'exploitation.

Ainsi, son résultat d'exploitation est déficitaire de 4 096 €.

Les charges financières se sont élevées au 31 décembre 2001 à 417 462 € dont 379 750 € correspondant à une provision constituée pour dépréciation des titres DOCTISSIMO.

En l'absence de produits financiers, le résultat financier de notre filiale est donc négatif de 417 462 €.

Il ressort pour l'exercice 2001, un résultat courant avant impôts déficitaire de 421 559 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'exercice clos le 31 décembre 2001 de ALMATO s'est traduit par une perte de 393 000 €.

L'exercice clos le 31 décembre 2000 s'était traduit par une perte de 33 823 €.

Société DOCTISSIMO

MEDCOST détient 64,98 % de son capital social, le solde, soit 35,02 %, étant détenu par la Société ALMATO.

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 de DOCTISSIMO ne peuvent être comparés à ceux du premier exercice social clos le 31 décembre 2000 qui avait eu une durée exceptionnelle de 13 mois : en conséquence, seuls les résultats de l'exercice 2001 seront cités ci-après.

Le tableau suivant fait apparaître les chiffres et les postes les plus significatifs du compte de résultat au 31 décembre 2001 :

TOTAL des produits d'exploitation	39 173 €
TOTAL des charges d'exploitation	2 120 845 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 2 081 671 €
TOTAL des produits financiers	77 682 €
TOTAL des charges financières	70 270 €
RESULTAT FINANCIER	7 412 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 2 074 259 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 22 559 €
RESULTAT NET COMPTABLE	- 2 096 819 €

L'exercice clos le 31 décembre 2000 s'était traduit par une perte de 5 477 766 €.

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2001

Il s'agit du premier exercice de consolidation de l'ensemble des Sociétés du Groupe MEDCOST depuis la prise de contrôle des Sociétés ALMATO et DOCTISSIMO réalisée le 30 novembre 2001.

Avant de passer à l'examen des comptes consolidés, nous vous indiquons ci-après les modalités de consolidation, telles qu'elles figurent dans l'annexe aux dits comptes :

• Méthodes de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation de l'ensemble des Sociétés du Groupe est celle de l'intégration globale.

• Date de clôture des comptes

La date de clôture des exercices est le 31 décembre 2001.

• Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation d'un montant de 2 261 329 € correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part dans les capitaux propres des filiales à la date d'entrée de prise de contrôle, soit le 30 novembre 2001.

• Frais de développement

Les frais de développement sont amortis sur cinq ans à compter du 1er décembre 2001. Cette durée a été fixée en fonction de la durée d'utilisation du site internet destiné au grand public.

Par ailleurs, la comparabilité des comptes consolidés s'effectue de la façon suivante :

BILAN :

Les comptes consolidés sont établis pour la première fois en 2001, MEDCOST n'exerçant aucun contrôle (exclusif ou conjoint) sur d'autres sociétés les exercices précédents.

Le bilan 2000 présenté en comparatif est établi sous la forme de comptes proforma.

COMPTE DE RÉSULTAT :

La prise de contrôle des Sociétés ALMATO et DOCTISSIMO ayant eu lieu le 30 novembre 2001, le compte de résultat consolidé est établi de la façon suivante :

- MEDCOST : 12 mois d'activité (du 1er janvier au 31 décembre 2001)
- ALMATO & DOCTISSIMO : 1 mois d'activité (du 1er décembre au 31 décembre 2001).

Par ailleurs, un compte de résultat consolidé proforma a été établi sur la base de 12 mois d'activité des entités acquises pour les exercices 2000 et 2001.

La méthode de construction du compte de résultat proforma vous est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.

• • •

Nous vous commentons maintenant les comptes consolidés, exprimés en milliers d'euros.

Au 31 décembre 2001, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 5 007 K€.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 1 027 K€.

Quant au résultat financier, il est bénéficiaire de 121 K€.

Ainsi, il ressort un résultat courant avant impôt déficitaire de 906 K€.

Le résultat exceptionnel est négatif de 1 660 K€.

Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, le résultat net de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2001 est négatif de 2 221 K€, ainsi que vous avez pu le constater dans les documents qui ont été mis à votre disposition.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2001 tels qu'ils vous sont présentés et ayant fait l'objet d'un rapport de vos Commissaire aux comptes.

.....

Rémunération et avantages de toute nature des Mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en *annexe 3*, en ce qui concerne votre Société, la rémunération et les avantages de toute nature de chaque Mandataire social.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous indiquons en *annexe 4*, en ce qui concerne les sociétés contrôlées par votre Société, la rémunération et les avantages de toute nature de chaque Mandataire social.

...

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par les Mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous indiquons en *annexe 5* les mandats, ainsi que toutes fonctions salariées ou non, exercés au sein de votre Société, des sociétés du Groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque Mandataire social.

.....

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder au rachat d'actions de la Société

Nous vous rappelons qu'aux termes de votre Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001, votre Conseil d'administration a été autorisé à acheter un maximum de 5 % du capital de la Société, soit 199 918 actions.

Cette autorisation a été conférée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et au plus tard dans 18 mois, soit le 27 décembre 2002.

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que, dans le but de régulariser le cours de bourse, il a été procédé au cours de l'année 2001 :

- dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société de bourse Gilbert Dupont, au rachat - pour la quote-part revenant à la Société MEDCOST - de 27 284 titres au cours moyen de 5,24 € et moyennant des frais de négociation hors taxes de 141,23 €, et à la vente de 18 708 titres au cours moyen de 5,16 € et moyennant des frais de négociation hors taxes de 50,95 €.
- Par ailleurs, la Société MEDCOST a procédé au rachat de 23 729 titres au cours moyen de 2,70 € et moyennant des frais de négociation hors taxes de 474,53 €.

Au 31 décembre 2001, dans le cadre des programmes de rachat d'actions visés à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, le nombre total de titres acquis sur le Nouveau Marché est de 25 229 titres MEDCOST pour un montant global de 73 932 €. La valeur de ces titres au 31 décembre 2001 s'élève à 34 816 € (cours moyen de bourse du mois de décembre 2001 : 1,38 €).

Conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, nous vous demandons de bien vouloir renouveler les pouvoirs à votre Conseil d'administration à l'effet de procéder au rachat d'actions de la Société, savoir :

- autoriser votre Conseil d'administration à acheter un maximum de 10 % du capital, soit 443 625 actions ;
- fixer le prix maximum d'achat par action à 4 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;
- fixer le prix minimum de vente à 0,50 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;
- déléguer tous pouvoirs à votre Conseil d'administration à l'effet :
 - d'intervenir sur le marché à des fins de régularisation des cours des actions de la Société par intervention systématique en contre tendance sur le marché,
 - de procéder à l'achat et à la vente d'actions en fonction des opportunités de marché,
 - de disposer d'actions devant être utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d'achat d'actions destinés aux salariés ou mandataires sociaux,
 - de disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange,ainsi que de procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions par tout moyen - à l'exception de l'utilisation de produits dérivés - y compris de gré à gré ou par voie d'acquisition de blocs de titres en tout ou partie, en une ou plusieurs fois, notamment en période d'offres publiques ;
- déléguer à votre Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- conférer tous pouvoirs à votre Conseil d'administration, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et au plus tard dans DIX-HUIT (18) mois à compter de la présente assemblée, soit le 27 décembre 2003. Elle se substituerait, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001.

Nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées qui sont de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire.

• • • • •

Pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès à des actions de la Société d'une part, avec maintien du droit préférentiel de souscription et d'autre part, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous rappelons qu'aux termes de votre Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000 et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 alinéa III, L. 225-148, L. 225-150 et L. 228-93 du Code de Commerce, vous avez :

1. DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION LES POUVOIRS NÉCESSAIRES À L'EFFET DE :

1) procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société.

- Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à 5 000 000 €, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.
- Cette délégation a été conférée pour une durée de 26 mois, venant ainsi à expiration le 4 juin 2002.

2) procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur le marché français ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application des dispositions du Code de Commerce.

- Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à 5 000 000 €, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.
- Cette délégation a été conférée pour une durée de 26 mois, venant ainsi à expiration le 4 juin 2002.

2. FIXÉ LES LIMITES DES MONTANTS DES ÉMISSIONS DES ACTIONS ET DES VALEURS MOBILIÈRES QUI POURRAIENT ÊTRE DÉCIDÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CI-DESSUS RAPPÉLÉES, DE LA FAÇON SUIVANTE :

a) le montant nominal maximal des actions qui pourraient ainsi être émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser 5 000 000 €, majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;

b) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises ne pourra dépasser le plafond de 150 000 000 €.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, **nous vous demandons de bien vouloir :**

A. déléguer à votre Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de :

1) procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 €, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.

Les autres clauses et modalités de cette délégation de pouvoirs figurent à la 6ème résolution soumise à votre approbation.

Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129 alinéa III du Code de Commerce.

2) procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur le marché français ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application des dispositions du Code de Commerce.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 €, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.

Les autres clauses et modalités de cette délégation de pouvoirs figurent à la 7ème résolution soumise à votre approbation.

Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129 alinéa III du Code de Commerce.

B. fixer les limites des montants des émissions des actions et des valeurs mobilières qui pourraient être décidées par le Conseil d'administration en vertu des délégations de pouvoirs ci-dessus, de la façon suivante :

a) le montant nominal maximal des actions qui pourraient ainsi être émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourrait dépasser 5 000 000 €, majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;

b) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises ne pourrait dépasser le plafond de 150 000 000 €.

VOS COMMISSAIRES AUX COMPTES SONT AMENÉS À ÉTABLIR UN RAPPORT SPÉCIAL SUR CES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS.

• • •

Emission de bons de souscription autonomes

Nous vous proposons de procéder à l'émission de TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT UN (354 901) bons de souscription autonomes soumis au régime fiscal des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise codifié à l'article 163 bis G du Code Général des Impôts (ci-après les BCE).

Ces 354 901 BCE permettraient la souscription de 354 901 actions d'une valeur nominale de 0,25 € chacune.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de Commerce, nous vous demandons de supprimer le droit préférentiel de souscription dont vous bénéficiez quant à la souscription aux dits BCE et de les attribuer en totalité à Monsieur Jean BERGERON de CHARON, salarié de MEDCOST.

A CET EFFET, VOS COMMISSAIRES AUX COMPTES SONT AMENÉS À ÉTABLIR UN RAPPORT SPÉCIAL SUR LADITE SUPPRESSION.

En outre, il serait délégué tous pouvoirs à votre Conseil d'administration à l'effet de fixer les modalités de souscription et de libération desdits BCE, étant précisé que ceux-ci ne pourraient être exercés par leur bénéficiaire sous réserve qu'il ait la " qualité d'Eligible " à la date d'exercice des bons et selon le calendrier et les conditions qui seraient déterminés par le Conseil d'administration. La " qualité d'Eligible " est définie de la façon suivante : que le bénéficiaire soit membre du personnel salarié de la Société ou fasse partie des dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés.

Enfin, les bons seraient caducs de plein droit :

- à défaut de souscription en tout ou partie des bons par son titulaire, à l'expiration d'une période de CINQ (5) ans à compter de leur attribution effective,
- en cas de décès du bénéficiaire avant l'exercice des bons.

Si l'émission des 354 901 BCE ci-dessus présentée vous agréée, nous vous demandons de déterminer les autres modalités et conditions de souscription et d'exercice desdits BCE et notamment, de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux actions émises en résultat de l'exercice des bons, étant souligné que votre renonciation interviendrait au bénéfice du seul titulaire des bons, ceux-ci étant incessibles.

A cet effet, celles que nous vous proposons figurent à la 10ème résolution du texte des résolutions soumises à votre approbation.

Par ailleurs, nous vous suggérons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration aux fins de :

- déterminer les conditions complémentaires d'émission des bons visés ci-dessus ;
- constater ultérieurement le nombre d'actions émises par suite d'exercice des bons, établir tout arrêté de comptes pour les libérations par compensation et procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes ; apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- prendre toutes dispositions pour assurer la protection du porteur des bons de souscription en cas d'opération financière concernant la Société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la présente émission.

INCIDENCE DE L'ÉMISSION DES BCE SUR LA QUOTE-PART DU CAPITAL SOCIAL ET DES CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente la répartition du capital et des droits de vote de votre Société avant et après l'exercice de la totalité des BCE donnant droit à la souscription à 7,41 % du capital post opération par Monsieur Jean BERGERON de CHARON :

Actionnaires	Capital actuel			Capital après souscription et exercice des BCE par Mr Jean BERGERON de CHARON		
	Actions (n)	% du capital	% des droits de vote	Actions (n)	% du capital	% des droits de vote
Laurent ALEXANDRE	2 520 471	56,82 %	69,04 %	2 520 471	52,61 %	65,81 %
Thierry DISPOT	133 310	3,01 %	3,68 %	133 310	2,78 %	3,51 %
Cédric TOURNAY	125 676	2,83 %	3,37 %	125 676	2,62 %	3,21 %
Christophe CLEMENT	63 200	1,42 %	1,70 %	63 200	1,32 %	1,62 %
Auto-détention	40 014	0,90 %	0 %	40 014	0,83 %	0 %
Public	1 553 582	35,02 %	22,21 %	1 553 582	32,43 %	21,17 %
Jean de CHARON	-	-	-	354 901	7,41 %	4,68 %
TOTAL	4 436 253	100,00 %	100,00 %	4 791 154	100,00 %	100,00 %

Le capital social et le nombre de titres varieraient de :

- + 8 % du fait de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des 354 901 BCE dont la souscription est réservée à Monsieur Jean BERGERON de CHARON.

En ce qui concerne l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la situation de chaque actionnaire concernant sa quote-part des capitaux propres, l'article 155-1 du décret du 23 mars 1967 prévoit d'apprécier cette incidence par rapport à la clôture du dernier exercice ou à une situation financière intermédiaire si la clôture du dernier exercice est antérieure de plus de six mois par rapport à l'opération envisagée.

Nous vous rappelons que l'exercice clos le 31 décembre 2001 fait ressortir des capitaux propres positifs de 6 964 951 €.

Enfin, conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous rappelons que l'exercice clos le 31 décembre 2001 de votre Société a enregistré un résultat d'exploitation déficitaire de 905 817 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 932 409 € au 31 décembre 2000, et s'est traduit par une perte de 3 684 919 € contre un bénéfice de 635 786 € l'exercice précédent ; la perte de l'exercice 2001 s'expliquant principalement par le fait de la constitution de diverses provisions pour dépréciation ainsi que nous vous l'avons énoncé lors de la présentation des comptes.

MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Au 31 mars 2002, le chiffre d'affaires consolidé de MEDCOST s'établit à 1,528 M€ contre 2,01 M€ un an plus tôt. L'activité de MEDCOST subit donc un retrait de 24 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Comme MEDCOST l'avait prévu, la contribution de DOCTISSIMO au cours de ce 1er trimestre reste pour l'instant non significative.

Néanmoins, MEDCOST reste très prudente sur une reprise de ses marchés au cours de l'exercice 2002. En effet, les prises de décisions significatives des acteurs de la santé vis-à-vis d'éventuels projets Internet devraient être encore retardées à 2003. Dans le prolongement de l'année 2001, cet attentisme devrait donc encore pénaliser l'activité 2002 de votre Société.

Un chiffre d'affaires du 1er trimestre 2002 marqué par des ventes non-récurrentes :

- MEDCOST a signé deux contrats importants à la fin de l'année 2001 qui ont contribué à la remontée de son activité de Web Agency.
- Par ailleurs, la contribution de Webtrial - solution de gestion des essais thérapeutiques, propriété de MEDCOST - au chiffre d'affaires du 1er trimestre 2002 a encore progressé de façon sensible.
- Enfin, votre Société a amplifié, au cours du 1er trimestre 2002, le développement de son activité de conseil auprès de l'industrie pharmaceutique et des établissements de soins.

Néanmoins, l'activité enregistrée par MEDCOST au cours du 1er trimestre 2002 ne marque pas un redémarrage durable de ses marchés. La véritable reprise est attendue pour 2003.

• • •

Augmentation du capital social exclusivement réservée aux salariés

La loi n° 2001-152 du 19 février 2001 sur l'Épargne salariale dans son article 29 dispose que " *lors de toute décision d'augmentation de capital, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article 443-5 du Code du Travail.* "

L'augmentation de capital énoncée dans le cadre de l'émission des BCE ci-dessus n'étant réalisée dès lors de l'exercice des BCE par Monsieur Jean BERGERON de CHARON, les dispositions de la loi sur l'Épargne salariale rappelées ci-dessus ne nous semblent pas obligatoirement applicables.

Cependant, l'article 7 de la loi sanctionnant de nullité les décisions prises en violation de l'ensemble du dispositif, il nous a semblé préférable de vous soumettre une résolution à l'effet de réserver aux salariés une augmentation de capital représentant environ 1 % du capital de votre Société.

C'est pourquoi, nous vous proposons de déléguer à votre Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires :

- à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, à l'émission de 44 360 actions nouvelles de 0,25 € de valeur nominale chacune.
- conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, pour déterminer toutes les conditions et modalités de l'opération et notamment :
 - fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital ci-dessus proposée ;
 - décider le prix d'émission et les modalités de l'émission, conformément aux dispositions de l'article 443-5 du Code du Travail ;
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
 - fixer, dans la limite d'une durée maximale de TROIS (3) ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie ;
 - et prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux formalités consécutives à celle-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à cette augmentation de capital.

La délégation de pouvoirs au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles dont la souscription serait réservée aux salariés, emporte en conséquence la renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription attribué par l'article L. 225-132 du Code de Commerce et fait, de ce fait, l'objet d'un rapport spécial de vos Commissaires aux comptes.

Enfin, cette délégation de pouvoirs n'étant proposée que pour se conformer aux dispositions légales, **votre Conseil d'administration** - développant par ailleurs une politique salariale active - **désapprouve ledit projet et invite les actionnaires à se prononcer pour le rejet de la résolution.**

LES RÉSOLUTIONS QUI VOUS SONT SOUMISES, RESSORTENT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE.

• • • • •

Enfin, indépendamment de ce rapport de gestion, un rapport spécial vous est présenté par votre Conseil d'administration sur les options donnant droit à la souscription d'actions de la Société consenties aux membres du personnel salarié et/ou dirigeants.

NOUS TENONS À SALUER LES EFFORTS MENÉS PAR LE PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE 2001, ET LE DÉVOUEMENT DONT N'A CESSÉ DE TÉMOIGNER À TOUS LES ÉCHELONS L'ENSEMBLE DE NOS COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS.

Après lecture des divers documents et rapports complétant votre information, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées, à l'exception de celle relative à l'augmentation du capital social réservée aux salariés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1

au RAPPORT DE GESTION présenté par LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 28 JUIN 2002

Evolution boursière du titre MEDCOST au cours de l'année 2001
Marché de l'action avec plus haut et plus bas par mois, en cours et en volume

Mois	Nbre séances	cours le + haut	cours le + bas	cours moyen pondéré	volume	capitaux échangés (K€)
JANVIER	22	8,2	7	7,56	18 664	140
FÉVRIER	20	8,14	7	7,69	206 121	1 515
MARS	22	7,75	5,7	6,93	41 258	283
AVRIL	19	6,95	5	6,52	33 329	211
MAI	22	7,85	6,6	7,45	23 813	175
JUIN	20	7	5,85	6,54	21 232	135
JUILLET	22	6,9	4,61	5,87	15 445	87
AOÛT	23	5	1,87	3,79	247 957	614
SEPTEMBRE	20	2,39	1	1,44	147 200	223
OCTOBRE	23	1,62	1,12	1,37	206 632	289
NOVEMBRE	22	1,78	1,2	1,42	142 640	208
DÉCEMBRE	18	1,55	1,12	1,35	115 422	160

ANNEXE 2

au RAPPORT DE GESTION présenté par LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 28 JUIN 2002

Tableau des résultats des cinq derniers exercices
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/97	31/12/98	31/12/99	31/12/00	31/12/01
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	45 735	45 735	45 735	999 593	1 109 063
Nombre d'actions ordinaires	3 000	3 000	3 000	3 998 371	4 436 253
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer par conversion d'obligations par droit de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires H.T.	1 557 030	2 522 771	2 732 452	5 251 826	5 058 405
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	244 777	435 242	502 675	1 284 548	- 254 032
Impôts sur les bénéfices	50 323	83 674	33 454	377 474	- 324 849
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	135 867	228 704	349 966	635 786	-3 684 919
Résultat distribué					
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	65	112	154	0	- 0
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	45	76	114	0	- 1
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	15	32	44	59	63
Montant de la masse salariale	613 657	1 113 672	1 420 336	2 158 902	2 640 958
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale et œuvres sociales)	280 399	482 006	540 138	866 773	1 042 844

ANNEXE 3

au RAPPORT DE GESTION présenté par LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 28 JUIN 2002

**Rémunération et avantages de toute nature des Mandataires sociaux de la Société MEDCOST
au 31 DECEMBRE 2001**

Nom & prénom	Mandat social	Rémunération brute annuelle	Avantages de toute nature
ALEXANDRE Laurent	Président du Conseil Administrateur	72 078 €	Néant
DISPOT Thierry	Vice-Président du Conseil Administrateur	64 912 € au titre de ses fonctions salariées de Directeur Médical	Néant
TOURNAY Cédric	Directeur Général Administrateur	58 596 €	Néant
BOUCHEROT Alexandre	Administrateur	Néant	Néant

ANNEXE 4

au RAPPORT DE GESTION présenté par LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 28 JUIN 2002

**Société ALMATO (S.A.S.), filiale de MEDCOST
Rémunération et avantages de toute nature du Mandataire social au 31 DECEMBRE 2001**

Nom & prénom	Mandat social	Rémunération brute annuelle	Avantages de toute nature
MALHURET Claude	Président de la Société	Néant	Néant

**Société DOCTISSIMO, filiale de MEDCOST
Rémunération et avantages de toute nature des Mandataires sociaux au 31 DECEMBRE 2001**

Nom & prénom	Mandat social	Rémunération brute annuelle	Avantages de toute nature
MALHURET Claude	Président du Conseil Administrateur	126 837,53 € au titre de ses fonctions salariées de Directeur Scientifique	Néant
ALEXANDRE Laurent	Administrateur	Néant	Néant
TOURNAY Cédric	Administrateur	Néant	Néant

ANNEXE 5

au RAPPORT DE GESTION présenté par LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 28 JUIN 2002

Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par les Mandataires sociaux de la Société MEDCOST au 31 DECEMBRE 2001

Nom & prénom	Mandats et fonctions exercés au sein de MEDCOST	Mandats et/ou fonctions exercés au sein des Filiales de MEDCOST		Mandats et/ou fonctions exercés dans d'autres sociétés	
		Société ALMATO	Société DOCISSIMO	Indication de la société	Mandatset/ou fonctions
ALEXANDRE Laurent	Président du Conseil Administrateur	Néant	Administrateur	PELVIPHARM MEDIDOM	Président du Conseil & Directeur Général Administrateur Président du Conseil
DISPOT Thierry	Vice-Président du Conseil Administrateur Directeur Médical	Néant	Néant	Néant	Néant
TOURNAY Cédric	Directeur Général Administrateur	Néant	Administrateur	Néant	Néant
BOUCHEROT Alexandre	Administrateur	Néant	Néant	SARL FLUCTUAT	Gérant

4.1.23 Rapport spécial du CONSEIL D'ADMINISTRATION sur les options donnant droit à la souscription d'actions de la Société consenties aux membres du personnel salarié et/ou dirigeants présenté à l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 28 JUIN 2002

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 132, III de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE), nous vous rendons compte des plans d'options mis en œuvre par votre Conseil d'administration, tant au cours de l'exercice 2000 qu'au cours de l'exercice 2001 :

A. votre Conseil d'administration - en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 5 avril 2000 - a consenti au bénéfice de membres du personnel et/ou dirigeants de la Société, 160 000 options donnant droit à la souscription de 160 000 actions nouvelles de 0,25 € de nominal, nombre conforme à l'autorisation conférée.

Cette opération s'est réalisée en deux étapes, l'une en juin 2000 et l'autre en février 2001, savoir :

1. aux termes d'une réunion en date du 9 juin 2000, votre Conseil d'administration a décidé de consentir un total de 60 000 options donnant droit à la souscription de 60 000 actions nouvelles de 0,25 € de valeur nominale chacune [soit environ 1,50 % du capital social existant à ladite date] et d'attribuer la totalité desdites options à 45 bénéficiaires, membres du personnel et/ou dirigeants de la Société ; 1 option donnant droit à 1 action nouvelle.

CARACTÉRISTIQUES DE CES 60 000 OPTIONS

PRIX DE SOUSCRIPTION DES OPTIONS : prix d'introduction des titres de la Société au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, soit 7,90 € par action ;

le prix de souscription ne pourra être modifié pendant la durée de l'option, sauf les cas prévus par l'article L. 225-181 du Code de Commerce et aux articles 174-8 et 174-10 à 174-16 du décret du 23 mars 1967 ;

DÉLAI D'EXERCICE DES OPTIONS : SEPT (7) ans à compter du 9 juin 2000 ;

CONDITIONS D'EXERCICE DES OPTIONS : être salarié de la Société ou d'une filiale ou sous-filiale lors de la levée ;

PÉRIODE D'INDISPONIBILITÉ DES OPTIONS : 2 ans à compter du 9 juin 2000 ;

CESSION DES ACTIONS : le bénéficiaire ne pourra céder les actions avant un délai de CINQ (5) ans suivant la date d'attribution initiale des options.

PRIX DE SOUSCRIPTION AUX ACTIONS NOUVELLES : 7,90 € par action, identique au prix d'introduction, soit avec une prime d'émission de 7,65 € par action.

Lors de la souscription, les 60 000 actions nouvelles devront être intégralement libérées, tant de la totalité de leur valeur nominale, soit la somme de 15 000 €, que de la totalité de la prime d'émission, soit la somme de 459 000 €, représentant une libération globale de 474 000 €.

L'exercice par les bénéficiaires de la totalité des options permettrait ainsi une augmentation du capital de la Société de 15 000 €.

Ainsi, en cas d'exercice de la totalité des options, le montant de la prime d'émission versé par les souscripteurs, sera inscrit à un compte spécial de réserves, " Prime d'émission ", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, propriétaires d'actions anciennes ou nouvelles, et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Les actions nouvelles ainsi souscrites, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du premier jour de l'exercice social au cours duquel les options auront été levées.

2. aux termes d'une réunion en date du 5 février 2001, votre Conseil d'administration a décidé de consentir un total de 100 000 options donnant droit à la souscription de 100 000 actions nouvelles de 0,25 € de valeur nominale chacune [soit environ 2,50 % du capital social existant à ladite date] et d'attribuer la totalité desdites options à 70 bénéficiaires environ, membres du personnel et/ou dirigeants de la Société ; 1 option donnant droit à 1 action nouvelle.

CARACTÉRISTIQUES DE CES 100 000 OPTIONS

PRIX DE SOUSCRIPTION DES OPTIONS : 6 € par action ;

le prix de souscription ne pourra être modifié pendant la durée de l'option, sauf les cas prévus par l'article L. 225 181 du Code de Commerce aux articles 174-8 et 174-10 à 174-16 du décret du 23 mars 1967 ;

DÉLAI D'EXERCICE DES OPTIONS : SEPT (7) ans à compter du 5 février 2001 ;

CONDITIONS D'EXERCICE DES OPTIONS : être salarié de la Société ou d'une filiale ou sous-filiale lors de la levée ;

PÉRIODE D'INDISPONIBILITÉ DES OPTIONS : 2 ans à compter du 5 février 2001 ;

CESSION DES ACTIONS : le bénéficiaire ne pourra céder les actions avant un délai de CINQ (5) ans suivant la date d'attribution initiale des options.

PRIX DE SOUSCRIPTION AUX ACTIONS NOUVELLES : 6 € par action, soit avec une prime d'émission de 5,75 € par action.

Lors de la souscription, les 100 000 actions nouvelles devront être intégralement libérées, tant de la totalité de leur valeur nominale, soit la somme de 25 000 €, que de la totalité de la prime d'émission, soit la somme de 575 000 €, représentant une libération globale de 600 000 €.

L'exercice par les bénéficiaires de la totalité des options permettrait ainsi une augmentation du capital de la Société de 25 000 €.

Ainsi, en cas d'exercice de la totalité des options, le montant de la prime d'émission versé par les souscripteurs, sera inscrit à un compte spécial de réserves, " Prime d'émission ", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, propriétaires d'actions anciennes ou nouvelles, et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Les actions nouvelles ainsi souscrites, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du premier jour de l'exercice social au cours duquel les options auront été levées.

L'exercice par les bénéficiaires de la totalité des 160 000 options permettrait une augmentation globale du capital social de 40 000 €, le portant ainsi de 1 109 063,25 € à 1 149 063,25 €, et donnerait lieu au versement d'une prime d'émission globale de 1 034 000 €.

UNE LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DES OPTIONS EST ANNEXÉE AU PRÉSENT RAPPORT, faisant apparaître que :

- les 60 000 options [objet de la décision du Conseil d'administration du 9 juin 2000] ont été distribuées en totalité,
- seules 86 550 options sur les 100 000 options [objet de la décision du Conseil d'administration du 5 février 2001] ont été distribuées,

soit un total de 146 550 options distribuées à la clôture de l'exercice 2001.

3. Sur les 146 550 options distribuées, aucune option n'a été levée.

B. votre Conseil d'administration ayant consenti le nombre total des options ouvertes au titre de l'autorisation rappelée au A. ci-dessus, vous l'avez autorisé aux termes de votre Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001, à consentir au bénéfice de membres du personnel et/ou dirigeants de la Société, 100 000 options donnant droit à la souscription de 100 000 actions nouvelles de 0,25 € de nominal et, ce, pour une durée de 38 mois qui viendra à expiration le 27 août 2004.

C. Indépendamment de l'autorisation visée au B. ci-dessus, vous avez autorisé votre Conseil d'administration, aux termes de votre Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2002, à consentir au bénéfice de membres du personnel et/ou dirigeants de la Société, 200 000 options donnant droit à la souscription de 200 000 actions nouvelles de 0,25 € de nominal et, ce, pour une durée de 38 mois qui viendra à expiration le 11 juin 2005.

Nous vous informons qu'à ce jour, votre Conseil d'administration n'a pas utilisé les autorisations rappelées aux B. & C. ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

4.1.24 Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002

L'an deux mil deux, le vingt-huit juin à quinze heures, les actionnaires de la société anonyme dénommée " MEDCOST ", au capital de UN MILLION CENT NEUF MILLE SOIXANTE-TROIS EUROS VINGT-CINQ CENTIMES (1.109.063,25 €), divisé en 4.436.253 actions de 0,25 € de valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Mixte, sur convocation faite par le Conseil d'administration suivant avis insérés le 8 juin 2002 dans le journal d'annonces légales "JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES FRANCAISES PAR ACTIONS" n° 159 et le 10 juin 2002 dans le "BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES" n° 71, ainsi que par lettre ordinaire adressée le 10 juin 2002 aux titulaires d'actions nominatives.

Messieurs Joseph PAUGET et Michel MÉHUT, Commissaires aux comptes de la Société, ont été convoqués à l'assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il a été établie une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration des actionnaires, et qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Monsieur Cédric TOURNAY et Monsieur Thierry DISPOT, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, tant par eux-mêmes que comme mandataires, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Denys ANGELOGLOU est désigné en qualité de Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent le tiers du capital social et qu'en conséquence, l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire que sur celles de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire du BALO contenant l'avis préalable de convocation,
- un exemplaire des deux journaux contenant l'avis de convocation,
- un exemplaire de la lettre ordinaire adressée aux titulaires d'actions nominatives,
- la copie et l'avis de réception de la lettre recommandée adressée à chacun des Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence de l'assemblée,
- les formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration des actionnaires,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- le rapport spécial du Conseil d'administration,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le projet des résolutions proposées à l'assemblée comportant l'exposé des motifs,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2001, les comptes annuels et l'annexe y afférente,
- les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2001,
- la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Monsieur le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements mentionnés aux articles L. 225-115 et L. 225-116 du Code de Commerce, ainsi qu'aux articles 133, 135 et 138 à 140 du décret du 23 mars 1967, ont été envoyés aux actionnaires qui en ont fait la demande ou mis à leur disposition dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur les points suivants :

I - ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et sur les comptes consolidés.
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les comptes consolidés au 31 décembre 2001, ainsi que sur les conventions visées aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2001.
- Approbation des conventions réglementées.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder au rachat d'actions de la Société.
- Pouvoirs à donner.

II - ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes.
- Pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec maintien du droit préférentiel de souscription, donnant accès à des actions de la Société.
- Pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec suppression du droit préférentiel de souscription, donnant accès à des actions de la Société.
- Fixation des limites des montants des émissions des actions et des valeurs mobilières qui pourraient être décidées par le Conseil d'administration en vertu des pouvoirs ci-dessus.
- Autorisation d'émission de 354 901 bons de souscription autonomes, soumis au régime fiscal des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise codifié à l'article 163 bis G du Code Général des Impôts (BCE), donnant droit chacun à la souscription d'1 action nouvelle d'une valeur nominale de 0,25 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'une personne dénommée.
- Autorisation d'augmentation de capital de 11 090 € exclusivement réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-152 du 19 février 2001 sur l'Épargne salariale, avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du Conseil d'administration.

Lecture est également donnée des rapports des Commissaires aux Comptes, savoir :

- rapport général sur les comptes de l'exercice,
- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de Commerce,
- rapport sur les comptes consolidés,
- rapports sur l'émission, d'une part, de valeurs mobilières avec maintien et avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'autre part, de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription, ainsi que sur l'augmentation du capital par émission d'actions réservée aux salariés avec délégation au Conseil d'administration.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Avant de passer au vote des résolutions, Monsieur le Président rappelle que tous les actionnaires détenant des actions sous la forme nominative depuis plus de trois ans à la date de ce jour, disposeront d'un droit de vote double dans le cadre du vote des présentes résolutions.

Puis, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2001, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels de cet exercice se soldant par une perte de 3 684 919,24 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes au 31 décembre 2001, ainsi que les opérations transmises dans ceux-ci ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne aux Administrateurs en fonctions pendant l'exercice 2001, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Cette résolution est adoptée par 5.515.878 voix "pour "
32.500 voix "contre ".**

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice 2001 s'élevant à 3 684 919,24 € au compte Report à Nouveau.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'assemblée générale donne acte qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce,

VIII - autorise le Conseil d'administration à acheter un maximum de 10 % du capital, soit 443 625 actions ;

IX - fixe le prix maximum d'achat par action à 4 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;

X - fixe le prix minimum de vente à 0,50 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;

XI - décide que la présente autorisation pourra être utilisée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à l'effet :

- d'intervenir sur le marché à des fins de régularisation des cours des actions de la Société par intervention systématique en contre tendance sur le marché,
- de procéder à l'achat et à la vente d'actions en fonction des opportunités de marché,
- de disposer d'actions devant être utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d'achat d'actions destinés aux salariés ou mandataires sociaux,
- de disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange ;

XII - décide que le Conseil d'administration pourra procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions par tout moyen - à l'exception de l'utilisation de produits dérivés - y compris de gré à gré ou par voie d'acquisition de blocs de titres en tout ou partie, en une ou plusieurs fois, notamment en période d'offres publiques.

Le Conseil d'administration devra informer chaque mois le Conseil des Marchés Financiers des achats, cessions et transferts d'actions réalisés.

XIII - délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

XIV - confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et au plus tard dans DIX-HUIT (18) mois à compter de la présente assemblée, soit le 27 décembre 2003. Elle se substitue, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001 dans sa huitième résolution.

Cette résolution est adoptée par 5.515.878 voix " pour "
32.500 voix " contre ".

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 alinéa III du Code de Commerce,

I - délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par émission, soit en euros, soit en devises étrangères ou en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, d'actions ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société ;

II - décide que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à CINQ MILLIONS D'EUROS (5 000 000 €), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;

III - en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;
- confère néanmoins au Conseil d'administration la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de la ou des émissions, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il estimera opportun, alternativement ou cumulativement l'une ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts du montant de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des actions et valeurs mobilières non souscrites ;
 - offrir au public, en faisant appel publiquement à l'épargne, tout ou partie des actions et valeurs mobilières non souscrites émises, sur le marché français ou international ;
- prend acte et décide, en tant que de besoin, conformément à la loi, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ultérieurement ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

IV - décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- déterminer les conditions d'augmentation de capital social ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des valeurs mobilières à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, fixer le taux d'intérêt des titres d'emprunt, leur prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime ;
- déterminer le mode de libération des actions et des valeurs mobilières ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières émises ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles émises ou à émettre porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
- le cas échéant, prévoir les conditions du rachat ou de l'échange des valeurs mobilières en bourse ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- à sa seule initiative et dans le cadre de la réglementation applicable, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution, modifier les statuts en conséquence, avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'administration dans le cadre de la réglementation applicable ;
- et d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des valeurs mobilières émises ou à émettre en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital social réalisées par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de VINGT-SIX (26) mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129 alinéa III du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 alinéa III, L. 225-148, L. 225-150 et L. 228-93 du Code de Commerce,

I - délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, soit en devises étrangères ou en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, par émission par la Société d'actions ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application des dispositions du Code de Commerce.

Etant précisé que :

- d'une part, les actions et valeurs mobilières visées au premier alinéa ci-dessus pourront être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des valeurs mobilières répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de Commerce ;

- d'autre part, les actions et valeurs mobilières visées au premier alinéa ci-dessus pourront être émises aux fins d'attribution, à tout moment ou à date fixe, sous quelque forme que ce soit et notamment conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon et de toute autre manière, à des titulaires de valeurs mobilières émises par l'une ou l'autre des sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social ;

II - décide que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à CINQ MILLIONS D'EUROS (5 000 000 €), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;

III - décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables ;

IV - décide que si les souscriptions d'actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, alternativement ou cumulativement l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant décidé de l'émission ;
- répartir librement tout ou partie des actions et valeurs mobilières non souscrites ;

V - prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs d'actions émises, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières auxquelles les valeurs mobilières émises donneront droit ultérieurement ;

VI - décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

VII - décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, sera déterminé dans les conditions légales et réglementaires ;

VIII - décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation à son Président, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- déterminer les conditions d'augmentation du capital social et de l'émission des valeurs mobilières, en accord, s'il y a lieu, avec les organes compétents des sociétés filiales ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des valeurs mobilières à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, fixer le taux d'intérêt des titres d'emprunt, leur prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime ;
- déterminer le mode de libération des actions et des autres valeurs mobilières émises ;

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières émises ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles émises ou à émettre porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois ;
- plus particulièrement, en cas d'émission de valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des valeurs mobilières apportées dans le cadre d'une offre publique d'échange, arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange, ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités de cette émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou d'une offre publique d'achat à titre particulier ;
- à sa seule initiative et dans le cadre de la réglementation applicable, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital social qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution, modifier les statuts en conséquence, avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'administration dans le cadre de la réglementation applicable ;
- et d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des valeurs mobilières émises ou à émettre en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital social réalisées par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de VINGT-SIX (26) mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129 alinéa III du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée par 5.515.878 voix " pour "
32.500 voix " contre ".

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de pouvoirs au Conseil d'administration résultant des 6ème et 7ème résolutions :

1. le montant nominal maximal des actions qui pourront ainsi être émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser CINQ MILLIONS D'EUROS (5 000 000 €), majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;

2. le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises ne pourra dépasser le plafond de CENT CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (150 000 000 €).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, agissant conformément aux dispositions de l'article L. 228-95 du Code de Commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide :

- de procéder à l'émission de TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT UN (354 901) bons de souscription autonomes soumis au régime fiscal des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise codifié à l'article 163 bis G du Code Général des Impôts (*ci-après les BCE*) ;

En cas de fusion par voie d'absorption de la Société, le titulaire des bons sera averti et recevra les mêmes informations que s'il était actionnaire afin de pouvoir, s'il le souhaite, exercer ses droits à la souscription d'actions.

**Cette résolution est adoptée par 5.515.878 voix " pour "
32.500 voix " contre ".**

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de :

- déterminer les conditions complémentaires d'émission des bons visés ci-dessus ;
- constater ultérieurement le nombre d'actions émises par suite d'exercice des bons, établir tout arrêté de comptes pour les libérations par compensation et procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes ; apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- prendre toutes dispositions pour assurer la protection du porteur des bons de souscription en cas d'opération financière concernant la Société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la présente émission.

**Cette résolution est adoptée par 5.515.878 voix " pour "
32.500 voix " contre ".**

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission de QUARANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE (44 360) actions nouvelles de 0,25 € de valeur nominale chacune.

Connaissance prise des termes du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, l'assemblée générale constate que cette augmentation de capital emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés.

L'assemblée générale donne au Conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités de l'opération et notamment :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital, objet de la présente résolution ;
- décider le prix d'émission et les modalités de l'émission, conformément aux dispositions de l'article 443-5 du Code du Travail ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de TROIS (3) ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie ;

et,

- prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux formalités consécutives à celle-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à cette augmentation de capital.

**Cette résolution est rejetée par 5.515.878 voix " contre "
32.500 voix " pour ".**

DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 h 55.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du bureau.

Le Président

Monsieur Laurent ALEXANDRE

Le Secrétaire

Monsieur Denys ANGELOGLOU

Les Scrutateurs

Monsieur Cédric TOURNAY

Monsieur Thierry DISPOT

4.2 Bilan et compte de résultat 2001 consolidés**4.2.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2001**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société MEDCOST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

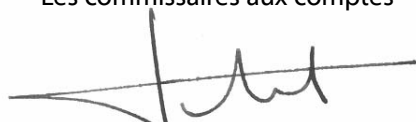
Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

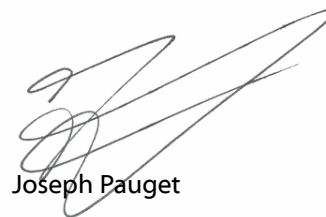
Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 15 mai 2002

Les commissaires aux comptes



Michel Méhut



Joseph Pauget

4.2.2 Bilan actif

ACTIF K€	Comptes au 31/12/2001			Comptes Proforma au 31/12/2000
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Valeurs nettes
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	2 064	969	1 095	2 099
Ecart d'acquisition	419	419	0	419
Immobilisations corporelles	1 131	461	670	989
Immobilisations financières	153	-	153	138
Participation almato doctissimo	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	3 768	1 849	1 918	3 645
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	102
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1 800	70	1 729	1 408
Autres créances et comptes de régularisations	1 514	0	1 514	1 238
Impôts différés actif	844	666	178	666
Valeurs mobilières de placement	5 817	87	5 730	8 451
Disponibilités	122	-	122	401
SOUS-TOTAL	10 096	823	9 273	12 264
TOTAL de l'actif	13 864	2 673	11 191	15 909

4.2.3 Bilan passif

PASSIF K€	Comptes au 31/12/2001	Comptes Proforma au 31/12/2000
	CAPITAUX PROPRES	
Capital	1 109	1 109
Primes d'émission et fusion	8 801	8 755
Réserves	-	-
Réserves de consolidation Groupe	481	717
Ecarts de conversion	-	-
Report à nouveau	259	23
Résultat de l'exercice - Part du groupe	- 2 221	-
SOUS-TOTAL	8 429	10 604
INTÉRÊTS MINORITAIRES	-	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	2 029
DETTES		
Concours bancaires	16	512
Emprunts et dettes financières	3	669
Fournisseurs et dettes sociales	2 382	412
Autres dettes et comptes de régularisations	9	1 067
Impôts différés passif	353	615
SOUS-TOTAL	2 762	3 276
TOTAL DU PASSIF	11 191	15 909

4.2.4 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT K€	Exercice 2001	Exercice 2000
Chiffre d'affaires	5 007	-
Autres produits d'exploitation	-42	-
Achats consommés et sous-traitance	1 636	-
Autres charges d'exploitation	0	-
Impôts et taxes	103	-
Charges de personnel	3 704	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	548	-
Résultat d'exploitation	-1 027	-
Résultat financier	121	-
Résultat courant des entreprises intégrées	-906	-
Résultat exceptionnel	-1 660	-
Impôts sur les résultats		-
Report en arrière des déficits	-325	
Impôts différés		-
Profits d'impôts différés	-440	
Résultat net des sociétés intégrées	-1 801	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	419	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 221	-
Résultat net par action (en euros)	-0,55	
Résultat dilué par action (en euros)	-0,52	

4.2.5 Annexe aux comptes consolidés

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2001 dont le total bilan est de 11.191.356 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat consolidé de - 2.220.672 Euros net part du groupe.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

Les données financières sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1- PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe MEDCOST ont été établis conformément aux dispositions du règlement CRC 99-02 .

2. Modalités de consolidation

• MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La méthode utilisée pour la consolidation de l'ensemble des sociétés du Groupe est celle de l'intégration globale.

• DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

La date de clôture des exercices est le 31 décembre 2001.

• ECARTS D'ACQUISITION

L'écart de première consolidation d'un montant de 2.261.329 Euros, correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part dans les capitaux propres des filiales à la date d'entrée de prise de contrôle, soit le 30 novembre 2001.

Cet écart de première consolidation a été affecté de la façon suivante :

- à hauteur de 665.815 Euros au poste Impôts différés actifs. Ce montant déterminé lors de l'établissement des comptes proforma au 30 juin 2001 correspond à l'activation des déficits fiscaux de l'exercice 2000 et du 1^{er} semestre 2001 limitée aux EBITDA prévisionnels positifs des exercices 2003 à 2006 déterminés lors de l'opération d'apport. Le taux de l'impôt est de 34,33 %.
- à hauteur de 1.791.205 Euros au poste Immobilisations incorporelles, correspondant aux dépenses engagées par la société DOCTISSIMO depuis sa création jusqu'au 30 novembre 2001 et relatives au développement du site internet grand public sur la santé.

Ces dépenses n'ont pas été immobilisées dans les comptes sociaux de cette dernière.

- à hauteur de 614.995 Euros pour l'impôt différé passif correspondant au montant affecté en immobilisations incorporelles,
- le solde, soit 419.304 Euros a été affecté en écart d'acquisition.

• AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

La prise de contrôle de la société DOCTISSIMO en 2001 s'est effectuée dans le cadre d'une stratégie de diversification dans l'édition de contenus grand public concernant le domaine de l'internet médical.

La forte dégradation des marchés de l'Internet début 2002 a conduit depuis à une révision à la baisse des perspectives de développement de la société DOCTISSIMO.

L'abandon du projet de services payants prévus sur 2002 a ainsi réduit le chiffre d'affaires de la société au seul marché publicitaire, déjà fortement déprimé dans ce secteur d'activité.

Cette évolution des perspectives d'avenir de DOCTISSIMO a conduit à une révision des valeurs immobilisées dans les comptes consolidés :

- les impôts différés actifs d'un montant de 665.815 Euros ont été dépréciés de 100 %,
- les frais de développement du site Internet ont été dépréciés de 746.504 Euros, soit une valeur nette comptable de 1.044.701 Euros,
- l'impôt différé passif a été repris corrélativement à hauteur de 256.300 Euros,
- l'écart d'acquisition non affecté d'un montant de 419.304 Euros a été déprécié de 100 %.

La valeur nette de l'écart a ainsi été ramenée à 686.006 Euros et correspond à la valeur d'utilité de la société DOCTISSIMO, déterminée à partir des cash flows actualisés sur les cinq prochaines années.

La valeur nette après dépréciation des frais de développement est amortie sur cinq ans à compter du 1^{er} décembre 2001. Cette durée a été fixée en fonction de la durée d'utilisation du site internet destiné au grand public.

€	Bilan ouverture	-dépréciation exceptionnelle -reprise ID passif	-amortissement courant -reprise ID passif	valeur nette au 31/12/2001
Impôts différés actif	665.815	-665.815	0	0
Immob.incorporelles	1.791.205	-746.504	-17.412	1.027.289
Ecart d'acquisition	419.304	-419.304	0	0
Impôts différés passif	-614.995	256.300	5.978	-352.717
TOTAL	2.261.329	-1.575.323	-11.434	674.572

• OPÉRATIONS INTERNES

TOUTES LES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES RÉALISÉES ENTRE LES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DU GROUPE SONT ÉLIMINÉES.

2- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

a) Comparabilité des comptes

- Bilan :

Les comptes consolidés sont établis pour la première fois en 2001, la société MEDCOST n'exerçant aucun contrôle (exclusif ou conjoint) sur d'autres sociétés les exercices précédents.

Le bilan 2000 présenté en comparatif est établi sous la forme de comptes proforma.

- Compte de résultat :

La prise de contrôle des sociétés ALMATO et DOCTISSIMO ayant eu lieu le 30 novembre 2001, le compte de résultat consolidé est établi de la façon suivante :

- MEDCOST 12 mois d'activité (du 1er janvier au 31 décembre 2001)
- Almato et DOCTISSIMO 1 mois d'activité (du 1er décembre au 31 décembre 2001)

Par ailleurs, un compte de résultat consolidé proforma a été établi sur la base de 12 mois d'activité des entités acquises pour les exercices 2000 et 2001.

La méthode de construction du compte de résultat proforma est présentée en note 15.

b) Immobilisations incorporelles

La durée d'amortissement de la production immobilisée de la société MEDCOST, fixée initialement à 3 ans en 1999 et 2000, a été modifiée de la façon suivante :

- les logiciels Hospiguide et OCF immobilisés en 1999 pour 106.714 Euros et amortis à compter du 1^{er} janvier 2000, ont été amortis à 100 % et sortis de l'actif sur l'exercice 2001 :

- le projet Hospiguide a été définitivement ajourné compte tenu l'impasse actuelle de la commercialisation de services interactifs sur le Web,
- le projet OCF n'a pu être commercialisé auprès des communautés médicales en l'absence de subvention des pouvoirs publics accordées à ces dernières,

- le logiciel Dossier Médical Electronique (D.M.E.) immobilisé en 1999 pour 35.063 Euros et amorti à compter du 1^{er} janvier 2000, a été amorti à 100 % sur l'exercice 2001 : ce projet n'a pas eu les retombées commerciales escomptées du fait de l'incertitude réglementaire dans le développement des réseaux de soins coordonnés et la banalisation des technologies Internet qui ont rendu obsolètes les développements déjà réalisés,

- le logiciel Mexware immobilisé en 2000 pour 45.530 Euros a été amorti à 100 % sur l'exercice 2001 pour des raisons identiques à celles du logiciel D.M.E.,

- le logiciel Webtrial immobilisé en 2000 pour 74.395 Euros a été amorti aux 2/3 sur l'exercice 2001 afin de tenir compte des difficultés rencontrées sur le développement de ce marché, malgré quelques ventes significatives.

Ces changements d'estimation ont entraîné la comptabilisation d'amortissements supplémentaires pour 102.355 Euros, dont 35.677 Euros concernant les logiciels sortis sont comptabilisés en dotations exceptionnelles.

En 2001, la société MEDCOST a procédé aux développements des logiciels suivants :

- Medlink 2.0, nouvelle version du logiciel de partage de dossiers médicaux sur Internet,
- PharmaExport, progiciel de gestion des forces de vente à destination des départements export des laboratoires pharmaceutiques.

Le coût de ces développements s'est élevé à 78.061 Euros et n'a finalement pas été immobilisé en l'absence de perspective commerciale.

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur un an et trois ans.

Les frais d'établissement de la société DOCTISSIMO sont amortis sur 2 ans.

Les droits et licences sont amortis sur un et trois ans.

c) Immobilisations corporelles

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES SONT ÉVALUÉES À LEUR COÛT D'ACQUISITION (PRIX D'ACHAT ET FRAIS ACCESSOIRES).

LES AMORTISSEMENTS POUR DÉPRÉCIATION SONT CALCULÉS SUIVANT LE MODE LINÉAIRE OU DÉGRESSIF EN FONCTION DE LA DURÉE DE VIE PRÉVUE.

- Installations générales, agencements divers 3 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 2 à 5 ans
- Mobilier 5 ans

La durée d'amortissement de matériels informatiques Linux Serveur et Newnet acquis par la société MEDCOST en 2000, initialement fixée à 5 ans, a été ramenée à 2 ans afin de tenir compte de l'obsolescence de ce type de serveur.

La dotation d'exploitation complémentaire s'est élevée, au titre de l'exercice, à 15.296 Euros.

d) Créances

LES CRÉANCES SONT VALORISÉES À LEUR VALEUR NOMINALE. UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION EST PRATIQUÉE LORSQUE LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À LA VALEUR COMPTABLE.

e) Inventaire des valeurs mobilières

K€	Valeur au bilan	Cours au 31/12/2001	Plus ou moins-values potentielles
Actions propres	142	55 ⁽¹⁾	-87
Sicav	5.675	5.745	70
TOTAL	5.817	5.800	-17

(1) Les actions propres MEDCOST sont évaluées en fonction du cours moyen boursier du mois de décembre 2001. Une provision pour dépréciation d'un montant de 87 keuros a été comptabilisée au 31 décembre 2001.

f) Capitaux propres

-BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION AUTONOMES (BSA) :

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2001, la société MEDCOST a émis 88.730 BSA pour un montant de 45.734,70 Euros.

Les modalités d'émission sont les suivantes :

- prix global d'émission 45.734,70 Euros, soit 0,52 Euros par bon
- délai de réalisation de l'émission 29 novembre 2002
- délai de souscription des actions 31 décembre 2004
- prix de souscription des actions à émettre
- en représentation des bons un bon donne droit à la souscription d'une action nouvelle de 0,25 Euros de valeur nominale et 5,75 Euros de prime d'émission.
- négociabilité des bons les 88.730 BSA sont négociables dans les mêmes conditions que les actions.

Les 88.730 BSA ont été souscrits en totalité sur l'exercice 2001 et comptabilisés au poste Prime d'émission.

- Prime d'apport :

Les frais liés à l'opération d'apport des titres Almato et DOCTISSIMO ont été imputés sur la prime d'apport pour leur montant brut, soit 177.680,51 Euros. La société étant déficitaire, aucune économie d'impôt n'a été constatée au compte de résultat.

La prime d'apport d'un montant initial de 2.517.326,16 Euros s'élève ainsi au 31 décembre 2001 à 2.339.645,65 Euros.

g) Subventions d'exploitation

CE POSTE CONCERNE POUR UN MONTANT DE 36.504 EUROS LE COFINANCEMENT PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE D'UN PROJET AYANT POUR OBJECTIF LE DÉVELOPPEMENT SUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS D'UN MOTEUR DE RECHERCHE MÉDICAL MULTILINGUE.

Ce programme s'est achevé le 28 février 2001 et le montant de subvention comptabilisé chez MEDCOST correspond aux dépenses engagées au cours de l'exercice.

h) Impôt sur les sociétés

Le déficit fiscal 2001 de la société MEDCOST a fait l'objet d'un report en arrière à hauteur de 974.547 Euros, ce qui a généré une créance d'impôt de 324.849 Euros inscrite à l'actif du bilan et un produit d'impôt du même montant au compte de résultat.

i) Indemnités de départ à la retraite

COMPTE TENU DE LA CRÉATION RÉCENTE DES SOCIÉTÉS ET DE LA JEUNESSE DU PERSONNEL, AUCUNE PROVISION POUR RETRAITE N'A ÉTÉ CONSTATÉE.

Le montant n'est pas indiqué dans l'annexe car il apparaît après examen comme étant non significatif.

j) Engagements hors bilan

La société MEDCOST a nanti des Sicav pour un montant de 182.938 Euros auprès du Crédit du Nord en contrepartie de la caution bancaire d'un montant équivalent, consentie par ce dernier au profit du bailleur des locaux loués par la société MEDCOST à Paris 16ème 2-4 rue René Bazin à compter du 1er octobre 2000. Ce bail a été résilié le 25 septembre 2001 et la caution levée au début de l'exercice 2002.

Des sicav détenues par la société DOCTISSIMO sont bloquées en faveur de la banque Lazard à hauteur de 93.206 Euros.

k) Événement postérieur à la clôture de l'exercice

AUCUN ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE ET SUSCEPTIBLE DE MODIFIER LES COMPTES CONSOLIDÉS N'EST APPARU.

l) Impôts différés

- Impôts différés actifs

cf. note 9

- Impôts différés passifs

Ce poste d'un montant de 352.717 Euros correspond à l'impôt différé passif calculé sur la valeur nette comptable des frais de développement du site internet DOCTISSIMO, immobilisés dans le cadre de l'affectation de l'écart d'acquisition.

m) Modalités de calcul du résultat par action

Conformément à l'avis 27 de l'OECD, le résultat par action a été calculé en tenant compte de la moyenne pondérée des émissions d'actions pendant l'année 2001.

Le résultat par action dilué tient compte des stocks options attribués et des bons de souscription d'action autonomes émis. Il a été considéré que la levée des options a été effectuée prorata temporis en fonction de la date d'émission et que l'apport de trésorerie correspondant a été rémunéré au taux de 4 %.

Le détail des plans d'options se trouve en note 16.

3-INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**Société consolidante :****MEDCOST**

33 rue Raffet
75016 - PARIS
N° siren : 399 444 629

Sociétés consolidées :**ALMATO**

33 rue Raffet
75016 - PARIS
N° siren : 430 395 830

% de détention directe et de contrôle : 100 %
Mode de consolidation : Intégration globale

DOCTISSIMO

33 rue Raffet
75016 - PARIS
N° siren : 428 890 636

% de détention directe et de contrôle : 100 %
Mode de consolidation : Intégration globale

Note 1 - Variation des capitaux propres consolidés

	Nb de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
1/1/2001	3.998.371	1 000	6 415	740		8 155
Variations de capital de l'entreprise consolidante	437.882	109	2 386			2 495
Résultat consolidé de l'exercice					-2 221	-2 221
Situation à la clôture 31/12/2001	4.436.253	1 109	8 801	740	-2 221	8 429

La situation au 1/1/2001 concerne uniquement les capitaux propres de la société MEDCOST et diffère des capitaux propres proforma 2000 présentés en comparatif , qui prennent en compte l'opération d'apport.

Note 2 - Immobilisations

CADRE A - K€	Valeur en début d'exercice	Variation de Périimètre	Acquisitions
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et de développement	22	1	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	397	2 234	39
TOTAL I	420	2 235	39
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Installations générales, agencements et aménagements divers	186	6	24
Matériel de transport	0	0	19
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 055	46	54
Immobilisations corporelles en cours	8	0	0
TOTAL II	1 249	52	97
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Autres participations	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	126	12	15
TOTAL III	126	12	15
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	1 795	2 299	152

CADRE B- K€	Par cession ou mise hors service ou virement	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement, de recherche et de développement	22	1
Autres postes d'immobilisations incorporelles	189	2 482
TOTAL I	211	2 483
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations générales, agencements et aménagements divers	106	110
Matériel de transport	-	19
Matériel de bureau et informatique, mobilier	153	1 002
Immobilisations corporelles en cours	8	0
TOTAL II	267	1 131
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Autres participations	-	-
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	153
TOTAL III	0	153
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	478	3 767

Note 3 - Amortissements

CADRE A - K€	Valeur en début d'exercice	Variation de Périmètre	Dotations	Diminutions Sorties / reprises	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement, de recherche et de développement	22	1	0	22	1
Autres postes d'immobilisations incorporelles	101	21	288	189	221
	124	21	288	211	222
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations générales, agencements et aménagements divers	12	6	97	98	16
Matériel de transport	0	0	0	0	0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	288	24	286	153	445
	299	30	383	251	461
TOTAL	423	51	672	462	684

CADRE B- K€	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice	
	Amortissements courants	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement, de recherche et de développement	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	241	48
	241	48
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations générales, agencements et aménagements divers	21	75
Matériel de transport	0	0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	252	34
	273	110
TOTAL	514	157

Note 4 - Etat des créances et des dettes

CADRE A - K€ ÉTAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Autres immobilisations financières	153	103	50
	153	103	50
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	89	89	0
Autres créances clients	1 711	1 711	0
Personnel et comptes rattachés	60	60	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	444	119	325
Taxe sur la valeur ajoutée	494	494	0
Impôts différés actifs	844	844	0
Débiteurs divers	64	64	0
Charges constatées d'avance	452	452	0
	4 157	3 832	325
TOTAL	4 310	3 936	375

CADRE B- K€ ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :				
• à un an maximum à l'origine	19	19		
• à plus d'un an à l'origine	0	0		
Emprunts et dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	1379	1379		
Personnel et comptes rattachés	228	228		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	310	310		
Impôts sur les bénéfices	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	436	436		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	25	25		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Impôts différés passif	353	353		
Autres dettes	9	9		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	2758	2758	0	0

Note 5 - Provisions inscrites au bilan

K€	Valeur en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour perte de change	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	-	747	-	747
Ecart d'acquisition	-	419	-	419
Impôts différés actif	-	666	-	666
Sur comptes clients	37	34	1	70
Autres provisions pour dépréciations	-	87	-	87
	37	1 953	1	1 989
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	34	1	
	- financières	87	-	
	- exceptionnelles	1 832	-	

Note 6 - Détail du résultat financier consolidé

(CLASSEMENT PAR NATURE)		31/12/2001 en K€
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés		40
Produits nets sur cession de v.m.p.		177
TOTAL		217
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		87
Intérêts et charges assimilés		9
TOTAL		96
RÉSULTAT FINANCIER		121

Le poste Dotations financières aux amortissements et provisions concerne la provision pour dépréciation des actions propres MEDCOST correspondant à la différence entre le prix d'acquisition de ces titres et le cours moyen boursier du mois de décembre 2001.

Note 7 - Détail du résultat exceptionnel

(CLASSEMENT PAR NATURE)		31/12/2001 en K€
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital		
Prod.cession immob.corp.cédées		7
TOTAL		7
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Pénalités amendes		2
Indemnités licenciements		56
Divers		5
Sur opérations en capital		
V.N.C immob.cédées		8
Mali rachat actions propres		26
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		
Dot.amort.except.des immobilisations		157
Dot.dépréciation immob.incorporelles		747
Dot.dépréciation impôts différés actif		666
TOTAL		1.667
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-1.660

Note 8 - Analyse de la charge d'impôt

% DU RÉSULTAT NET AVANT AMORT.ÉCART ACQUISITION	2001
Taux normal d'impôt	35,33
Actif d'impôt différé non enregistré sur pertes fiscales de l'exercice	-3,58
Divers	-0,94
Ecart taux sur report arrière déficit	-2,00
Différentiel taux impôts différés actifs ⁽¹⁾	1,00
Taux effectif d'impôt du groupe sur le résultat net avant amort.écart acquisition	29.81

⁽¹⁾ 35,33 % - 34,33 %

Note 9 - Impôts différés actifs

K€	Base	Economie potentielle	Comptabilisée	Non comptabilisée
MEDCOST				
Provisions non déductibles	14	5	5	
Ecart valeur liquidative opcv	56	19	19	
ARD et déficits reportables	794	272	154	118
DOCTISSIMO				
Ecart valeur liquidative opcv	14	5	0	5
ARD et déficits reportables	7 561	2 596	666	1 930
ALMATO				
Déficits reportables	47	16		16
TOTAL brut	8.486	2.913	844	2.069
Provision dépréciation			-666	
TOTAL NET			178	2.069

Taux d'impôt utilisé : 34,33 %

Les impôts différés de la société MEDCOST ont été activés à hauteur des résultats prévisionnels 2002 et 2003, soit 177 Keuros.

Les impôts différés de la société DOCTISSIMO ont été activés à hauteur de 666 Keuros (cf. note sur écart d'acquisition) et dépréciés de 100 %.

Les impôts différés de la société Almato n'ont fait l'objet d'aucune activation.

Note 10 - Personnel et dirigeants

EFFECTIF MOYEN	MEDCOST	DOCTISSIMO	TOTAL
Cadres	50	5	55
Employés	13	2	15
TOTAL	63	7	70

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants des sociétés MEDCOST et DOCTISSIMO au titre de leurs mandats sociaux, se sont élevées à un montant total de 130.674 Euros.

Note 11 - Information sectorielle

K€	Conseil, ingénierie informatique, multimedia	Internet médical grand public	Totaux 31/12/01
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VN)	65	1 030	1 095
Ecart d'acquisition (VN)		0	
TOTAL I	65	1 030	1 095
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VN)			
Agencements	94		94
Matériel de transport		19	19
Matériel informatique, mobilier	537	21	558
TOTAL II	631	40	671
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (VN)	TOTAL III	141	12
TOTAL IV (I+II+III)	837	1 082	1 919
Chiffre d'affaires	5 003	3	5 006
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-906	-121	-1 027
Effectif	63	7	70

NB : VN = Valeur nette

Note 12 - Tableau de flux de trésorerie

			Exercice 2001	
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE				
Résultat net des sociétés intégrées			-2 221	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
• dotation amortissements et provisions		+	1 739	
• variation des impôts différés		+	-178	
• moins-value de cession		+	2	
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission		-	177	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées			-834	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :				
• stocks		-	-102	
• créances d'exploitation		-	894	
• dettes d'exploitation		-	-1 032	
Flux net de trésorerie généré par l'activité				-594
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS				
Acquisitions d'immobilisations	(a)	-	144	
Cessions d'immobilisations		+	6	
Investissement financier net de la trésorerie acquise	(b)	+	1 426	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements				1 288
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation de capital		+	46	
Diminution des comptes courants		-	12	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement				35
VARIATION DE TRESORERIE				729
Trésorerie d'ouverture	(c)		5 194	
Trésorerie de clôture	(d)		5 923	
				729

La trésorerie d'ouverture concerne la trésorerie de la société MEDCOST au 31/12/2000.

La trésorerie de clôture concerne la trésorerie du groupe au 31/12/2001.

Les flux de trésorerie ont été calculés de la façon suivante :

- flux MEDCOST : du 1/01/2001 au 31/12/2001
- flux Almato : du 1/12/2001 au 31/12/2001
- flux DOCTISSIMO : du 1/12/2001 au 31/12/2001

Note 13 - Annexe au tableau de flux de trésorerie

(CLASSEMENT PAR NATURE)		
(a)	Décomposition des décaissements pour acquisitions d'immobilisations	
	Immobilisations incorporelles	39
	Immobilisations corporelles	90
	Immobilisations financières	15
		144
(b)	Incidence des variations de périmètre	
	Prix d'achat des titres	422
	Trésorerie acquise	1 848
		1 426
(c)	Trésorerie d'ouverture	
	Valeurs mobilières de placements et disponibilités	5 633
	Concours bancaires courants	439
		5 194
(d)	Trésorerie de clôture	
	Valeurs mobilières de placements et disponibilités	5 939
	Concours bancaires courants	16
		5 923

Note 14 - Bilan proforma 2000

ACTIF - K€	31/12/2000	PASSIF - K€	31/12/2000
Capital souscrit non appelé	0	Capitaux propres	10 604
ACTIF IMMOBILISÉ	3 645	Capital	1 109
Immobilisations incorporelles	2 099	Primes d'émission et fusion	8 755
Ecart d'acquisition	419	Réserves	0
Immobilisations corporelles	989	Réserves de consolidation Groupes	717
Immobilisations financières	138	Ecarts de conversion	0
		Report à nouveau	23
		Résultat de l'exercice	0
		Provisions pour risques et charges	2 029
ACTIF CIRCULANT	12 264	Dettes	3 276
Stocks et en-cours	102	Emprunts et dettes financières	1 181
Clients et comptes rattachés	1 407	Fournisseurs et dettes sociales	412
Autres créances et comptes de régularisations	1 237	Autres dettes et comptes de régularisations	1 068
Impôts différés actif	666	Impôts différés passif	615
Valeurs mobilières de placement	8 451		
Disponibilités	401		
TOTAL de l'actif	15 909	TOTAL du passif	15 909

Note annexe au bilan consolidé proforma au 31 décembre 2000 de MEDCOST

Le bilan présenté a été établi en considérant que l'opération d'acquisition de titres a été réalisée le 31 décembre 2000.

a) Les opérations suivantes ont été constatées :

- pour les titres apportés, en augmentation de capital à hauteur de 109.470 Euros et en prime d'apport à hauteur de 2.517.326 Euros, le solde, soit 196 Euros, en diminution des disponibilités.
- pour les titres acquis, en diminution des disponibilités, soit 421.509 Euros.

Les frais liés à l'opération d'apport des titres Almato et DOCTISSIMO, imputés sur la prime d'apport pour 177.680 Euros, ont été constatés en diminution des disponibilités.

b) L'écart d'acquisition positif constaté entre la valeur des titres des sociétés Almato et DOCTISSIMO et les situations nettes retraitées de ces dernières au 30/11/2001, soit 2.261.329 Euros, a été affecté de la façon suivante :

- à hauteur de 665.815 Euros au poste Impôts différés actifs. Ce montant correspond à l'activation des déficits fiscaux de l'exercice 2000 et du 1er semestre 2001 de la société DOCTISSIMO. Cette activation a été limitée aux EBITDA prévisionnels positifs des exercices 2003 à 2006.

Le taux d'activation a été fixé 34,33 %.

L'impôt différé actif constaté au titre du déficit de l'exercice 2000, reportable jusqu'en 2005, s'élève à 365.827 Euros, L'impôt différé actif constaté au titre du déficit du 1er semestre 2001, reportable jusqu'en 2006, s'élève à 299.988 Euros.

- à hauteur de 1.176.210 Euros pour le solde de l'écart d'acquisition positif, au poste Immobilisations incorporelles.

Cette affectation correspond à l'écart d'évaluation sur les dépenses engagées par la société DOCTISSIMO depuis sa création jusqu'au 30 novembre 2001, relatives au développement du site internet grand public sur la santé, dépenses qui n'ont pas été immobilisées dans les comptes sociaux de cette dernière.

- le solde, soit 419.304 Euros a été affecté en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition déterminé au 31/12/2000 s'élève à 232.372 Euros. L'évolution de l'écart entre le 31 décembre 2000 et le 30 novembre 2001, soit 2.028.957 Euros, correspond aux pertes des sociétés Almato et DOCTISSIMO sur cette même période et a été constaté dans les comptes proforma au 31/12/2000 au poste Provisions pour risques et charges.

Note 15 - Compte de résultat proforma 2001

COMPTE DE RESULTAT K€	Exercice 2001	Exercice 2000
Chiffre d'affaires	4 090	3 399
Autres produits d'exploitation	848	1 148
Achats consommés et sous-traitance	2 247	3 890
Autres charges d'exploitation	1	2
Impôts et taxes	113	88
Charges de personnel	4 119	3 781
Dotations aux amortissements et aux provisions	576	296
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 119	-3 511
Produits financiers	295	195
Charges financières	117	0
Dotations et reprises de charges financières	87	0
RÉSULTAT FINANCIER	91	195
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	-2 028	-3 316
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 649	39
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	-759	320
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	-2 917	-3 598
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	419	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-3 336	-3 598

Les comptes ci-dessus ont été établis :

- en considérant que l'opération d'acquisition de titres a été réalisée :
 - le 1^{er} janvier 2001 pour l'exercice 2001,
 - le 1^{er} janvier 2000 pour l'exercice 2000.
- en reprenant l'intégralité des flux des sociétés constituant le groupe MEDCOST.

Toutefois, les dépréciations et amortissements des impôts différés actif, frais de développement et écart d'acquisition n'ont été constatés qu'à compter de l'exercice 2001.

4.3 Bilan et compte de résultat consolidés du premier semestre 2002

4.3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes intermédiaires consolidés du 1^{er} janvier au 30 juin 2002

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L.232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes intermédiaires consolidés de la société MEDCOST SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes intermédiaires consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.


Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes intermédiaires consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

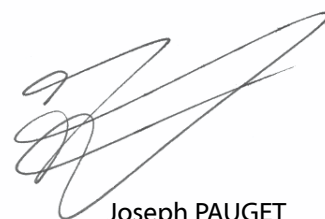
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes intermédiaires consolidés.

Paris, le 28 octobre 2002

Les Commissaires aux Comptes,



Michel MEHUT



Joseph PAUGET



4.3.2 Bilan consolidé au 30 06 2002 - Actif

BILAN ACTIF K€	Comptes au 30/06/2002			Comptes au 31/12/2001
	Brut	Amort.et prov.	Net	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	2 065	1 336	729	1 095
Ecart d'acquisition	419	419	-	-
Immobilisations corporelles	1 212	589	623	670
Immobilisations financières	70	-	70	153
Participation Almato DOCTISSIMO	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	3 766	2 344	1 422	1 918
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1 708	68	1 641	1 729
Autres créances et comptes de régularisations	732	-	732	1 514
Impôts différés actif	842	842	-	178
Valeurs mobilières de placement	4 501	96	4 404	5 730
Disponibilités	736	-	736	122
SOUS-TOTAL	8 518	1 006	7 512	9 273
TOTAL DE L'ACTIF	12 284	3 350	8 934	11 191

4.3.3 Bilan consolidé au 30 06 2002 - Passif

PASSIF K€	Comptes au 30/06/2002	Comptes au 31/12/2001
Capitaux propres		
Capital	1 109	1 109
Primes d'émission et fusion	8 801	8 801
Réserves	0	-
Réserves de consolidation Groupe	481	481
Ecart de conversion	-	-
Report à nouveau	-1 962	259
Résultat de l'exercice - Part du groupe	-1 223	-2 221
SOUS-TOTAL	7 207	8 429
Intérêts minoritaires	-	-
Emprunt obligataire	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes		
Concours bancaires	-	16
Emprunts et dettes financières	1	3
Fournisseurs et dettes sociales	1 416	2 382
Autres dettes et comptes de régularisations	67	9
Impôts différés passif	242	353
SOUS-TOTAL	1 727	2 762
TOTAL DU PASSIF	8 934	11 191

4.3.4 Compte de résultat au 30 06 2002

COMPTE DE RESULTAT K€	30/06/2001	Exercice 2001
Chiffre d'affaires	2 496	5 007
Autres produits d'exploitation	21	-42
Achats consommés et sous-traitance	1 442	1 636
Autres charges d'exploitation	26	0
Impôts et taxes	49	103
Charges de personnel	1 652	3 704
Dotations aux amortissements et aux provisions	252	548
Résultat d'exploitation	-903	-1 027
Résultat financier	31	121
Résultat courant des entreprises intégrées	-872	-906
Résultat exceptionnel	-459	-1 660
Impôts sur les résultats		
Report en arrière des déficits	0	-325
Impôts différés		
Profits d'impôts différés	-108	-440
Résultat net des sociétés intégrées	-1 223	-1 801
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	419
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 223	-2 221
Résultat net par action (en euros)	-0,28	-0,55

4.3.5 Règles et méthodes comptables

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes intermédiaires consolidés clos le 30 juin 2002 dont le total bilan est de 8.933.722 Euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat consolidé de - 1.222.610 Euros net part du groupe.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes intermédiaires consolidés.
Les données financières sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1- PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION**1. Référentiel comptable**

Les comptes consolidés du groupe MEDCOST ont été établis conformément aux dispositions de la recommandation 99-R-01 du C.N.C. sur les comptes intermédiaires consolidés.

2. Modalités de consolidation• *Méthodes de consolidation*

La méthode utilisée pour la consolidation de l'ensemble des sociétés du Groupe est celle de l'intégration globale.

• *Date de clôture des comptes*

La date de clôture des comptes intermédiaires consolidés est le 30 juin 2002.

• *Écarts d'acquisition*

L'écart de première consolidation d'un montant de 2.261.329 Euros, correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part dans les capitaux propres des filiales à la date d'entrée de prise de contrôle, soit le 30 novembre 2001.

Cet écart de première consolidation a été affecté de la façon suivante :

- à hauteur de 665.815 Euros au poste Impôts différés actifs. Ce montant déterminé lors de l'établissement des comptes proforma au 30 juin 2001 correspond à l'activation des déficits fiscaux de l'exercice 2000 et du 1er semestre 2001 limitée aux EBITDA prévisionnels positifs des exercices 2003 à 2006 déterminés lors de l'opération d'apport. Le taux de l'impôt est de 34,33 %.
- à hauteur de 1.791.205 Euros au poste Immobilisations incorporelles, correspondant aux dépenses engagées par la société DOCTISSIMO depuis sa création jusqu'au 30 novembre 2001 et relatives au développement du site internet grand public sur la santé.
Ces dépenses n'ont pas été immobilisées dans les comptes sociaux de cette dernière.
- à hauteur de 614.995 Euros pour l'impôt différé passif correspondant au montant affecté en immobilisations incorporelles,
- le solde, soit 419.304 Euros a été affecté en écart d'acquisition.

• Amortissements et dépréciations

La prise de contrôle de la société DOCTISSIMO en 2001 s'est effectuée dans le cadre d'une stratégie de diversification dans l'édition de contenus grand public concernant le domaine de l'internet médical.

La forte dégradation des marchés de l'Internet début 2002 a conduit depuis à une révision à la baisse des perspectives de développement de la société DOCTISSIMO.

L'abandon du projet de services payants prévus sur 2002 a ainsi réduit le chiffre d'affaires de la société au seul marché publicitaire, déjà fortement déprimé dans ce secteur d'activité.

Cette évolution des perspectives d'avenir de DOCTISSIMO avait conduit en 2001 à une révision des valeurs immobilisées dans les comptes consolidés :

- les impôts différés actifs d'un montant de 665.815 Euros ont été dépréciés de 100 %,
- les frais de développement du site Internet ont été dépréciés de 746.504 Euros, soit une valeur nette comptable de 1.044.701 Euros,
- l'impôt différé passif a été repris corrélativement à hauteur de 256.300 Euros,
- l'écart d'acquisition non affecté d'un montant de 419.304 Euros a été déprécié de 100 %.

Au 30 juin 2002, la valeur nette de l'écart a ainsi été ramenée de 686 K€ à 525 K€ et correspond à la valeur d'utilité de la société DOCTISSIMO, déterminée à partir des cash flows estimés jusqu'en 2006 et actualisés au 30 juin 2002.

La valeur nette après dépréciation des frais de développement est amortie sur cinq ans à compter du 1er décembre 2001. Cette durée a été fixée en fonction de la durée d'utilisation du site internet destiné au grand public.

La correction de la valeur après dépréciation au 30 juin 2002 a conduit à une correction du plan d'amortissement des frais de développement. Les amortissements constatés au 1er semestre 2002 sont calculés afin que la valeur nette soit identique à celle obtenue en pratiquant des amortissements dès le 1er décembre avec cette nouvelle valeur d'utilité.

€	Bilan 31 /12/2001	-dépréciation exceptionnelle -reprise ID passif 31/12/2001	-amortissement courant -reprise ID passif 31/12/2001	valeur nette au 31/12/ 2001	-dépréciation exceptionnelle -reprise ID passif 1 ^{er} semestre2002	-amortissement courant -reprise ID passif 1 ^{er} semestre2002	valeur nette au 30/06/2002
Impôts différés actif	665.815	-665.815	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	1 791.205	-746.504	-17.412	1.027.289	- 245.208	-75.862	706.219
Ecart d'acquisition	419.304	-419.304	0	0	0		0
Impôts différés passif	-614.995	256.300	5.978	-352.717	84 .188	26.045	-242.484
TOTAL	2 261.329	-1 575.323	-11.434	674.572	- 161.020	-49.817	463.735

• Opérations internes

Toutes les opérations réciproques réalisées entre les sociétés intégrées du Groupe sont éliminées.

2- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes intermédiaires consolidés.

* LES MÉTHODES UTILISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT ET PRÉSENTATION DES COMPTES INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2002 NE PRÉSENTENT PAS DE SPÉCIFICITÉS PROPRES PAR RAPPORT À CELLES UTILISÉES POUR LES COMPTES ANNUELS.

* (texte rajouté à la demande de la COB)

a) Comparabilité des comptes

• Compte de résultat :

La prise de contrôle des sociétés ALMATO et DOCTISSIMO ayant eu lieu le 30 novembre 2001, le compte de résultat consolidé 2001 avait été établi de la façon suivante :

- MEDCOST 12 mois d'activité (du 1er janvier au 31 décembre 2001)
- Almato et DOCTISSIMO 1 mois d'activité (du 1er décembre au 31 décembre 2001)

Par ailleurs, un compte de résultat consolidé proforma au 30 juin 2001 a été établi sur la base de 6 mois d'activité des entités acquises.

La méthode de construction du compte de résultat proforma est présentée en note 9.

b) Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur un an et trois ans.

Les frais d'établissement de la société DOCTISSIMO sont amortis sur 2 ans.

Les droits et licences sont amortis sur un et trois ans.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations générales, agencements divers 3 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 1 à 5 ans
- Mobilier 5 et 10 ans

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Inventaire des valeurs mobilières f) Indemnités de départ à la retraite

€	Valeur au bilan	Cours au 30/06/2002	Plus ou moins-values potentielles
Actions propres	137	41 (1)	-96
Sicav	4.364	4.483	119
TOTAL	4.501	4.524	23

(1) les actions propres MEDCOST sont évaluées en fonction du cours moyen boursier du mois de juin 2002. La variation nette de la provision pour dépréciation s'élève à 9 keuros au 30 juin 2002. La provision totale s'élève à 96 keuros.

f) Indemnités de départ à la retraite

Compte tenu de la création récente des sociétés et de la jeunesse du personnel, aucune provision pour retraite n'a été constatée.

Le montant n'est pas indiqué dans l'annexe car il apparaît après examen comme étant non significatif.

g) Événements postérieurs à la clôture des comptes intermédiaires consolidés

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible de modifier les comptes intermédiaires consolidés n'est apparu.

h) Impôts différés

- Impôts différés actifs
cf. note 5

- Impôts différés passifs

Ce poste d'un montant de 242.484 Euros correspond à l'impôt différé passif calculé sur la valeur nette comptable des frais de développement du site internet DOCTISSIMO, immobilisés dans le cadre de l'affectation de l'écart d'acquisition.

i) Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action a été calculé conformément à l'avis 27 de l'OEC. Il est égal au rapport entre le résultat net part du groupe au 30 juin 2002 et le nombre d'actions de la société MEDCOST qui est resté inchangé au cours du premier semestre.

3-INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**Sociétés consolidante :****MEDCOST**

33 rue Raffet
75016 - PARIS
N° siren : 399 444 629

Sociétés consolidées :**ALMATO**

33 rue Raffet
75016 - PARIS
N° siren : 430 395 830

% de détention directe et de contrôle : 100 %
Mode de consolidation : Intégration globale

DOCTISSIMO

33 rue Raffet
75016 - PARIS
N° siren : 428 890 636

% de détention directe et de contrôle : 100 %
Mode de consolidation : Intégration globale

4.3.6 NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 - Variation des capitaux propres consolidés

	Nb de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
1/1/2001	3.998.371	1.000	6.415	740		8.155
Mouvements	437.882	109	2.386		-2.221	274
1/1/2002	4.436.253	1.109	8.801	740	-2.221	8.429
Variations de capital de l'entreprise consolidante						
Affectation du résultat 2001				-2.221	2.221	-
Résultat consolidé au 30/6/2002					-1.223	-1.223
Situation au 30/6/2002	4.436.253	1 109	8 801	-1.481	-1.223	7.207

La situation au 1/1/2001 concerne uniquement les capitaux propres de la société MEDCOST.

Note 2 - Détail du résultat financier consolidé

(CLASSEMENT PAR NATURE)		30/06/2002 en K€
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés		25
Reprises de provisions pour dépréciation		48
Produits nets sur cession de v.m.p.		17
TOTAL		90
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotation aux provisions pour dépréciation		57
Intérêts et charges assimilés		2
TOTAL		59
RÉSULTAT FINANCIER		31

Les postes Dotations et Reprises de provisions pour dépréciation concernent la provision pour dépréciation des actions propres MEDCOST correspondant à la différence entre le prix d'acquisition de ces titres et le cours moyen boursier du mois de juin 2002.

Note 3 - Détail du résultat exceptionnel

(CLASSEMENT PAR NATURE)		30/06/2002 en K€
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Divers		1
TOTAL		1
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Indemnités transactionnelles		6
Divers		3
Sur opérations en capital		
Mali rachat actions propres		30
DOTATIONS AU PROVISIONS		
Dot.dépréciation immob.incorporelles		245
Dot.dépréciation impôts différés actif		176
TOTAL		460
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-459

Note 4 - Analyse des profits d'impôts différés

CHARGE D'IMPÔT CONSTATÉE (EN K€)	2002
Impôt sur les bénéfices	0
Impôts différés passifs	
Dépréciation des frais de développement du site DOCTISSIMO	-84
Amortissement des frais de développement du site DOCTISSIMO	-26
Impôts différés actifs	
Variation des décalages temporaires imposables de la société MEDCOST	2
Profits d'impôts différés	-108

Note 5 - Impôts différés actifs

K€	Base	Economie potentielle	Comptabilisée	Non comptabilisée
MEDCOST				
Provisions non déductibles	9	3	3	
Ecart valeur liquidative opcv	104	36	19	17
ARD et déficits reportables	1.078	370	154	216
DOCTISSIMO				
Ecart valeur liquidative opcv	15	5	0	5
ARD et déficits reportables	8.052	2.765	666	2.099
ALMATO				
Déficits reportables	53	18	0	18
TOTAL brut	9.334	3.197	842	2.355
Provision dépréciation			-842	
TOTAL NET			0	2.355

Taux d'impôt utilisé : 34,33 %

Les impôts différés actifs de la société MEDCOST activés en 2001 ont été provisionnés à 100% en fonction de l'actualisation des résultats prévisionnels 2002 et 2003.

Les impôts différés de la société DOCTISSIMO ont été activés à hauteur de 666 Keuros (cf. note sur écart d'acquisition) et dépréciés de 100 %.

Les impôts différés de la société Almato n'ont fait l'objet d'aucune activation.

Note 6 - Information sectorielle

K€	Conseil, ingénierie informatique, multimedia	Internet médical grand public	Total 30/06/2002
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VN)	20	925	945
Ecart d'acquisition (VN)		0	
TOTAL I	20	925	945
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VN)			
Agencements	137		137
Matériel de transport		17	17
Matériel informatique, mobilier	456	13	469
TOTAL II	593	30	623
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (VN)	TOTAL III	58	12
TOTAL IV (I+II+III)	671	967	1.638
Chiffre d'affaires	2.466	30	2.496
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-316	-587	-903
Effectif	55	9	64

NB : VN = Valeur nette

Note 7 - Tableau de flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			30/06/2002	Exercice 2001	
Résultat net des sociétés intégrées			-1 223		-2 221
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :					
• dotation amortissements et provisions	+	667		1 618	
• variation des impôts différés	+	-108		-178	
• moins-value de cession	+	-		2	
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-		177	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		-664		-956	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :					
• stocks	-	-		-102	
• créances d'exploitation	-	-875		860	
• dettes d'exploitation	-	908		-1 032	
Flux net de trésorerie généré par l'activité				-697	-683
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS					
Acquisitions d'immobilisations	note 8 (a)	-	90		144
Cessions d'immobilisations		+	91		6
Investissement financier net de la trésorerie acquise	note 8 (b)	+	-		1 426
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements				1	1 288
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT					
Augmentation de capital		+	-		46
Diminution des comptes courants		-	-		12
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement				-	35
VARIATION DE TRESORERIE				-696	640
Trésorerie d'ouverture	note 8 (c)		5 836		5 194
Trésorerie de clôture	note 8 (d)		5 140		5 836
				-696	640

Note 8 - Annexe au tableau de flux de trésorerie

(CLASSEMENT PAR NATURE)		30/06/2002	exercice 2001
(a)	Décomposition des décaissements pour acquisitions d'immobilisations		
	Immobilisations incorporelles	1	39
	Immobilisations corporelles	81	90
	Immobilisations financières	8	15
		90	144
(b)	Incidence des variations de périmètre		
	Prix d'achat des titres		422
	Trésorerie acquise		1 848
		0	1 426
(c)	Trésorerie d'ouverture		
	Valeurs mobilières de placements et disponibilités	5 852	5 633
	Concours bancaires courants	16	439
		5 836	5 194
(d)	Trésorerie de clôture		
	Valeurs mobilières de placements et disponibilités	5 140	5 852
	Concours bancaires courants		16
		5 140	5 836

* LA TRÉSORERIE DE CLÔTURE AU 31/12/2001 AVAIT ÉTÉ DÉTERMINÉE À PARTIR DES VALEURS BRUTES ET NE TENAIT PAS COMPTE DES PROVISIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ÉTABLI SUIVANT LA RECOMMANDATION 1.22 DU 5/10/1988 DE L'O.E.C.C.A).

LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE PRÉSENTÉ À COMPTER DE 2002 CORRESPOND AU MODÈLE FOURNI PAR LE RÈGLEMENT 99-02 DU CRC : LA TRÉSORERIE EST DÉTERMINÉE NETTE DE PROVISION.

L'ÉCART CONSTATÉ SUR LA TRÉSORERIE D'OUVERTURE AU 1/1/2002, 5.836 KEUROS CONTRE 5.923 KEUROS AU 31/12/2001, SOIT 87 KEUROS, CORRESPOND AUX PROVISIONS SUR VMP DU 31/12/2001.

*(texte rajouté à la demande de la COB)

Note 9 - Compte de résultat proforma 2002

COMPTE DE RESULTAT K€	30/06/2002	30/06/2001	Exercice 2001
Chiffre d'affaires	2 496	2 301	4 090
Autres produits d'exploitation	21	511	848
Achats consommés et sous-traitance	1 442	1 221	2 247
Autres charges d'exploitation	26	0	1
Impôts et taxes	49	57	113
Charges de personnel	1 652	2 245	4 119
Dotations aux amortissements et aux provisions	252	241	576
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-903	-952	-2 119
Produits financiers	43	81	295
Charges financières	2	62	117
Dotations et reprises de charges financières	9	12	87
RÉSULTAT FINANCIER	31	7	91
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	-872	-945	-2 028
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-459	-307	-1 649
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	-108	-55	-759
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	-1 223	-1 197	-2 917
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	210	419
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-1 223	-1 407	-3 336

Les comptes ci-dessus ont été établis :

- en considérant que l'opération d'acquisition de titres a été réalisée le 1er janvier 2001 pour l'exercice 2001 et les comptes intermédiaires au 30 juin 2002.
- en reprenant l'intégralité des flux des sociétés constituant le groupe MEDCOST.

Note 10 - Plan d'option de souscription d'action (stock options)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000 a autorisé, pour une durée de cinq ans, le Conseil d'Administration à consentir aux salariés de la société des options donnant droit à souscription d'actions nouvelles dans la limite de 160.000 actions.

Le prix d'achat par action est fixé par le Conseil d'Administration au jour où l'option est consentie, sans pouvoir être inférieur à 80 % de la moyenne du cours coté à la clôture durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les options, ni être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre de l'Article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966.

Le Conseil d'Administration du 9 juin 2000 a attribué 60.000 options donnant droit à la souscription de 60.000 actions nouvelles au prix de 7,90 Euros par action, soit 0,25 Euros de valeur nominale et 7,65 Euros de prime d'émission.

Le Conseil d'Administration du 5 février 2001 a attribué 86.550 options donnant droit à la souscription de 86.550 actions nouvelles au prix de 6 Euros, soit 0,25 Euros de valeur nominale et 5,75 Euros de prime d'émission.

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001 a autorisé, pour une durée de trente huit mois, le Conseil d'Administration à consentir aux salariés de la société 100.000 options donnant droit à la souscription de 100.000 actions nouvelles.

Le prix de souscription des actions est fixé par le Conseil d'Administration au jour où l'option est consentie, sans qu'il puisse être inférieur au montant minimum fixé par la loi en vigueur audit jour.

Au 30 juin 2002, aucune option n'a été attribuée dans le cadre de ce plan.

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 a émis 354.901 bons de souscription d'action autonomes. Ces bons permettront la souscription de 354.901 actions de 0,25 € de nominal chacune pendant une période de 5 ans.

4.3.7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES FOURNIES A LA DEMANDE DE LA C.O.B.

(Comparatif 2001 sur notes 2, 3 et 6)

Note 2 - Détail du résultat financier consolidé

(Classement par nature)	30/06/2002 K€	30/12/2001 K€
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	25	40
Reprises de provisions pour dépréciation	48	-
Produits nets sur cession de v.m.p.	17	177
TOTAL	90	217
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotation aux provisions pour dépréciation	57	87
Intérêts et charges assimilés	2	9
TOTAL	59	96
RÉSULTAT FINANCIER	31	121

Note 3 - Détail du résultat exceptionnel

(Classement par nature)	30/06/2002 K€	30/12/2001 K€
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital		
Prod.cession immob.corp.cédées	-	7
Sur opérations de gestion		
Divers	1	-
TOTAL	1	7
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Pénalités amendes	-	2
Indemnités transactionnelles /licenciement	6	56
Divers	3	5
Sur opérations en capital		
V.N.C immob.cédées	-	8
Mali rachat actions propres	30	26
DOTATIONS AU PROVISIONS		
Dot.amort.except.des immobilisations	-	157
Dot.dépréciation immob.incorporelles	245	747
Dot.dépréciation impôts différés actif	176	666
TOTAL	460	1.667
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-459	-1.660

Note 6 - Information sectorielle

K€	Conseil, ingénierie informatique, multimedia		Internet médical grand public		Total	
	30/06/2002	30/12/2001	30/06/2002	30/12/2001	30/06/2002	30/12/2001
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VN)	20	65	925	1.030	945	1.095
Ecart d'acquisition (VN)			0	0		
TOTAL I	20	65	925	1.030	945	1.095
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VN)						
Agencements	137	94			137	94
Matériel de transport			17	19	17	19
Matériel informatique, mobilier	456	537	13	21	469	558
TOTAL II	593	631	30	40	623	671
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (VN) TOTAL III	58	141	12	12	70	153
TOTAL IV (I+II+III)	671	837	967	1.082	1.638	1.919
Chiffre d'affaires	2.466	5.003	30	3	2.496	5.006
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-316	-906	-587	-121	-903	1.027
Effectif	55	63	9	7	64	70

NB : VN = Valeur nette

4.3.8 Rapport semestriel d'activité présenté par le conseil d'administration

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons préparé le présent rapport semestriel d'activité relatif au premier semestre 2002, qui comporte

- Une description de l'activité de la société au cours de la période de référence
- Les données chiffrées et commentées du semestre
- Un résumé des événements importants survenus au cours du semestre écoulé
- L'évolution prévisible de l'activité jusqu'à la clôture de l'exercice en cours.

• • •

Description de l'activité de MEDCOST * au cours du premier semestre

MEDCOST continue à développer une offre globale de services principalement dans le secteur B to B de la santé visant le conseil, l'ingénierie des technologies internet dédiées aux acteurs de la santé (activité de web agency médicale). Par l'acquisition , au cours de l'exercice 2001 de DOCTISSIMO, premier portail santé francophone, MEDCOST est devenu également éditeur médical grand public.

Compte tenu de la conjoncture ralentie au cours du premier semestre 2002, le chiffre d'affaires de la Société est en recul par rapport à l'exercice précédent.

En effet, le chiffre d'affaires net des six premiers mois est en baisse de 13,74 % par rapport au chiffre d'affaires réalisé au cours du 1er semestre de l'exercice précédent.

La ventilation du chiffre d'affaires par activité s'établit comme suit :

Conseil et Conduite de projet	0,86 M€
Ingénierie informatique	1,15 M€
Prestations multimédia	0,42 M€
Divers	0,07 M€
TOTAL	2,5 M€**

* Du groupe

** Au 30 juin 2002, sur ce chiffre d'affaires consolidé, 30 000 euros correspondaient à des prestations d'internet médical grand public

Résultats du premier semestre 2002 (exprimés en Milliers d'Euros)

Les principaux chiffres relatifs à la société MEDCOST sont les suivants :

	PREMIER SEMESTRE 2002	PREMIER SEMESTRE 2001	EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001
Chiffre d'affaires net	2 587	2 999	5 058
Production stockée	-	- 101	- 101
Production immobilisée		78	-
Subventions d'exploitation	12	37	48
Reprises sur provisions et transfert de charges	8	3	
TOTAL des produits d'exploitation	2 609	3 017	5 015
Autres achats & charges externes	1 257	848	1 607
Frais de personnel	1 027	1 410	3 683
Dotations aux amortissements	163	196	494
Dotations aux provisions	1	-	34
TOTAL des charges d'exploitation	2 925	3 060	5 920
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 315	- 43	- 905
TOTAL des produits financiers	76	25	217
TOTAL des charges financières	220	15	3 078
RESULTAT FINANCIER	- 144	10	- 2 861
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 460	- 32	- 3 767
TOTAL des produits exceptionnels	-	-	6
TOTAL des charges exceptionnelles	35	39	249
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 35	- 39	- 242
Impôts sur les bénéfices			- 324
RÉSULTAT NET COMPTABLE	- 495	- 71	- 3 684

Par ailleurs, les comptes du premier semestre 2002 ont été établis sous forme consolidée du fait de l'acquisition de la société DOCTISSIMO le 30 novembre 2001.

Le tableau synoptique suivant fait apparaître l'évolution comparative entre le précédent exercice et le premier semestre des chiffres et des postes les plus significatifs du compte de résultat consolidé du groupe, en milliers d'EUROS:

	PREMIER SEMESTRE 2002	PREMIER SEMESTRE 2001*	EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001*
Chiffre d'affaires net	2 496	2 301	4 090
Autres Produits d'Exploitation	21	511	848
Subventions d'exploitation			
TOTAL des produits d'exploitation	2 517	2 812	4 938
Achats consommés et sous traitance	1 442	1 221	2 247
Autres charges d'exploitation	26	0	1
Impôts et Taxes	49	57	113
Frais de personnel	1 652	2 245	4 119
Dotations aux amortissements	252	241	576
TOTAL des charges d'exploitation	3 421	3 764	7 056
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-904	-952	-2 118
TOTAL des produits financiers	43	81	295
Charges financières	2	62	117
Dotations et reprises de charges financières	9	12	87
RESULTAT FINANCIER	31	7	91
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	-873	-945	-2 028
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-459	-307	-1 649
Impôts sur les résultats et impôts différés	-108	-55	-759
RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	-1 223	-1 197	-2 917
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	210	419
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 223	-1 407	-3 336

* Les comptes du premier semestre 2001 et ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2001, indiqués dans le tableau ci-dessus sont des comptes proforma

Commentaire sur les données chiffrées du semestre

La baisse sensible des charges d'exploitation (plus particulièrement des charges de personnel) n'a pas encore permis le redressement du résultat net des sociétés intégrées, compte tenu de la faible progression du chiffre d'affaires consolidé.

Événements importants survenus au cours du premier semestre

La société MEDCOST continue l'intégration de la société DOCTISSIMO dont elle a pris le contrôle en novembre 2001. L'année 2002 est une année de transition et de consolidation des résultats dans une conjoncture difficile du secteur internet.

Evolution prévisible de l'activité jusqu'à la clôture de l'exercice 2002

Compte tenu de la morosité de la conjoncture actuelle qui n'évoluera pas favorablement avant mi-2003, le Chiffre d'affaires du deuxième semestre devrait atteindre 2 334 KEuros, soit un montant global de Chiffre d'affaires consolidé de 4 830 Keuros au titre de l'exercice 2002.

L'équipe dirigeante poursuit les mesures de restriction budgétaire mises en place dès le deuxième semestre 2001 afin d'atténuer les effets négatifs de la conjoncture sur les résultats de la Société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Conseil d'administration

Nom & prénom	Mandat social	Date de nomination	Autres fonctions
ALEXANDRE Laurent	Président du Conseil Administrateur Et Directeur Général	16/12/1994	Président du Conseil & Directeur Général Administrateur de la Société Pelvipharm Président du Conseil de la Société MEDIDOM Administrateur de la Société DOCTISSIMO
DISPOT Thierry	Vice-Président du Conseil Administrateur	05/04/2000 16/12/1994	-
TOURNAY Cédric	Directeur Général Délégué Administrateur	05/04/2000 05/04/2000	Administrateur de la Société DOCTISSIMO
BOUCHEROT Alexandre	Administrateur	28/06/2001	Gérant de la SARL FLUCTUAT

Direction Générale

M. Laurent ALEXANDRE	Président et Directeur Général
M. Cédric TOURNAY	Directeur Général Délégué
M. Christophe CLEMENT	Directeur Général Adjoint

La société n'a formé aucun comité d'audit ou de rémunération ou de quelque autre nature et ne comporte aucun gouvernement d'entreprise .

Opérations non-courantes conclues avec les membres des organes d'administration et de direction

Néant

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de d'administration et de direction

Néant

Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions de l'émetteur aux dirigeants

115 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à Monsieur Cédric TOURNAY par Conseil du 3 septembre 2002.

Rémunération et avantages de toute nature , directs ou indirects, pour chaque mandataire social.

(au sein du groupe, sociétés contrôlées incluses)

Le montant global des rémunérations brutes de l'équipe de direction présentée ci-dessus s'est élevé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001 à 195 586 € au sein de la société MEDCOST pour lequel le détail figure au point 4.1.17 (annexes 3 et 4) .

L'équipe dirigeante de la société DOCTISSIMO, filiale de la société MEDCOST a perçu une rémunération totale de 126 837,53 € au titre de l'exercice 2001, le détail étant fourni au paragraphe 4.1.17 annexe 4.

Aucune rémunération indirecte ou avantage en nature n'a été attribuée aux dirigeants au sein du groupe MEDCOST.

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux membres du Conseil d'Administration au sein du groupe.

Schémas d'intéressement du personnel**Contrats d'intéressement et de participation**

Néant

Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

Au 31 décembre 2001 :

Nom & prénoms des Dirigeants de MEDCOST	dans le capital de MEDCOST	dans le capital de ALMATO*	dans le capital de DOCTISSIMO**
ALEXANDRE Laurent	56,82 %	-	-
TOURNAY Cédric	2,83 %	-	-
CLEMENT Christophe	1,42 %	-	-

* MEDCOST détient 100 % du capital de ALMATO.

** MEDCOST détient 64,98 % du capital de DOCTISSIMO, le solde, soit 35,02 %, est détenu par ALMATO.





MEDCOST

33, rue Raffet - 75016 Paris - Tel. : + 33 (0) 1 42 15 08 08 - Fax : + 33 (0) 1 42 15 00 17 - E-mail : contact@medcost.fr - www.medcost.fr

conception et réalisation MV2G www.mv2g.com - photos Gettyimages